

Dr. Simone C. Ehmig | Dr. Cristina Furrer | Janine Lenares
en collaboration avec Günter Ackermann (Promotion Santé Suisse)

Activité physique et alimentation dans les écoles suisses

Résultats de l'étude comparative menée auprès des
directions d'écoles en Suisse et dans la principauté du
Liechtenstein

Lugano, Septembre 2009

Sur mandat de Promotion Santé Suisse



Table des matières

1. Objet d'étude	1
1.1. Objectif.....	1
1.2. Étude préliminaire	2
1.2.1. Objet de recherche	2
1.2.2. Procédé de recherche.....	3
1.2.3. Bénéfice de la recherche	4
1.2.4. Conséquences des résultats de l'étude	7
2. Procédure.....	9
2.1. Choix de la méthode	9
2.2. Prise de contact avec les cantons.....	9
2.3. Disponibilité des adresses et réalisation du sondage.....	10
2.4. Structure du questionnaire	13
3. Résultats	15
3.1. Taux de réponse et représentativité des données	15
3.2. Caractéristiques des écoles.....	19
3.2.1. Degrés d'enseignement	19
3.2.2. Répartition géographique.....	21
3.2.3. Statut	22
3.2.4. Nombre d'élèves.....	23
3.2.5. Proportion d'élèves issus de l'immigration	24
3.2.6. Origine et langue maternelle des élèves issus de l'immigration.....	26
3.2.7. Statut socio-économique des familles.....	28
3.2.8. Corrélation entre la taille des écoles et diverses caractéristiques.....	30
3.3. Santé dans les écoles.....	32
3.3.1. Introduction des thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain dans les écoles.....	32
3.3.2. Mesures de promotion	36
3.3.3. Alimentation, activité physique, poids corporel: thèmes abordés lors des réunions du corps enseignant.....	40
3.3.4. Importance des thèmes alimentation et activité physique.....	43
3.4. Alimentation dans les écoles.....	47
3.4.1. Possibilités de se procurer à boire et à manger pour les pauses.....	47
3.4.2. Types de produits pour les pauses	52
3.4.3. Recommandations et règles pour les pauses	58
3.4.4. Mesures d'encouragement à boire de l'eau	62
3.5. Activité physique dans les écoles.....	65
3.5.1. Heures de gymnastique obligatoires et effectives.....	65
3.5.2. Mise en place des heures de sport obligatoires.....	69
3.5.3. Mesures d'encouragement de l'activité physique	71
3.6. Contacts et réseaux	76
3.6.1. Prise de contact avec les parents	76
3.6.2. Contacts avec les institutions.....	80
3.6.3. Adhésion à des réseaux	84
4. Résumé des principaux résultats	89
5. Questionnaire	94
Annexe: Récapitulatif de toutes les questions fermées	Tome individuel

1. Objet d'étude

1.1 Objectif

Dans le cadre de son plan stratégique «Poids corporel sain», Promotion Santé Suisse favorise diverses mesures de sensibilisation à une alimentation saine et à une activité physique suffisante et adéquate, et informe sur les rapports existants entre l'alimentation, l'exercice et le poids corporel grâce à des campagnes d'affichage, des programmes d'actions cantonaux et des modules ou projets s'adressant en particulier aux enfants et aux adolescents.

La plupart des activités s'inscrivant dans des programmes d'actions cantonaux et menées par Promotion Santé Suisse, en collaboration avec les cantons, restent concentrées sur les écoles enfantines et primaires, où sont suggérées et appliquées certaines mesures. Ainsi, les projets ou modules tels *Kidz-Box* (Zoug) et *rundum fit* (Lucerne) s'adresseront à des groupes d'enfants d'âge différent fréquentant les écoles enfantines et primaires, *rundum fit* dès 2009/10 à des enfants de niveau secondaire I. Ces dispositions concernent la vie scolaire des enfants et nécessitent la pleine participation du corps enseignant ainsi que l'implication partielle des parents.

Les écoles enfantines et les autres écoles constituent, indépendamment des activités de Promotion Santé Suisse, le cadre de vie quotidien des enfants et des adolescents durant neuf années au moins. Ils acquièrent, outre des compétences techniques, des modèles de comportement sociaux, des modes de pensée et d'action responsables envers la société et chaque individu mais également envers eux-mêmes. La recherche d'une alimentation adéquate et d'une activité physique suffisante mais également la conscience de contribuer ainsi à maintenir un poids corporel sain devraient être omniprésentes dans l'environnement social immédiat des enfants et des adolescents, que constituent – outre la famille – les écoles enfantines et primaires.

Les initiatives et les mesures encouragées par Promotion Santé Suisse et par de multiples autres acteurs s'inscrivent dans des contextes et des réalités différents. De nombreuses écoles ont récemment affiché une volonté de favoriser une alimentation saine et une activité physique adéquate, par exemple, en aménageant leur salle de pause, en proposant des produits sains pour les pauses, etc. D'autres établissements scolaires ont choisi d'accroître leurs ressources financières, intellectuelles et éducatives en facilitant la formation permanente de leur corps enseignant chargé d'ancrer et d'instiguer la préférence pour une alimentation équilibrée et l'exercice physique. Certaines écoles participent, en collaboration avec des institutions, à des projets, tels les modules d'incitation élaborés dans le cadre de programmes d'actions cantonaux.

Les établissements, appliquant réellement des mesures, travaillant en partenariat avec les autorités sanitaires et réclamant des aides financières partielles, par exemple, pour la réalisation de projets, constituent, aux yeux de l'administration et de

la fondation, un groupe actif bien distinct au sein de l'ensemble des écoles suisses. Mais l'analyse seule de cette catégorie très active ne donne aucune précision sur l'état d'évolution générale de l'intérêt, de la conscience, de la capacité d'action et de l'application de mesures concrètes. Il manque une vue d'ensemble sur les comportements actuels relatifs à l'alimentation, à l'activité physique et au poids dans les écoles suisses. La possibilité d'observer ces comportements sur une période à long terme n'est donc pas non plus envisageable dans ces conditions.

Des enquêtes menées au plan national, à intervalles réguliers et auprès des directions d'écoles de tous les cantons permettent, certes, d'avoir un aperçu général de la situation concrète dans chaque établissement mais elles nécessitent également l'accord des cantons. ARCHE Lugano, sur mandat de Promotion Santé Suisse, a mené, au printemps 2009, le premier sondage de ce genre. Celui-ci doit être réalisé tous les quatre ans sous forme de monitoring. Les résultats de cette évaluation constituent les éléments clés de la présente étude.

Les enquêtes auprès des directions d'écoles, qui sont généralement surchargées de travail et très souvent sollicitées pour des sondages ou des évaluations, doivent se concentrer sur les points essentiels. Il convient ainsi de ne recenser que les données, n'ayant pas encore été collectées par d'autres organismes, notamment par les départements cantonaux de l'instruction publique ou par les administrations sanitaires et sociales. L'élaboration d'une étude préliminaire détermina l'existence de telles données, l'institut ayant procédé, le cas échéant, à leur relevé ainsi que les informations exprimées par celles-ci sur les tendances comportementales dans les écoles suisses relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain.

1.2. Étude préliminaire

1.2.1 Objet de recherche

L'étude préliminaire avait pour but de rechercher, de collecter, de structurer et d'établir une documentation systématique contenant des informations et des données relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain et communiquées par les écoles aux autorités cantonales responsables de ces établissements ou relevées directement par les administrations cantonales. Cette recherche présupposait l'existence d'un regroupement central de données pertinentes spécifiques dans les cantons.

Les informations exprimant certaines attitudes face à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain doivent être traitées en considérant les données structurelles dont elles proviennent et sur lesquelles elles renseignent. La présente étude analyse ainsi les activités, les initiatives et les mesures décidées en tenant compte du contexte existant, des obligations liées au système d'éducation reproduit et de la réglementation officielle en vigueur dans les écoles. Il s'agit, par exemple, d'estimer la place accordée à l'activité physique et à l'alimentation dans les

programmes scolaires de chaque canton resp. de considérer le contenu et le niveau des enseignements délivrés.

Les données spécifiques aux écoles et relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain doivent aussi être exploitées en corrélation avec les initiatives de soutien et les activités existantes. Il convient de citer parmi celles-ci les mesures prises à l'échelon fédéral, cantonal ou régional, les actions menées par des institutions privées ou publiques comme Promotion Santé Suisse, ainsi que les ressources facilitant l'émergence et la constitution de réseaux informels.

Les informations inhérentes à ces deux aspects – obligations liées au système d'éducation et mesures complémentaires provenant de tiers – ont été regroupées, suite à une recherche de contextes, pour permettre, le cas échéant, d'établir un classement des données, qui constituèrent les éléments clés de cette étude.

1.2.2 Procédé de recherche

L'élaboration et la collecte d'une documentation contenant des informations et des données relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain dans les établissements scolaires s'effectuent en théorie, à l'échelon cantonal, dans le cadre de deux domaines d'attributions au moins: au sein des départements de l'instruction publique ainsi qu'à la direction des affaires sanitaires et sociales, supposant donc, dans le cadre de cette étude, la nomination d'interlocuteurs/trices spécifiques dans chaque organisme. La première étape consista à exploiter diverses sources d'informations: registres publics et accessibles à tous sur internet, personnes intermédiaires évoluant au sein des administrations fédérales (Offices fédéraux du sport et de la santé publique), ou au sein des réseaux actifs à l'échelle nationale ou cantonale et au sein du système scolaire comme les représentants des initiatives envisagées par les parents, etc. Les principaux interlocuteurs étaient membres de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Les directions de l'instruction publique ainsi que les administrations sanitaires et sociales des 26 cantons furent contactées par courriel puis par téléphone. Cette approche permet ainsi l'identification systématique des interlocuteurs, chargés dans chacun des organismes de la saisie des données resp. de la coordination des activités scolaires relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain. Il s'agissait de recueillir des informations très concrètes lors d'entretiens avec les personnes les plus compétentes en la matière et dont les attributions varient selon les cantons, comme les offices pour les écoles communales, les bureaux pour les écoles enfantines et primaires, le service de médecine scolaire, etc.

Chaque interlocuteur ciblé dut préciser s'il procédait à un relevé régulier de données ou si celles-ci lui étaient communiquées par les écoles. Il dut également mentionner, le cas échéant, l'existence de campagnes de mesure de l'IMC, de frais engagés

dans l'aménagement de salles de pause ou dans l'acquisition de jouets, et notifier sa participation dans des projets promouvant une alimentation saine.

La collecte de toutes les informations permet de répertorier et de systématiser celles-ci. Les indications des intermédiaires sur d'autres organismes cantonaux détenant certains éléments dans le cadre de réseaux favorisèrent l'inclusion de nouvelles sources de données.

La structure hétérogène des bureaux consultés exigea l'élaboration d'une stratégie de recherche propre à chaque canton. Les offices, surchargés de travail, donnèrent rarement suite aux prises de contact par courriel. La quête d'interlocuteurs par téléphone nécessita également de multiples appels et entretiens car certains domaines de compétences se recoupaient ou n'étaient pas explicitement définis.

La saisie et la systématisation des données pertinentes pour cette étude se trouvant encore en phase d'initialisation dans de nombreux organismes, la consultation de rapports officiels contenant des informations spécifiques ne put être réalisée immédiatement. Les entretiens montrèrent de surcroît une compréhension hétérogène du terme «données». Les interlocuteurs énumérèrent, malgré la délimitation et la concrétisation des informations demandées, diverses actions regroupant des données statistiques mais aussi des initiatives individuelles et des projets, qui furent, indépendamment de l'objectif poursuivi par cette étude, systématiquement répertoriés et évalués.

1.2.3 Bénéfice de la recherche

Données

Un ou plusieurs intermédiaire(s) put (parent) être défini(s) dans 25 des 26 cantons. De nombreuses prises de contact restèrent infructueuses dans un canton, de sorte qu'aucune donnée n'est disponible. La classification suivante s'appuie sur les renseignements fournis par les interlocuteurs identifiés dans 25 cantons. Ces informations datent de juin 2008.

Si pour chaque canton un intermédiaire au sein des départements de l'instruction publique fut aisément défini et contacté, la proportion de personnes jointes dans des bureaux responsables en matière de santé atteint à peine un canton sur deux. Cet état de fait reflète moins le partage des compétences présent que le déroulement ponctuel de cette étude, les procédés limités de collecte des informations ainsi que la répartition claire des responsabilités publiques propres à chaque canton.

Les interlocuteurs des 25 cantons nommèrent huit types différents de données et d'informations disponibles dans leurs organismes:

- *Données structurelles de base*: informations quantitatives relatives à la structure des écoles. Il s'agit de données de base spécifiques à l'éducation, collectées à

grande échelle par l'Office fédéral de la statistique, parmi celles-ci le nombre d'élèves et de professeurs.

- *Données structurelles spécifiques*: informations quantitatives relatives au système scolaire, allant au-delà des données exigées par l'Office fédéral de la statistique, par exemple: évaluation des possibilités offertes de formation continue, répartition des classes, etc.
- *Données de fonctionnement*: données internes pour un fonctionnement optimal des établissements scolaires. Elles renseignent sur la qualité de l'école, l'élaboration des emplois du temps et des plannings annuels, les organigrammes, les directives et les programmes scolaires, la proportion de jeunes diplômés et le choix des métiers, les prévisions des classes d'âge et le nombre d'élèves.
- *Données psychologiques et pédagogiques*: informations relatives aux mesures pédagogiques et thérapeutiques, évaluations des enseignements psychologiques à l'école, aux interventions pédagogiques spécifiques, etc.
- *Données générales sur la santé*: informations systématiques suite aux dépistages et aux consultations effectués par les médecins et les dentistes scolaires, rappels des vaccins, éloquution et aptitudes à lire, etc.
- *Données sur le poids corporel*: IMC- resp. données sur le poids, résultats de l'IMC- resp. du monitoring sur le poids.
- *Informations sur les projets pour la promotion de la santé*: toutes les indications sur les programmes et les initiatives individuelles relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain, regroupant également les projets de Promotion Santé Suisse (par exemple *Znünibox*) et les programmes associant d'autres partenaires ou d'autres projets individuels.
- *Informations fournies par Promotion Santé Suisse*: données mises à disposition par Promotion Santé Suisse dans les organismes cantonaux.

Données cantonales

Les interlocuteurs des 25 cantons déclarèrent procéder, pour l'Office fédéral de la statistique, à un relevé régulier de données structurelles de base. Celles-ci, renseignant sur le nombre d'apprenants et d'enseignants dans les écoles, constituent le plus petit dénominateur commun à tous les cantons. Bien qu'il existe des chevauchements distincts des informations fournies, la collecte et le nombre de celles-ci varient considérablement d'un canton à l'autre. Seuls trois d'entre eux disposaient de données qu'aucun autre ne détenait.

9 des 25 cantons relèvent et notifient des données structurelles spécifiques et de fonctionnement des établissements scolaires. Seuls cinq cantons disposaient de données sur le poids corporel, quatre citèrent des données générales sur la santé et trois des données psychologiques et pédagogiques. Ainsi, les informations relatives à la santé sont sous-représentées dans les banques de données des administrations

cantoniales, en comparaison avec les données structurelles et de fonctionnement des écoles.

Si un canton sur cinq détient des données sur le poids corporel, un interlocuteur dans un canton sur deux évoque des programmes et des projets relatifs à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain. On peut alors conclure à un fort potentiel d'activation des cantons qui, ne disposant pas ou pas immédiatement d'informations sur le poids corporel des élèves, reconnaissent aisément la nécessité de prendre des mesures et d'en tirer des conséquences pratiques.

Le tableau ci-dessous indique les types de données fournies par les interlocuteurs de 25 cantons. L'interprétation des résultats doit, d'une part, prendre en considération les assertions des intermédiaires contactés par téléphone, sans mentions particulières des sondeurs, et, d'autre part, la systématisation des informations communiquées pour cette étude. La classification standardisée des données selon les différents types existants par les interlocuteurs compétents aurait certainement amené de longues énumérations individuelles, mais n'aurait pas fondamentalement modifié l'image projetée.

Tableau 1: Données disponibles dans les administrations scolaires et les administrations sanitaires et sociales cantonales et relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au poids corporel sain

Types de données	Nombre de cantons (n=25) n
Données relatives au système:	
Données structurelles de base	25
Données structurelles spécifiques	9
Données de fonctionnement	9
Données relatives à la santé	
Données psychologiques et pédagogiques	3
Données générales sur la santé	4
Données sur le poids corporel	5
Données relatives aux activités	
Informations sur les projets pour la promotion de la santé	12
Informations fournies par Promotion Santé Suisse	2

Il devint évident, au cours de la recherche, que de nombreuses disparités caractérisaient le degré de systématisation et l'élaboration de la documentation des données dans les cantons. La circulation des informations resp. la coordination entre les différentes attributions restent de surcroît très hétérogènes. L'actualisation des documentations de données ainsi que le degré de coordination et de communication interne sont souvent répartis au sein de cantons plus ou moins structurés, comme l'illustrent ces deux exemples extrêmes.

Deux cantons, disposant de nombreuses données, ont décidé de mettre celles-ci en réseau, procurant ainsi aux personnes concernées un large aperçu de l'état et de la disponibilité des informations ainsi que des domaines d'attributions spécifiques aux interlocuteurs. L'un des 25 cantons procédait, au cours de cette étude, à l'élaboration d'un stock de données ainsi qu'à l'aménagement de ses bureaux et à la formation de son personnel dans ce cadre. Les informations disponibles et non saisies de façon systématique n'étaient pas documentées et ne pouvaient pas être consultées en ligne. Un manque de communication entre les bureaux restant (encore) fonctionnels mais sans interconnexion aggravait la situation. Les 23 autres cantons se positionnent, selon les cas, sur une échelle de classement élaborée et délimitée par ces deux extrêmes.

1.2.4 Conséquences des résultats de l'étude

Le système éducatif suisse reste difficile à appréhender selon des types spécifiques de données, en raison de la souveraineté des cantons et de la multitude des domaines de responsabilités dans ce secteur. La structure fédérale et la répartition des compétences entre les différents acteurs: confédération, cantons et communes influencent la disponibilité, la coordination et le monitoring des informations et des données relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain dans les écoles suisses. Les initiatives pour réaliser une systématisation et une documentation pour toute la Suisse, caractérisée par l'empreinte des cantons sur le paysage scolaire, ne relèvent, dans un premier temps, que de la volonté des cantons, comme l'a démontré l'étude préliminaire.

Le questionnement informel des directions cantonales de l'instruction publique et des administrations sanitaires et sociales sur la disponibilité des informations communiquées par les écoles et relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain révéla, au sein des bureaux compétents, l'inexistence de données et d'éléments importants, comparables et collectés à grande échelle renseignant sur les établissements scolaires dans les cantons.

La recherche livra une multitude de données et d'informations variées pouvant être systématisées et documentées, mais constituant un ensemble trop hétérogène pour permettre de dresser un état de la situation dans toutes les écoles suisses. Seule la collecte de données de base réalisée dans les établissements scolaires pour l'Office fédéral de la statistique et mentionnant le nombre d'élèves et d'enseignants reste, à ce jour, le seul et le plus petit dénominateur commun.

De nombreux cantons jugent leurs banques de données insuffisantes. Maints interlocuteurs ont émis le souhait de collecter, de documenter et de disposer d'informations précises, confirmant ainsi la nécessité réelle, comme le fit apparaître la recherche, de relever à grande échelle tous les éléments renseignant sur l'alimentation, l'activité physique et le maintien d'un poids corporel sain dans les écoles suisses. Les propos des intermédiaires laissent supposer un intérêt des cantons resp. des bureaux compétents en la matière pour collecter et disposer de données spécifiques aux cantons.

Les cantons détiennent les informations que les écoles leur ont communiquées de leur plein gré ou à leur demande. Ces données ne peuvent être également évaluées que si les bureaux cantonaux souhaitent ou sont en mesure de les transmettre. Cette double condition a pour conséquences, dans le cadre de cette recherche, l'omission de petites initiatives, mais la seule délivrance d'éléments renseignant sur des mesures centrales (par ex. suppression des distributeurs de boissons), sans parler de l'oubli de collectes systématiques de ces informations, qui ne doivent pas obligatoirement être déclarées ou mentionnées, dans le meilleur des cas, dans un rapport officiel.

Le domaine de responsabilité des organismes compétents pour l'alimentation, l'activité physique et le maintien d'un poids corporel sain dans les écoles suisses semble être, d'un point de vue extérieur, assez étendu, à quelques détails près. Il existe certes de nombreuses semi-initiatives en cours, toutefois les données disponibles n'ont pas encore été systématiquement collectées, documentées et exploitées pour un futur monitoring.

Ainsi, l'étude préliminaire a mis en évidence l'existence de multiples données et informations sur les activités et les projets de promotion de la santé dans les écoles suisses, mais également la complexité d'une systématisation de ces éléments indicateurs dispersés ou partiellement cachés. Un organisme, non familiarisé avec les systèmes d'éducation et de santé en Suisse, peut donc difficilement obtenir, dans un laps de temps appréciable, une vue d'ensemble de la situation dans les établissements en matière d'alimentation, d'activité physique et de maintien d'un poids corporel sain. Il convient d'acquérir une certaine transparence en contactant directement les acteurs (potentiels), les personnes concernées, donc les écoles resp. les directions d'écoles.

La collecte d'informations à l'échelle cantonale ne sert pas d'objectif défini. Seul un sondage quantitatif, réalisé auprès des écoles resp. des directions d'écoles et reposant sur des points essentiels, permet, une description nationale systématique des rapports existants entre les réglementations officielles, les données, les activités et les mises en réseau au sein des établissements scolaires. Un premier sondage de ce genre a été mené, sur mandat de Promotion Santé Suisse et en collaboration avec cet organisme, au printemps 2009 dans 24 cantons et dans la principauté du Liechtenstein.

2. Procédure

2.1 Choix de la méthode

Un sondage quantitatif, réalisé auprès des directions d'écoles dans les cantons, restait la meilleure alternative à l'hétérogénéité des informations détenues par les cantons et à la complexité de systématisation partielle des données au sein des structures cantonales. Le monitoring devait s'étendre à toutes les écoles enfantines et à tous les niveaux constituant la scolarité obligatoire pour les enfants et les adolescents: écoles enfantines, niveaux primaire et secondaire I.

Ce sondage fut conçu pour être mis en ligne, et permettait ainsi de limiter les exigences logistiques pour l'institut qui le réalisait, et de réduire également le temps investi par les personnes interrogées chargées de répondre à celui-ci. Le questionnaire, disponible sur internet, était accessible à toutes les directions d'écoles grâce à l'envoi électronique d'un lien individualisé. Ce procédé nécessitait la délivrance de toutes les adresses exploitables par les directions cantonales de l'instruction publique resp. par les bureaux compétents.

La collecte et le traitement à long terme des données clôturent le monitoring. Le sondage doit être réalisé environ tous les quatre ans et s'inscrire ainsi dans un rythme de répétition épousant les cycles de planification et d'action des écoles. Cette fréquence permet de rendre compte des modifications intervenues dans le respect des obligations, dans la mise en place de nouvelles activités ou projets ainsi que des conséquences à court et à moyen termes, sans accabler les directions d'écoles.

Le questionnaire fut élaboré au sein de deux ateliers de travail spécialisés, auxquels prirent part des représentants(tes) de l'Office fédéral de la santé publique, de l'Office fédéral du sport, du Réseau suisse d'écoles en santé, du service de médecine scolaire, des programmes d'actions cantonaux et des directions d'écoles ainsi que des scientifiques. Une délégation de la CDIP fut également conviée à se joindre aux groupes de travail. Il convient de remercier cordialement tous les spécialistes ayant participé à la conception de cette enquête.

2.2 Prise de contact avec les cantons

La force d'expression du monitoring, renseignant sur les attitudes face à l'alimentation, l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain dans les écoles suisses, dépend essentiellement de l'intérêt et de la volonté de coopération des cantons. Les autorités cantonales décidèrent, dans un premier temps, de la pertinence d'impliquer les écoles relevant de leurs responsabilités dans un tel sondage. Le cas échéant, elles fournirent, dans un second temps, les coordonnées des écoles resp. des directions d'écoles.

Promotion Santé Suisse, commanditaire de l'étude, prit part activement à ces deux étapes, et, adressa un courrier aux directions de l'instruction publique des 26 cantons, rédigé dans leur langue officielle respective et signé du directeur de la

fondation, Thomas Mattig, et du chef de gestion de l'impact, Günter Ackermann, et mentionnant la problématique, le fondement et le but du sondage. Une documentation des résultats de l'étude préliminaire (cf. Chap.1.2), soulignant la nécessité de mener une enquête systématique auprès des écoles, était également jointe à ce courrier. Les directeurs cantonaux de l'instruction publique reçurent aussi à titre informatif, le questionnaire préalablement conçu, qui devait leur permettre d'estimer le temps investi par les directeurs d'écoles pour répondre à celui-ci.

24 des 26 cantons acceptèrent de participer à ce sondage, suite à de nombreux échanges de courriers ou d'entretiens téléphoniques avec Promotion Santé Suisse et ARCHE Lugano, donnant lieu, en partie, à différents accords et conditions concernant le déroulement de l'enquête. Les cantons Appenzell Rhodes-Intérieures et Thurgovie se prononcèrent contre ce sondage; le canton de Thurgovie projetant de réaliser une étude similaire en toute autonomie. Outre les 24 cantons suisses, la principauté du Liechtenstein fut également impliquée dans cette analyse.

Promotion Santé Suisse demanda alors à tous les cantons et à la principauté du Liechtenstein de procéder à la délivrance des coordonnées électroniques des directions d'écoles concernées par le projet d'enquête. De multiples échanges téléphoniques ou postaux furent nécessaires dans de nombreux cas, de sorte que la collecte des adresses s'étendit sur plus de deux mois.

2.3 Disponibilité des adresses et réalisation du sondage

Adresses disponibles

La principauté du Liechtenstein et 18 cantons suisses fournirent les coordonnées électroniques de directions d'écoles. Il s'agissait des cantons Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, Glaris, Jura, Lucerne, Nidwald, Obwald, Schwyz, St-Gall, Uri, Vaud, Valais, Zurich et Zoug. Une procédure d'autorisation fut exigée pour la ville de Zurich, de sorte que les adresses furent communiquées très tardivement, repoussant ainsi d'un mois la date de déroulement du sondage, en comparaison avec les autres cantons et la principauté du Liechtenstein.

5 cantons, Berne, Grisons, Neuchâtel, Soleure et St-Gall, livrèrent exclusivement des adresses postales. Le canton Schaffhouse mit à disposition des adresses en partie électroniques ou postales.

4.137 adresses furent ainsi collectées pour l'ensemble des cantons suisses, soit en moyenne 172 par canton. 1.842 adresses électroniques et 2.295 adresses postales furent alors répertoriées. Le Liechtenstein livra 40 adresses électroniques. Le canton Obwald fournit le plus petit nombre de coordonnées : 7, et Berne, le plus grand nombre : 1535. Les disparités existant entre les sources de données reflètent, d'une part, la superficie et les infrastructures des cantons (densité, urbanisation), mais elles laissent supposer, d'autre part, une compréhension hétérogène par les interlocuteurs

de la demande formulée, comme l'indique le chiffre extrêmement élevé fourni par Berne, en comparaison avec les résultats des autres cantons à la structure similaire. Il s'agit, en effet, dans certains cas, d'adresses de chefs d'établissements, donc de personnes responsables d'un ou de plusieurs bâtiment(s), et, dans d'autres cas, d'adresses d'écoles, resp. de bâtiments scolaires, de sorte que les noms des directeurs apparaissent à maintes reprises dans les répertoires. Toutes les redondances ont été identifiées et supprimées pour un petit nombre d'adresses. Toutefois, il n'est pas exclu, dans le cadre de longues listes de coordonnées, que des chefs d'établissements aient été contactés à deux ou à trois reprises. Sur demande de ceux-ci, les données contenues dans les fichiers d'adresses furent systématiquement corrigées, lorsque la situation se produisit.

Réalisation technique

La réalisation de l'enquête s'effectua en collaboration avec l'institut de sondage Polyquest SA à Berne. Le questionnaire a été programmé et mis à disposition en ligne, permettant ainsi à tous les répondants de l'ouvrir à plusieurs reprises et, le cas échéant, de le remplir en différentes étapes, mais de ne le clôturer qu'en une seule fois. Un lien individualisé adressé à cet effet par courriel à toutes les personnes interrogées ou un mot de passe (si le premier contact avait eu lieu par voie postale), identifiait les interviewés, sans révéler le contenu de leurs réponses. Celles-ci furent regroupées dans un fichier central garantissant l'anonymat de leurs auteurs.

Travail sur le terrain dans les cantons avec les adresses électroniques

Toutes les directions d'écoles des cantons, ayant donné leur adresse électronique, (à l'exception de la ville de Zurich), reçurent le 23 mars 2009 un courriel individualisé. Tous les documents joints étaient rédigés dans la langue officielle du canton, qui avait préalablement donné son accord pour le déroulement du sondage. Les personnes évoluant dans des cantons bilingues ont été contactées dans leur langue respective, ainsi par ex. 65 directions d'écoles en langue allemande et 79 en langue française dans le Valais.

Le courriel mentionnait le fondement de l'enquête, le but et le procédé employé, assurait l'anonymat des personnes interrogées et précisait l'accessibilité des résultats du sondage sur le site internet de Promotion Santé Suisse. Un lien propre à chaque répondant accompagnait le message électronique et permettait à chaque interviewé d'ouvrir à maintes reprises le questionnaire ou de le remplir en différentes étapes par manque de temps. Il restait néanmoins impossible d'accéder ou de compléter ce questionnaire après avoir répondu à toutes les questions et l'avoir clôturé.

Les directions d'écoles, jointes par courriel et n'ayant pas encore répondu au sondage avant le 20 avril 2009, furent à nouveau contactées par voie électronique. Elles reçurent un courrier de relance comportant un lien vers le questionnaire. Peu

avant la clôture de l'accès en ligne, leur fut adressé un troisième petit message contenant, pour la dernière fois, le lien et leur indiquant la date limite pour renvoyer le questionnaire rempli, qui fut fixée au 24 mai 2009. L'enquête sur le terrain dura 4 semaines.

Une procédure d'autorisation fut exigée pour la ville de Zurich, de sorte que les coordonnées électroniques des directions d'écoles concernées furent communiquées plus tardivement que celles des établissements situés dans les autres cantons. Ici, les personnes ciblées, disposant d'une adresse électronique, furent également contactées par courriel, comme toutes les autres directions d'écoles. La période de travail sur le terrain pour la ville de Zurich s'étendit du 22 juin au 17 juillet 2009.

Travail sur le terrain dans les cantons avec les adresses postales

Toutes les directions d'écoles des cantons, ayant donné leur adresse postale, reçurent le 23 mars 2009 un courrier similaire – mis à part quelques détails techniques – à celui adressé par voie électronique. L'annonce du sondage avait été portée au bulletin officiel dans le canton de Berne. Tous les documents joints étaient également rédigés dans la langue officielle du canton, qui avait préalablement donné son accord pour le déroulement de l'enquête. Les personnes évoluant dans des cantons bilingues ont aussi été contactées dans leur langue respective, ainsi 1.425 directions d'écoles en langue allemande et 143 en langue française dans le canton de Berne, 187 en langue allemande et 20 en langue italienne dans le canton des Grisons.

Le courrier mentionnait le fondement et le but du sondage, précisait le procédé employé, assurait l'anonymat des personnes interrogées et renvoyait à la publication ultérieure des résultats. L'URL d'un site internet créé par Polyquest à ce titre ainsi qu'un mot de passe propre à chaque répondant accompagnaient le courrier et permettaient à chaque interviewé d'ouvrir à maintes reprises le questionnaire. Il restait néanmoins impossible d'accéder ou de compléter ce questionnaire après avoir répondu à toutes les questions et l'avoir clôturé.

Les directions d'écoles, jointes par courrier et n'ayant pas encore répondu au sondage avant le 20 avril 2009, furent à nouveau contactées par voie postale. Elles reçurent une lettre de relance comportant l'URL et le mot de passe. Les exigences logistiques et les coûts liés à ce procédé étant très importants, aucun autre message ne fut adressé, pour la troisième fois consécutive, aux cantons concernés, resp. aux directions d'écoles contactées par courrier et situées dans le canton de Schaffhouse. La durée d'accessibilité du questionnaire en ligne fut identique à celle octroyée aux personnes contactées par courriel, de sorte que l'enquête se déroula sur une période similaire.

2.4 Structure du questionnaire

Le formulaire de sondage comprend 24 questions, auxquelles doivent répondre – selon la formule d'introduction – «au nom de toute l'école» les personnes ciblées sont responsables, qu'elles soient directrices ou représentantes de l'autorité dans l'établissement, - indépendamment du nombre de bâtiments et des degrés d'enseignement existants. Toute réponse aux questions fermées (choix multiple), caractérisant avec de rares exceptions le formulaire d'enquête, doit être cochée, dès lors qu'elle s'applique au moins à un degré d'enseignement ou à un bâtiment scolaire et non à tous les niveaux enseignés resp. à tous les établissements dont est responsable l'interviewé. Les assertions faites constituent donc la base de l'évaluation des écoles dans leur globalité. Cette particularité devra être prise en compte lors de l'interprétation des résultats.

Le questionnaire s'articule autour de cinq points essentiels:

- Les caractéristiques structurelles des écoles
- L'importance octroyée aux thèmes de la santé et au poids corporel sain
- Les activités menées dans le domaine de l'alimentation
- Les activités menées dans le domaine de l'exercice physique
- L'entretien de contacts institutionnels ou informels par les écoles

Les *caractéristiques structurelles* des écoles comprennent les différents degrés d'enseignement (écoles enfantines, niveau primaire, niveau secondaire I), leur répartition géographique (ville, agglomération, campagne), leur statut (établissement public, en partie privé, privé) et le nombre d'élèves. Les directions d'écoles furent priées de délivrer, outre ces premiers critères intersubjectifs identifiés, diverses informations sur les élèves comme la part des écoliers issus de l'immigration, l'origine et la langue de la plupart des familles ainsi que la proportion des élèves venus de familles au statut socio-économique bas. Tous ces critères présupposent, en effet, une forte corrélation avec certains problèmes liés à l'alimentation, l'activité physique et le maintien d'un poids corporel sain dans les écoles suisses.

Le formulaire de sondage comporte également de nombreuses questions évoquant l'alimentation, l'activité physique et le poids dans les écoles, le soutien des mesures prises dans ce domaine, et favorisant des discussions internes sur ces thèmes ainsi qu'une évaluation de *l'importance octroyée à la santé et au maintien d'un poids corporel sain* dans les établissements scolaires.

Certaines questions posées aux directions d'écoles portaient également sur l'aménagement des pauses et les mesures prises pour encourager les élèves à boire de l'eau, et renseignaient sur *les activités menées dans le domaine de l'alimentation*, tandis que d'autres informaient sur le déroulement et le contenu des cours de sport et des actions de sensibilisation au mouvement, et explicitaient *les activités menées dans le domaine de l'exercice physique*. Le questionnaire révélait l'appartenance des établissements à certaines *structures* en précisant notamment l'existence de contacts avec les institutions, la participation active des parents et l'adhésion des écoles à divers réseaux.

Les personnes interrogées disposaient systématiquement, exception faite des questions renseignant sur la proportion d'élèves présentant des caractéristiques précises et la répartition géographique des établissements scolaires, de diverses possibilités de réponses, sur lesquelles elles pouvaient cliquer. Les questions relatives aux activités et aux mesures affichaient également un espace suffisant pour permettre aux interviewés d'inscrire leurs réponses et, le cas échéant, de préciser aussi d'autres initiatives individuelles.

La représentation des résultats s'articule autour des cinq points essentiels constituant le sondage, et reflète, dans un premier temps, la situation sur l'ensemble du territoire suisse, tous cantons confondus. Les disparités marquantes entre les établissements selon les degrés d'enseignement, les répartitions géographiques et la proportion d'élèves issus de l'immigration, sont mentionnées, lorsque certaines données le permettent. Il convient de se reporter aux résultats différenciés figurant en annexes de cette étude.

Les résultats relatifs à l'ensemble du territoire suisse sont, pour chaque aspect du thème abordé, immédiatement suivis d'une comparaison avec les cantons, à laquelle furent également intégrés les chiffres relevés dans la principauté du Liechtenstein. Des aspects principaux composant les questions servent de base aux comparaisons entre cantons.

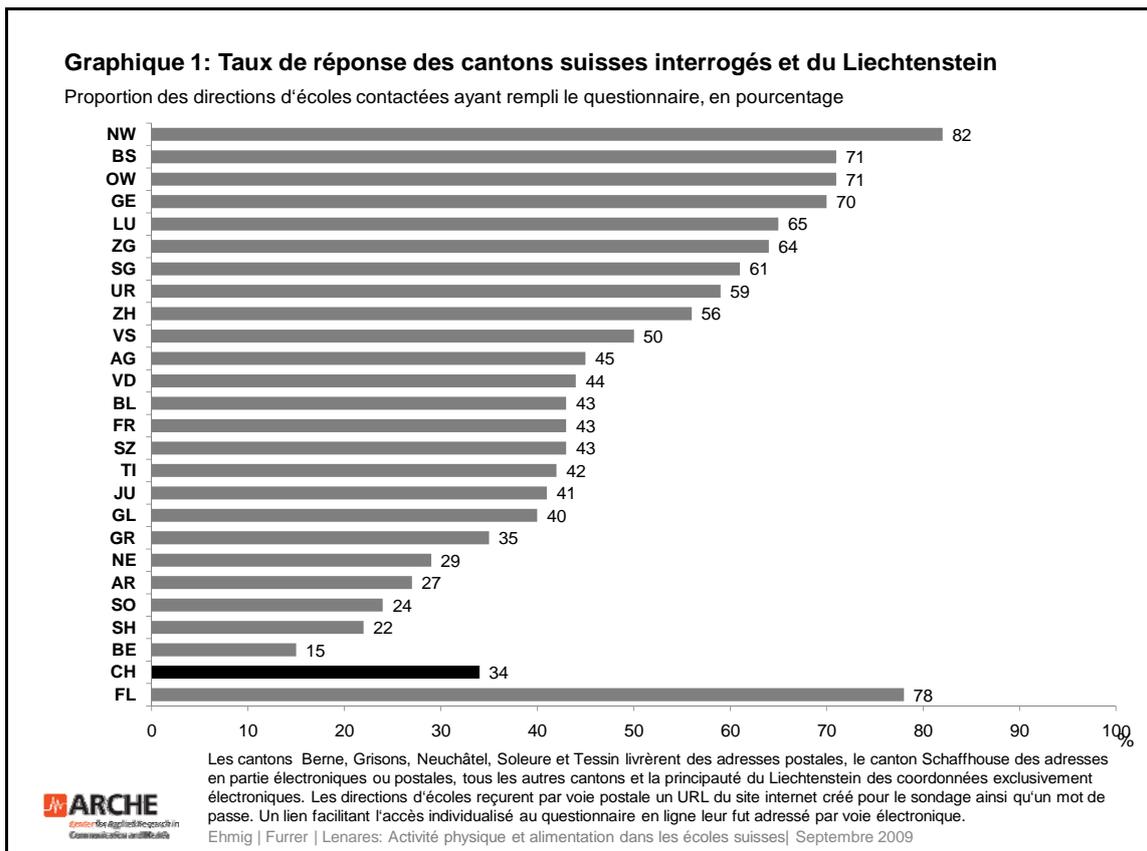
Le présent rapport n'a pas pour objectif de commenter ou d'évaluer les résultats obtenus. Il s'attarde davantage, dans le cadre du monitoring, à présenter une description de la situation au printemps 2009 dans les établissements scolaires suisses. Celle-ci servira – avec quelques restrictions partielles de choix et de réponse (Chap.3.1) – de base et de référence pour d'autres sondages menés ultérieurement. Il s'agit donc d'une mesure zéro des comportements face à l'alimentation, l'activité physique et le maintien d'un poids corporel sain. Les données actuelles ne permettent pas de déterminer si les écoles sont aujourd'hui devenues plus actives qu'au cours des années précédentes resp. si elles ont adopté des mesures et des projets précis modifiant ainsi les chiffres obtenus. Seules d'autres études, réalisées par la suite dans le cadre de ce monitoring, détecteront les changements intervenus et évalueront l'ampleur de ceux-ci.

3. Résultats

3.1 Taux de réponse et représentativité des données

4.137 adresses furent ainsi collectées pour l'ensemble des 24 cantons suisses, soit en moyenne 172 par canton. 1.842 adresses électroniques et 2.295 adresses postales furent alors répertoriées. Le Liechtenstein livra 40 adresses électroniques. Le canton Obwald fournit le plus petit nombre de coordonnées : 7, et Berne, le plus grand nombre : 1535. La principauté du Liechtenstein et 18 cantons suisses fournirent les coordonnées électroniques de directions d'écoles. 5 cantons livrèrent exclusivement des adresses postales. Un canton (Schaffhouse) mit à disposition des adresses en partie électroniques ou postales.

Le type d'adresses disponibles influença, conformément aux espérances, la capacité des directions d'écoles à répondre au formulaire. Le taux de réponse des cantons, ayant reçu un lien individualisé joint au questionnaire, se situe respectivement entre 27 pour cent (Appenzell Rhodes-Extérieures) et 82 pour cent (Nidwald) et représente, en moyenne, 52 pour cent des personnes ciblées par ce procédé à une étape. Le taux de réponse des cantons, ayant été contactés par courrier comportant l'URL du site internet créé pour le sondage ainsi qu'un mot de passe personnel, avoisine 15 pour cent (Berne) et 42 pour cent (Tessin), et correspond, en moyenne, à 20 pour cent des personnes ciblées par ce procédé à deux étapes. La proportion de réponse des directions d'écoles situées dans le canton de Schaffhouse et contactées par voie électronique s'élève à 37 pour cent, mais contre 6 pour cent par voie postale. Dans la principauté du Liechtenstein, 78 pour cent des personnes ciblées répondirent au questionnaire. Le taux de réponse global de tous les interviewés atteint 34 pour cent en Suisse et 78 pour cent au Liechtenstein (tableau 2 et graphique 1 / les données différentielles spécifiques aux cantons sont répertoriées en annexes de cette étude).



Les taux de réponse révélés s'appuient sur des échantillons en données corrigées. Seuls 12 cantons fournirent des coordonnées de directions d'écoles joignables sans difficulté. Toutes les autres listes délivrées comportaient entre une et 33 adresses erronées resp. inexistantes. Cette particularité s'applique essentiellement aux cantons Bâle-Campagne et Genève (respectivement 10 %) ainsi qu'à Uri (11 %). Globalement, 98 pour cent des coordonnées mises à disposition constituaient des adresses valables (tableau 2).

Tableau 2: Adresses suisses disponibles et valables, nombre et proportion des personnes ciblées ayant rempli le questionnaire

Base: 24 cantons suisses / sans la principauté du Liechtenstein

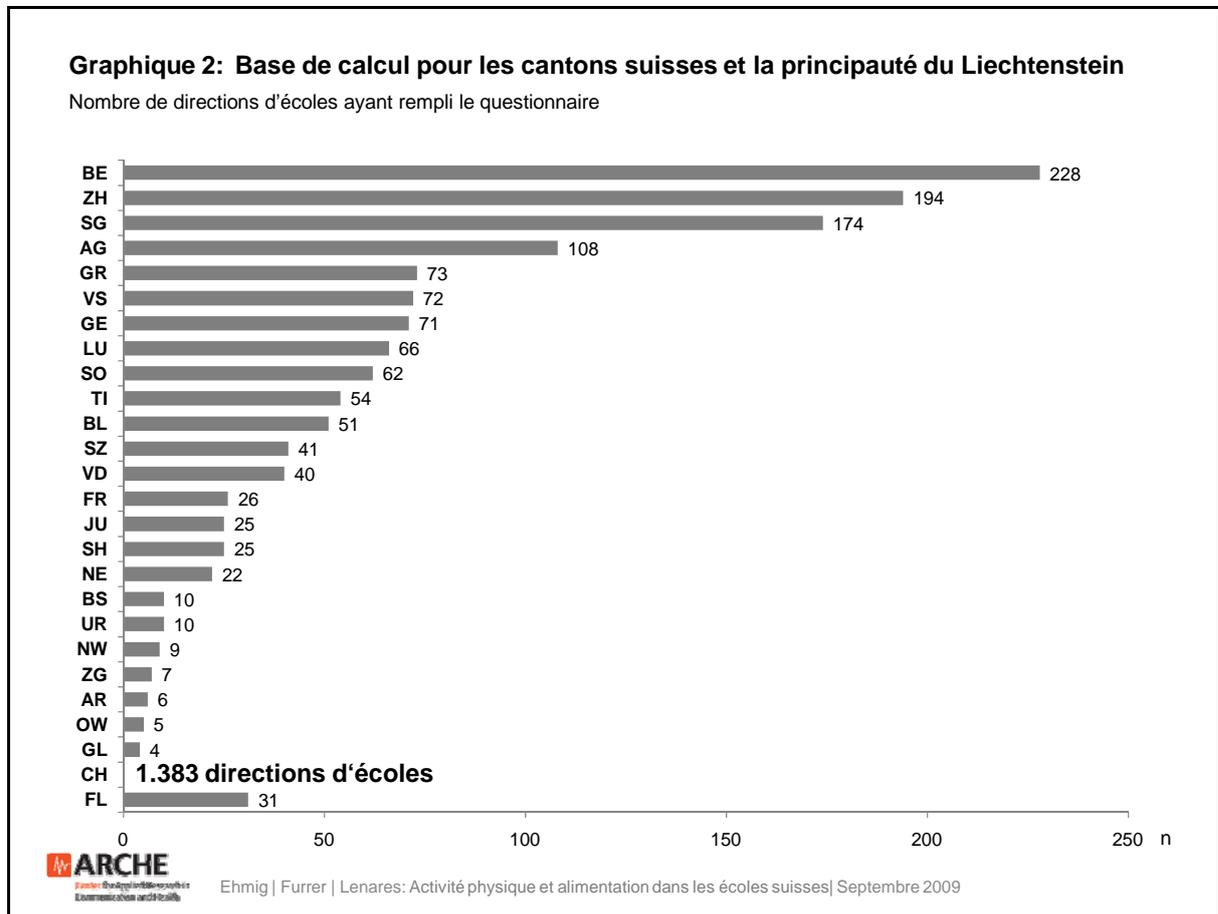
	Adresses électroniques n	Adresses postales n	Adresses totales n
Nombre d'adresses disponibles	1.842	2.295	4.137
Nombre d'adresses valables	1.796	2.259	4.055
Nombre de questionnaires remplis	941	442	1.383
Taux de réponse (base: adresses valables) %	52	20	34

Le type et la qualité des adresses délivrées ainsi que la capacité des directions d'écoles à répondre au formulaire d'enquête influença considérablement la représentativité des données. Lors de cette analyse, il convient de considérer au moins trois facteurs perturbateurs.

1. Toutes les adresses fournies ne peuvent être soumises à une comparaison: il s'agit, en effet, dans certains cas, d'adresses de chefs d'établissements, donc de personnes responsables d'un ou de plusieurs bâtiment(s), et, dans d'autres cas, d'adresses d'écoles, resp. de bâtiments scolaires, de sorte que les directeurs ont certainement été contactés à plusieurs reprises. Cet état de fait explique en partie le taux de réponse relativement faible dans certains cantons.
2. Les fichiers d'adresses des cantons ne sont pas systématiquement mis à jour, de sorte que les administrations ne purent mettre à disposition des répertoires actualisés nécessaires à l'enquête. Ceci amena une chute des échantillons pouvant parfois atteindre 11 pour cent, ce qui accentua davantage la faiblesse des chiffres des personnes contactées dans les cantons disposant déjà de rares adresses, comme ce fut le cas pour Uri.
3. Moins de la moitié des personnes ciblées a rempli le questionnaire d'enquête dans 14 des 24 cantons. Il convient ainsi de mettre en parallèle l'intérêt éprouvé, les convictions affichées et l'expérience chez les personnes n'ayant pas répondu au questionnaire et chez les directeurs d'établissements ayant rempli le formulaire d'enquête. Ceux-ci devraient être en mesure d'encadrer plus souvent des écoles, au sein desquelles sont prises des mesures et menées des activités, que les personnes ayant démontré une faible réactivité à la réception du questionnaire. Plus le taux de réponse pour un canton est faible, plus il sera difficile d'établir des généralités sur la base des réponses fournies par les directions d'écoles de ce même canton – et plus les valeurs totales relevées pour les 24 cantons et servant de base moyenne devront être considérées avec réserve lors de l'interprétation à l'échelle nationale.

L'analyse des données collectées lors du sondage doit donc prendre en compte trois facteurs importants. Premièrement, les réponses fournies par les directions d'écoles interrogées projettent une image descriptive des comportements, en matière d'alimentation, l'activité physique et le maintien d'un poids corporel sain, plus optimiste que celle que la situation actuelle dans toutes les écoles suisses ne laisse envisager. Deuxièmement, les disparités relevées entre les cantons peuvent éventuellement mais non nécessairement illustrer des différences réelles à l'échelle cantonale et relatives aux activités menées, aux mesures prises, etc. Elles reflètent également, selon toute vraisemblance, la capacité spécifique et variable des directions d'écoles à répondre au questionnaire. Troisièmement, l'interprétation des résultats doit toujours prendre en considération le chiffre des réponses disponibles. Seules 10 personnes et moins ont rempli le formulaire dans 7 cantons. Il s'agit de Bâle-Ville et d'Uri (respectivement 10), Nidwald (9), Zoug (7), Appenzell Rhodes-Extérieures (6), Obwald (5) et Glaris (4). Des valeurs en pourcentage servant une

possible comparaison ont aussi été publiées dans ces cas précis, mais elles doivent être appréhendées avec la plus grande prudence (graphique 2).



Les résultats seront toujours publiés et décrits, dans un premier temps, pour les 1.383 écoles interrogées dans les 24 cantons et servant de valeurs moyennes. Le rapport comporte, pour chaque thème abordé, un tableau synoptique. Toute comparaison laissant apparaître des disparités marquantes entre les établissements selon leur taille (calculée d'après le nombre d'élèves), leur statut (écoles enfantines, écoles primaires et secondaires), leur répartition géographique (campagne, agglomération, ville), et la proportion d'élèves scolarisés issus de l'immigration, sera mentionnée en détail dans la partie annexe de cette étude, lorsque les données le permettent. Une comparaison entre tous les cantons accompagne également chaque stade de l'analyse générale en prenant en compte les éléments indicateurs retenus. Ce procédé permet ainsi de relever les cantons affichant une fréquence de perspectives et de comportements supérieurs ou inférieurs à la moyenne, et de faire apparaître d'autres cantons, pour lesquels les calculs s'effectuèrent avec un nombre restreint de cas. La base de l'analyse – le nombre de personnes interrogées – figure pour chaque canton dans tous les graphiques présentant une comparaison entre les différents cantons, permettant ainsi de relativiser certaines particularités exprimées par des pourcentages, mais établies sur les seules réponses de quelques écoles.

Il serait théoriquement possible, en considérant ces analyses à l'échelle cantonale, d'établir pour tous les cantons un profil spécifique réunissant les différents indicateurs de comportements en matière d'alimentation, d'activité physique et de maintien d'un poids corporel sain. Toutefois, ce rapport ne s'attarde pas, en raison des faibles banques de données détenues par les cantons, à poursuivre cet objectif précis. Associé à d'autres études ultérieures, Il mettra davantage en valeur les changements individuels intervenus dans les cantons.

3.2. Caractéristiques des écoles

3.2.1 Degrés d'enseignement

Les personnes ayant répondu au questionnaire dirigent très souvent des bâtiments abritant des écoles enfantines et des écoles primaires de niveau I. Un établissement sur cinq enseigne à des enfants dans les écoles enfantines et à des élèves de niveaux primaire et secondaire I. Les directeurs/trices d'écoles secondaires exclusivement se prononcèrent moins souvent que les premières, tandis que les responsables d'écoles enfantines exclusivement, d'écoles primaires ou d'établissements associant les niveaux primaire et secondaire I remplirent très rarement le questionnaire qui leur fut adressé.

Les résultats obtenus dans la principauté du Liechtenstein présentent une tout autre structure. La plupart des personnes interrogées dirigent des établissements secondaires exclusivement (39 %), des écoles primaires (26 %) ou des écoles enfantines (23 %).

Certaines particularités affichées par les cantons suisses ne sont pas exploitables, en raison du faible nombre de cas. La structure des degrés d'enseignement révélée par la présente étude ne reflète aucunement celle du système scolaire spécifique aux cantons, mais renvoie à la répartition des caractéristiques des établissements scolaires dans les fichiers d'adresses délivrés, nuancée par la capacité variable des personnes contactées à répondre au questionnaire (tableau 3 / cf. détails tableau 2.1 en annexe).

Tableau 3: Degrés d'enseignement

Question: «Quels degrés sont enseignés dans votre école?» (Plusieurs réponses possibles servant de base à la constitution des groupes)

Degrés d'enseignement	24 cantons suisses (n=1.383) %
L'école enfantine (exclusivement)	2
L'école enfantine et l'école primaire	53
L'école primaire (exclusivement)	6
L'école primaire et l'école secondaire I	3
L'école secondaire I (exclusivement)	17
L'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire I	20
*Total	101

* L'arrondi des pourcentages entraîne un dépassement de la valeur 100 dans tous les tableaux

3.2.2 Répartition géographique

Les personnes ayant répondu au questionnaire dirigent très souvent des établissements scolaires en zone rurale. Un(e) interviewé(e) sur trois est responsable d'une école située en agglomération, un(e) sur cinq travaille en ville. L'indication des codes postaux par les répondants a permis, grâce aux données fournies par la Poste et l'Office fédéral de la statistique, d'établir la répartition géographique des établissements d'enseignement. Une telle classification n'a pas été réalisée dans la principauté du Liechtenstein.

De nombreuses écoles situées essentiellement en zone rurale ont été interrogées dans les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Berne, des Grisons, du Jura, de Lucerne, de Neuchâtel et du Valais, des établissements implantés exclusivement en zone rurale dans les cantons de Glaris, d'Obwald et d'Uri. De nombreuses écoles situées essentiellement en agglomération ont été sondées dans les cantons de Bâle-Campagne, de Genève, du Tessin et de Zoug, des établissements implantés principalement en ville dans les cantons de Bâle-Ville, de Genève, de Schaffhouse et de Zurich. Les disparités existantes reflètent davantage la densité et les infrastructures spécifiques aux cantons (tableau 4 / cf. détails tableau 2.2 en annexe).

Tableau 4: Répartition géographique

Question: «Indiquez s'il vous plaît le code postal de votre école.»
Les codes postaux ont permis, grâce aux données fournies par la Poste et l'Office fédéral de la statistique, de classer les établissements en secteurs intitulés : ville / agglomération / zone rurale.

Répartition géographique	24 cantons suisses (n=1.383) %
Zone rurale	43
Agglomération	35
Ville	19
Secteur non défini	3
Total	100

3.2.3 Statut

Les personnes ayant répondu au questionnaire dirigent presque exclusivement des écoles publiques et très rarement des établissements privés ou en partie privés. Cette constatation s'applique également à la principauté du Liechtenstein.

Une école sur dix située dans le canton de Neuchâtel est un établissement semi-privé (base: 22 interviewés), et 8 pour cent dans le canton de Soleure. 7 % des personnes interrogées encadrent une école privée dans le canton de Schwyz (tableau 5 / cf. détails tableau 2.3 en annexe).

Tableau 5: Statut

Question: «Votre école est-elle une école publique, privée ou semi-privée?»

Statut	24 cantons suisses (n=1.383)
	%
École publique	98
École en partie privée, en partie financée par l'État	1
École privée	x
Total	99

x = inférieur à 0,5 pour cent.

3.2.4 Nombre d'élèves

Les personnes ayant répondu au questionnaire dirigent essentiellement des établissements scolaires accueillant plus de 250 élèves ou des unités plus petites avec moins de 150 enfants. Seul un interviewé sur quatre est responsable d'une école de taille moyenne.

La principauté du Liechtenstein présente des structures scolaires relativement petites (61 %), seul un sondé sur quatre encadre un établissement regroupant de 150 à 250 élèves (23 %), et peu sont responsables d'unités d'enseignement accueillant plus de 250 enfants (16 %).

Les directeurs/trices de petites écoles ont été les plus nombreuses à retourner le questionnaire dans les cantons des Grisons, de Schaffhouse et du Tessin. Cette constatation s'applique, dans une moindre mesure, aux cantons d'Argovie, de Berne et du Valais. Les chefs d'établissements de taille moyenne ont essentiellement répondu au formulaire dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Fribourg, de Soleure, de St-Gall et de Zurich, tandis que les directeurs/trices de structures importantes accueillant plus de 250 élèves se prononcèrent davantage dans les cantons de Bâle-Ville, de Genève, de Nidwald, d'Obwald, d'Uri et de Vaud (tableau 6 / cf. détails tableau 2.4 en annexe).

Tableau 6: Nombre d'élèves

Question: «Combien y a-t-il d'élèves dans votre école cette année?»

Nombre d'élèves	24 cantons suisses
	(n=1.383) %
Moins de 150	35
De 150 à 250	24
Plus de 250	41
Aucune indication	x
Total	100

x = inférieur à 0,5 pour cent.

3.2.5 Proportion d'élèves issus de l'immigration

La proportion d'élèves issus de l'immigration ne résulte pas d'un calcul statistique mais d'une estimation des directeurs/trices d'écoles. Il ne s'agit donc pas de valeurs intersubjectives vérifiables mais plutôt d'une considération des responsables se référant souvent à une solide expérience resp. à un recensement interne.

La plupart des personnes ayant répondu au questionnaire dirigent des établissements, au sein desquels évoluent, selon elles, moins de 10 pour cent d'élèves issus de l'immigration. Un quart des interviewés estime cette proportion respectivement à «de 10 à 25 pour cent» et à «25 pour cent et plus».

Plus d'un tiers des répondants dans la principauté du Liechtenstein évaluent à 25 pour cent la proportion des élèves scolarisés dans leur établissement et issus de l'immigration (tableau 7 /cf. détails tableau 2.5 en annexe).

Tableau 7: Proportion d'élèves issus de l'immigration

Question: «À combien estimez-vous la proportion de vos élèves issus de l'immigration, dont les deux parents ne sont pas d'origine suisse (en pourcentage)?»

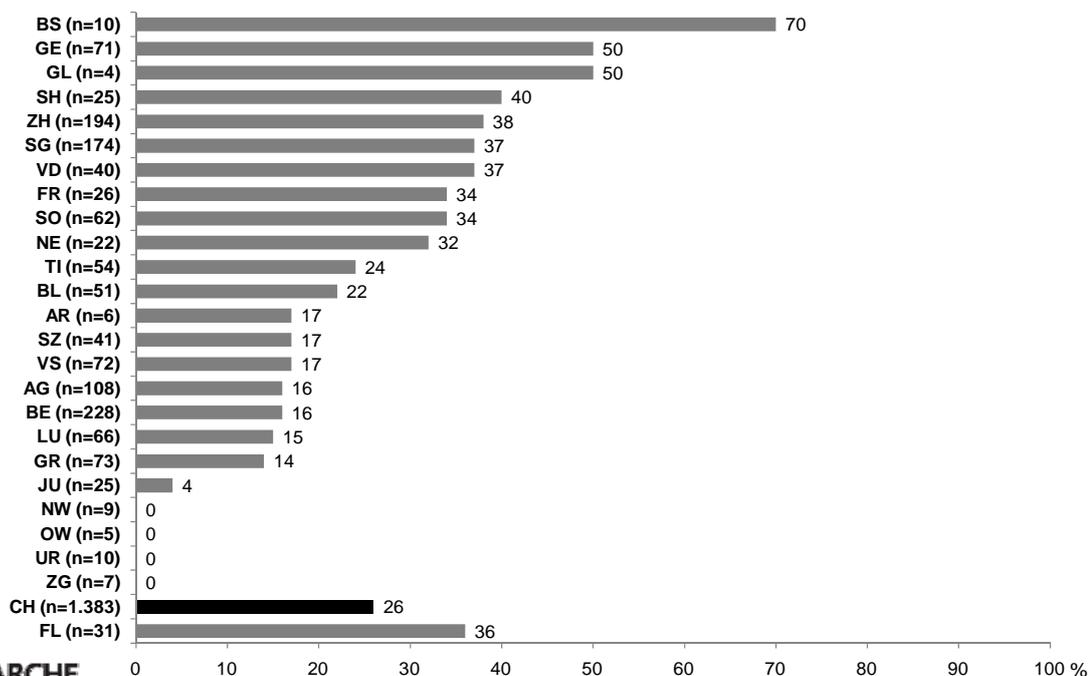
Proportion d'élèves issus de l'immigration	24 cantons suisses (n=1.383) %
Moins de 10 pour cent	43
De 10 à 25 pour cent	21
25 pour cent et plus	26
Aucune indication	11
Total	101

La proportion d'élèves issus de l'immigration s'élève à 25 pour cent et plus selon les assertions des directeurs/trices d'écoles situées dans les cantons de Bâle-Ville et de Glaris (base: 4 répondants). Cette constatation s'applique également, dans une moindre mesure, aux cantons de Schaffhouse, Genève, Zurich, St-Gall, Vaud, Fribourg, Soleure et Neuchâtel. Les difficultés, en matière d'alimentation, d'activité physique et de maintien d'un poids corporel sain, liées à une proportion élevée d'enfants issus de l'immigration devraient ainsi, selon toute vraisemblance, être importantes. Or, il s'agit davantage de problèmes de langue rencontrés par les parents lors de l'application des mesures prises. Ces divergences reposent notamment sur des habitudes et des préférences alimentaires différentes ainsi que sur la représentation subjective du poids corporel sain (graphique 3).

Graphique 3: Écoles estimant la proportion élevée d'élèves issus de l'immigration

Question: «À combien estimez-vous la proportion de vos élèves issus de l'immigration, dont les deux parents ne sont pas d'origine suisse (en pourcentage)?»

Part des directions d'écoles estimant la proportion d'élèves issus de l'immigration à un quart et plus, en pourcentage



3.2.6 Origine et langue maternelle des élèves issus de l'immigration

La plupart des directeurs/trices d'écoles indiquent que leurs élèves issus de l'immigration sont essentiellement originaires des pays d'Europe du Sud-est, et, d'après leur expérience, très rarement d'autres pays européens ou d'autres continents.

Cet état de fait est encore plus marquant dans la principauté du Liechtenstein, où 74 pour cent des personnes interrogées affirment encadrer des enfants et des adolescents dont les familles trouvent principalement leurs racines en Europe du Sud-est.

La proportion des chefs d'établissements accueillant des élèves originaires d'Europe du Sud-est est particulièrement élevée dans les cantons de Bâle-Ville, Lucerne et de Soleure, et relativement faible dans les cantons de Genève, Zoug, des Grisons et du Jura. On peut supposer, au regard de la situation de ces cantons, que les enfants et adolescents scolarisés viennent d'autres régions d'Europe, de pays en partie limitrophes (tableau 8 / cf. détails tableau 2.6 en annexe).

Tableau 8: Origine des élèves issus de l'immigration

Question: «D'où viennent la plupart des enfants issus de l'immigration?»

Origine des élèves issus de l'immigration	24 cantons suisses (n=1.383) %
D'Europe de l'Est, du sud de l'Europe	60
D'autres régions d'Europe	10
D'autres pays	10
«Je ne sais pas»	4
Aucune indication	17
Total	101

Les données relatives à la langue maternelle des élèves se recoupent avec les informations fournies par les personnes interrogées sur la proportion d'enfants et d'adolescents issus de l'immigration. Environ 40 pour cent des interviewés dirigent des établissements, au sein desquels, selon eux, moins de 10 pour cent des élèves ne parlent pas une des langues du canton. Cette estimation se situe entre 10 et 25 pour cent pour un cinquième d'entre eux et à 25 pour cent et plus pour plus d'un quart des directeurs/trices d'écoles.

29 pour cent des personnes sondées dans la principauté du Liechtenstein évaluent à 25 pour cent et plus la part d'enfants scolarisés dont la langue maternelle n'est pas une des langues nationales (tableau 9 / cf. détails tableau 2.7 en annexe).

Tableau 9: Proportion d'élèves dont la langue maternelle diffère de la langue cantonale ou nationale

Question: «À combien estimez-vous la proportion de vos élèves dont la langue maternelle n'est pas une de celles de votre canton (en pourcentage)?»

Proportion d'élèves dont la langue maternelle diffère de la langue cantonale ou nationale	24 cantons suisses (n=1.383) %
Moins de 10 pour cent	41
De 10 à 25 pour cent	21
25 pour cent et plus	28
Aucune indication	10
Total	100

3.2.7 Statut socio-économique des familles

Beaucoup de chefs d'établissements, priés de fournir une estimation, pensent que leurs élèves sont issus, pour un quart au moins, de familles de statut socio-économique plutôt bas. Un cinquième des directeurs situe cette proportion, entre 10 et 25 pour cent, et peu d'entre eux l'estiment à moins de 10 pour cent. Cette constatation s'applique également à la principauté du Liechtenstein (tableau 10 / cf. détails tableau 2.8 en annexe).

Tableau 10: Estimation du statut socio-économique des familles

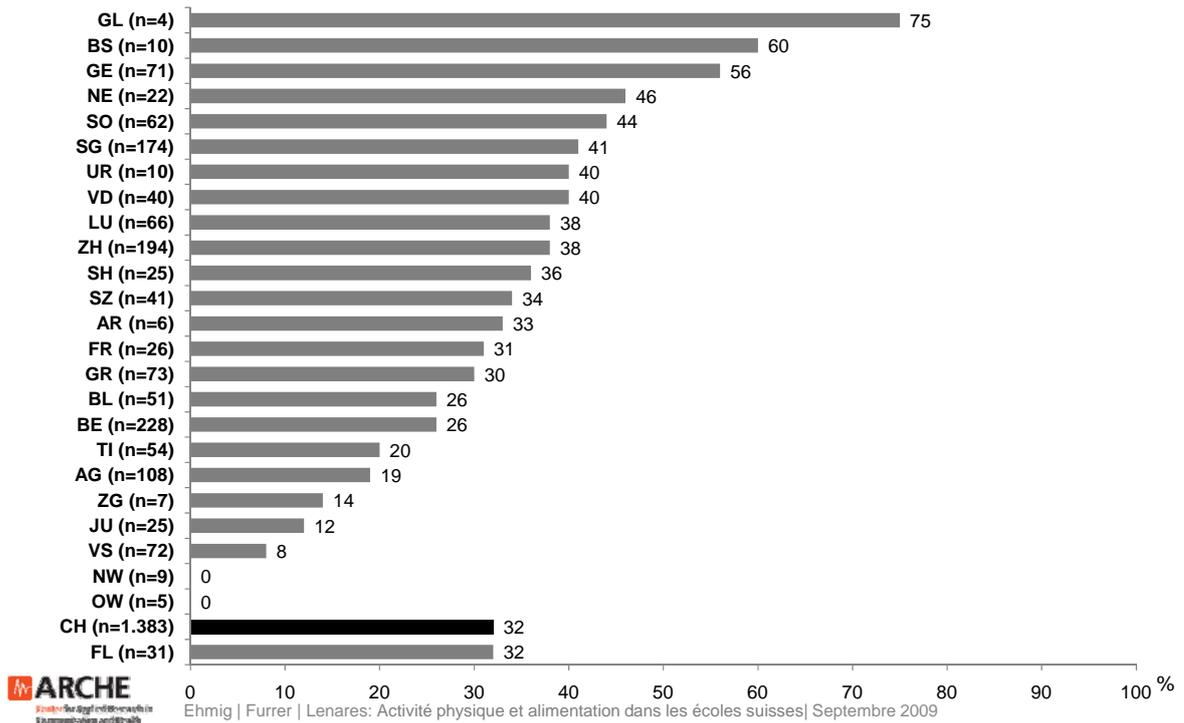
Question: «À combien estimez-vous la proportion de vos élèves venant de familles de statut socio-économique plutôt bas (en pourcentage)?»

Proportion des élèves issus de familles de statut socio-économique faible	24 cantons suisses (n=1.383) %
Moins de 10 pour cent	14
De 10 à 25 pour cent	20
25 pour cent et plus	32
Aucune indication	34
Total	100

La proportion d'élèves issus de familles de statut socio-économique plutôt bas s'élève à 25 pour cent et plus selon les assertions des directeurs/trices d'écoles situées dans les cantons de Bâle-Ville, de Genève et de Glaris. Cette constatation s'applique également, dans une moindre mesure, aux cantons de Neuchâtel, Soleure, St-Gall, Uri et de Vaud. Les cantons du Tessin, d'Argovie, de Zoug, du Jura et du Valais évoquent, en revanche, une faible part d'élèves venant de familles de statut socio-économique bas. Aucune indication n'a été communiquée par les cantons de Nidwald et d'Obwald. Les considérations faites par les chefs d'établissements ne s'inscrivent pas dans la transcription réelle de la répartition des caractéristiques sociodémographiques au sein de la population suisse, resp. au sein des cantons. Les résultats obtenus ne peuvent servir de base pour établir des généralités, en raison de la distorsion partielle de l'échantillon évoquée en début d'étude (graphique 4).

Graphique 4: Écoles présentant une proportion élevée d'élèves issus de familles de statut socio-économique bas

Question: «À combien estimez-vous la proportion de vos élèves venant de familles de statut socio-économique plutôt bas (en pourcentage)?»
Part des directions d'écoles estimant la proportion d'élèves issus de statut socio-économique bas à un quart et plus, en pourcentage



3.2.8 Corrélation entre la taille des écoles et diverses caractéristiques

On pourrait supposer une corrélation entre la taille des écoles (calculée sur le nombre d'élèves) et diverses caractéristiques propres au système scolaire. Ainsi, de petites structures, se situant pour la plupart en zone rurale, accueilleraient essentiellement de jeunes élèves au sein des écoles enfantines ou primaires, tandis que des établissements plus importants, implantés généralement en ville, dispenseraient un enseignement de niveau secondaire ou de tous degrés confondus à des enfants plus âgés. Les petites écoles auraient également une proportion d'élèves issus de l'immigration moindre que les établissements de taille supérieure. Ces hypothèses permettent de telles réflexions sur la plausibilité des faits, et supposeraient, si elles se confirmaient, de considérer la taille des écoles comme un indicateur supplantant diverses autres caractéristiques dans cette étude et simplifiant alors la représentation des résultats.

Une analyse différentielle valide partiellement ces suppositions pour les petites structures d'enseignement: les établissements de petite taille abritent principalement des écoles enfantines et / ou primaires (74 %) et sont souvent situés en zone rurale (67 %) quelquefois en agglomération mais rarement en ville. Ils accueillent généralement moins d'enfants issus de l'immigration (71 %).

Les grosses écoles délivrent souvent, conformément aux espérances, un enseignement de niveau secondaire I (51 %), mais s'adressent également, dans les mêmes proportions aux élèves des unités enfantines et de niveau primaire (50 %). Un établissement sur deux est implanté en agglomération (47 %), un quart en zone rurale (25 %) ou en ville (27 %). Les écoles de taille importante affichent également un pourcentage d'enfants issus de l'immigration plus élevé (37 %) que celle de moyenne (30 %) et de petite taille (11 %). Beaucoup de grands établissements présentent aussi une proportion d'immigration inférieure à 10 pour cent (21 %).

La présente analyse laisse, certes, apparaître une certaine corrélation entre la taille des écoles et diverses autres caractéristiques comme les degrés d'enseignement, la répartition géographique et la proportion d'élèves issus de l'immigration mais elle ne favorise en aucun cas un raisonnement analytique. On peut affirmer effectivement qu'un petit établissement, en zone rurale, abrite généralement des écoles enfantines et primaires qui enseignent à des enfants issus, pour moins de 10 pour cent de l'immigration. En revanche, il devient impertinent de prétendre qu'une école de taille importante se trouvant exclusivement en ville, propose un degré d'enseignement secondaire qui s'adresse à des élèves issus en majorité de l'immigration.

Ainsi, il convient, d'analyser en détail ces questions dans le cadre du monitoring des comportements, en considérant la taille des établissements scolaires mais aussi les degrés d'enseignement, la répartition géographique des écoles et la proportion d'élèves issus de l'immigration comme des variables indépendantes. La représentation des résultats ne fera apparaître que les disparités marquantes, par ex : les écoles en zone rurale et en ville (tableau 11).

Tableau 11: Corrélation entre la taille des écoles et diverses caractéristiques

Question: «Combien y a-t-il d'élèves dans votre école cette année?»
 «Quels degrés sont enseignés dans votre école?» (Plusieurs réponses possibles servant de base à la constitution des groupes)

«Indiquez s'il vous plaît le code postal de votre école.» (Les codes postaux ont permis, grâce aux données fournies par la Poste et l'Office fédéral de la statistique, de classer les établissements en secteurs intitulés : ville / agglomération / zone rurale)

«À combien estimez-vous la proportion de vos élèves issus de l'immigration, dont les deux parents ne sont pas d'origine suisse (en pourcentage)?»

	<150 Élèves (n=487) %	150-250 Élèves (n=327) %	> 250 Élèves (n=568)* %
Degrés d'enseignement:			
École enfantine (exclusivement)	3	1	1
École enfantine et école primaire	61	53	46
École primaire (exclusivement)	10	6	3
École primaire et école secondaire I	5	2	2
École secondaire I (exclusivement)	10	24	19
École enfantine, école primaire et école secondaire I	12	15	30
Total	101	101	101
Répartition géographique:			
Zone rurale	67	41	25
Agglomération	22	34	47
Ville	9	23	27
Secteur non défini	4	2	2
Total	101	100	101
Proportion d'élèves issus de l'immigration:			
Moins de 10 pour cent	71	38	21
De 10 à 25 pour cent	10	23	28
25 pour cent et plus	11	30	37
Aucune indication	8	9	14
Total	100	100	100

* Un(e) interviewé(e) n'a pas indiqué la taille de l'école concernée. Le total reste donc inférieur de 1 à la valeur globale.

3.3. Santé dans les écoles

3.3.1 Introduction des thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain dans les écoles

60 pour cent de toutes les directions d'écoles suisses ayant répondu au formulaire d'enquête recommandent certains comportements à leurs enseignants, par ex: faire des pauses à l'air libre ou préparer des repas sains lors des camps scolaires. Mais ils sont moins nombreux à fixer des règles strictes dans les établissements concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain – en interdisant les distributeurs automatiques de boissons sucrées. Peu d'entre eux ont pris ces thèmes comme objectifs et les ont inscrits dans leurs programmes (pluri)annuels.

Les écoles enfantines exclusivement (83 %), ainsi que les établissements implantés en ville (60 %) suivent des règles fixes. Le corps enseignant des structures en ville reçoit davantage de recommandations (67 %) que celui des écoles en agglomération ou en zone rurale. (56 % resp. 59 %). Plus la proportion d'élèves issus de l'immigration, selon les personnes interrogées, est élevée, plus l'introduction des thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain a été accrue dans ces établissements. Cette constatation s'applique tout autant aux recommandations faites aux enseignants qu'à la fixation de règles et à la définition de celles-ci dans les directives et dans les programmes (pluri)annuels.

La fréquence des recommandations faites au corps enseignant reste très élevée dans les écoles situées dans les cantons de Glaris, Bâle-Ville et de Nidwald, mais particulièrement faible dans les cantons de Vaud, Genève et de Schaffhouse.

Certes, de nombreuses règles en matière d'alimentation, d'activité physique et de maintien d'un poids corporel sain existent, selon les sondés, dans les établissements implantés dans les cantons de Bâle-Ville, du Tessin et de Bâle-Campagne, mais celles-ci sont rares dans les écoles situées dans les cantons du Jura, de Fribourg, de Genève et d'Uri.

L'inscription dans les directives et dans les programmes (pluri)annuels des thèmes liés à la santé et à l'alimentation reste une pratique usuelle pour les cantons de Nidwald, Bâle-Campagne, Obwald et du Tessin, mais un fait rare pour les établissements de Genève, Schaffhouse, du Valais, d'Argovie, de Bâle-Ville, des Grisons, de Neuchâtel et de Zoug.

Les recommandations faites au corps enseignant dans la principauté du Liechtenstein respectent la moyenne relevée dans les écoles des 24 cantons suisses. Des règles liées à l'alimentation et à la santé sont plus rares mais elles sont souvent portées aux directives et aux programmes (pluri)annuels.

Toute comparaison entre les cantons doit considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 12 et graphiques 5 à 7 / cf. détails tableaux 3.1.1 à 3.1.3 en annexe).

Tableau 12: Introduction dans les écoles et sous différentes formes des thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids

Question: «Les heures de gymnastique sont obligatoires dans les écoles primaires et secondaires I. Souvent on enseigne également les branches telles que l'économie familiale et la cuisine. En dehors de ces branches, avez-vous introduit dans votre école les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids, de quelque manière que ce soit?» (Plusieurs réponses possibles)

24 cantons suisses
(n=1.383)

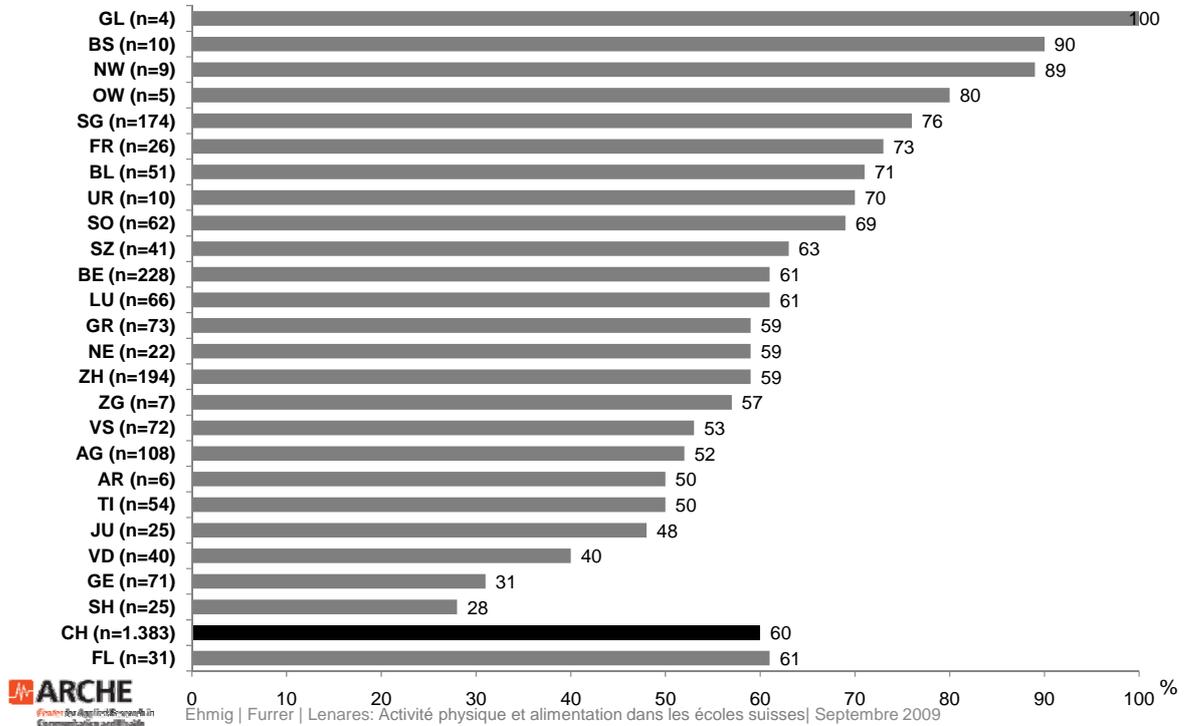
Proportion des directeurs/trices d'écoles

%

«Oui, le corps enseignant a certaines recommandations pour le quotidien, p.ex. faire les pauses à l'extérieur/à l'air libre, ou alors préparer des repas sains lors des camps scolaires.»	60
«Oui, il y a des règles dans notre école concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids, p. ex. les distributeurs automatiques de boissons sucrées sont interdits.»	46
«Oui, un ou plusieurs de ces thèmes sont pris comme objectifs et inclus dans les programmes.»	41
«Un, ou plusieurs de ces thèmes, est/sont présents dans notre école, mais d'une autre manière.»	36
«Non, il n'y a aucune règle ou recommandation dans notre école concernant ces thèmes.»	13

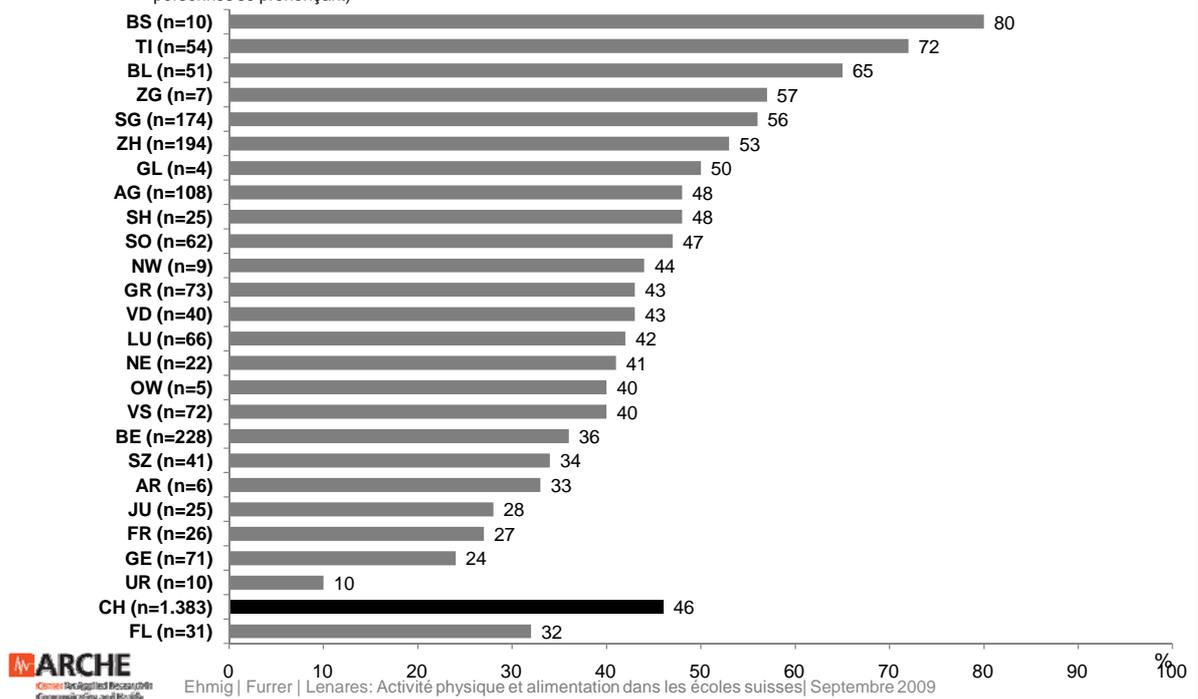
Graphique 5: Recommandations faites aux enseignants en matière d'alimentation, d'activité physique et de poids

Question: «Les heures de gymnastique sont obligatoires dans les écoles primaires et secondaires I. Souvent on enseigne également les branches telles que l'économie familiale et la cuisine. En dehors de ces branches, avez-vous introduit dans votre école les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids, de quelque manière que ce soit? » Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Oui, le corps enseignant a certaines recommandations pour le quotidien, p.ex. faire les pauses à l'extérieur/à l'air libre, ou alors préparer des repas sains lors des camps scolaires.» (Proportion des personnes se prononçant)



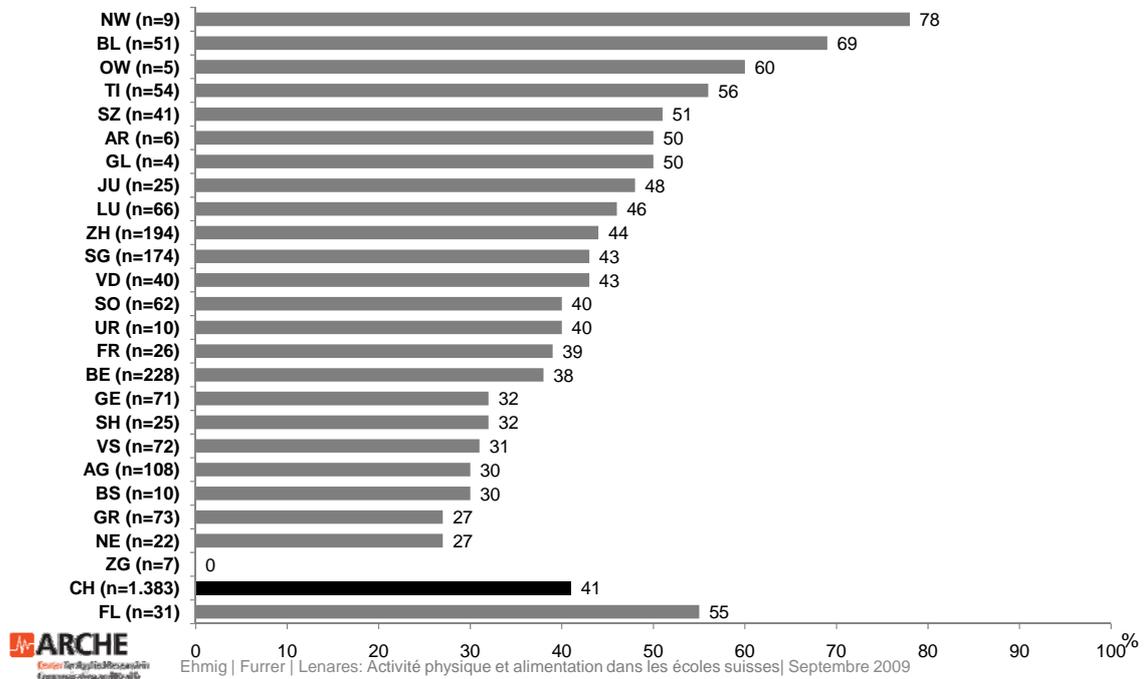
Graphique 6: Règles scolaires en matière d'alimentation, d'activité physique et de poids

Question: «Les heures de gymnastique sont obligatoires dans les écoles primaires et secondaires I. Souvent on enseigne également les branches telles que l'économie familiale et la cuisine. En dehors de ces branches, avez-vous introduit dans votre école les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids, de quelque manière que ce soit? » Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Oui, il y a des règles dans notre école concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids, p. ex. les distributeurs automatiques de boissons sucrées sont interdits.» (Proportion des personnes se prononçant)



Graphique 7: Introduction des thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids dans les directives/plans (pluri)annuels

Question: «Les heures de gymnastique sont obligatoires dans les écoles primaires et secondaires I. Souvent on enseigne également les branches telles que l'économie familiale et la cuisine. En dehors de ces branches, avez-vous introduit dans votre école les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids, de quelque manière que ce soit? »
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Oui, un ou plusieurs de ces thèmes sont pris comme objectifs et inclus dans les programmes.» (Proportion des personnes se prononçant)



3.3.2 Mesures de promotion

Entre un quart et un tiers des directions d'écoles ayant répondu au questionnaire met à disposition des ressources financières, humaines ou d'autres types destinées à promouvoir des actions relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain. Un bon tiers investit dans des mesures de soutien, par ex: une formation continue interne ou externe pour le corps enseignant, tandis que d'autres, dans les mêmes proportions, ont réservé une part fixe de leur budget à la promotion de la santé et à la prévention. Les chefs d'établissements sont moins nombreux à recourir à des moyens mis à leur disposition mais qui ne s'inscrivent pas dans leur budget, alors que d'autres encore privilégient des ressources humaines en organisant une certaine partie du temps de travail ou en accordant une contrepartie pour l'engagement personnel supplémentaire.

Les grands établissements (42 %) ainsi que les écoles enfantines et secondaires exclusivement (48 % resp. 42 %) disposent d'une part fixe de leur budget pour promouvoir la santé et la prévention. Les écoles enfantines exclusivement investissent volontiers dans des mesures de soutien, comme la formation continue de leur corps enseignant. Les structures scolaires en ville mettent plus souvent en place des ressources humaines, s'exprimant par le temps de travail des professeurs (40 %), que leurs homologues en agglomération (31 %) et en zone rurale (21 %). Cet état de fait s'explique par la taille plus importante des établissements situés en ville, contrairement à ceux implantés en zone rurale, et donc par leur personnel plus nombreux, qui peut davantage se charger de la promotion de l'alimentation, de l'activité physique et du maintien d'un poids corporel sain, resp. s'engager en dehors des heures d'enseignement. Plus la proportion d'élèves issus de l'immigration, selon les personnes interrogées, est élevée, plus la mise à disposition de ressources financières, humaines ou d'autres types est conséquente. Cette constatation s'applique à tous les investissements décidés.

De nombreuses écoles réservant une part fixe de leur budget pour promouvoir la santé sont situées essentiellement dans les cantons de Bâle-Campagne, de Vaud, d'Obwald, de Nidwald et de Bâle-Ville, contrairement à leurs homologues implantées principalement dans les cantons de Schaffhouse, Uri, Fribourg ainsi que quelques unes dans le Valais, Genève et Glaris, et qui n'incluent la prévention que rarement dans leurs enveloppes.

Les établissements ayant recours à des moyens mis à disposition mais ne faisant pas partie de leur budget normal, se retrouvent, surtout, dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et de Vaud, et rarement dans les cantons de St-Gall, Soleure, Schaffhouse, du Tessin, de Glaris et de Zoug.

Les écoles de Bâle-Ville, d'Obwald et de Vaud engagent très souvent des ressources humaines, contrairement à leurs homologues situées dans Uri, le Valais, Fribourg et Glaris.

L'investissement dans des mesures de promotion reste très élevé dans les établissements des cantons de Bâle-Ville, Nidwald, Glaris et Bâle-Campagne, mais relativement faible dans les écoles de Neuchâtel, Uri, Fribourg, Genève et du Jura.

Les structures scolaires de la principauté du Liechtenstein inscrivent plus rarement la promotion de la santé et la prévention à leur budget que la moyenne relevée dans les 24 cantons suisses. En revanche, elles recourent à d'autres moyens mis à disposition, engagent des ressources humaines et, investissent dans certaines mesures de promotion comme la formation continue de leur corps enseignant, dans les mêmes proportions que leurs homologues suisses.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 13 et graphiques 8 à 11 / cf. détails tableaux 3.2.1 à 3.2.3 en annexe).

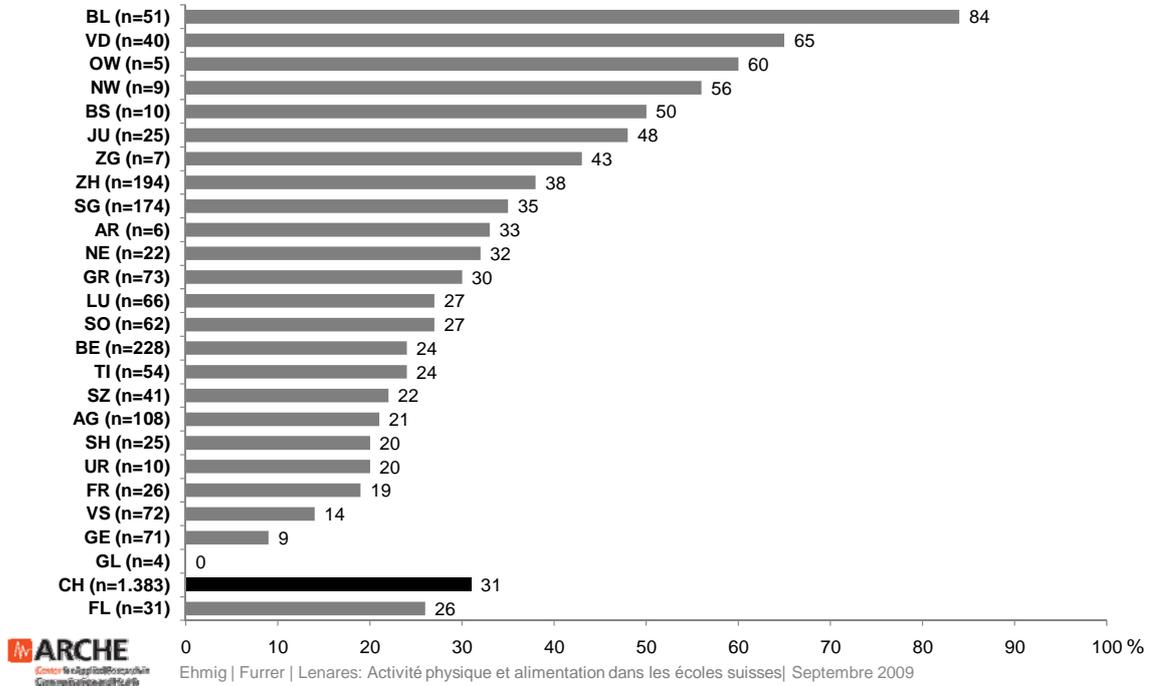
Tableau 13: Mesures de promotion sous différentes formes de l'alimentation, de l'activité physique et du maintien d'un poids corporel sain dans les écoles

Question: «Dans votre école, mettez-vous à disposition des ressources financières, humaines ou d'autres types, destinées à soutenir des mesures concernant le domaine de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?» (Plusieurs réponses possibles)

Proportion des directeurs/trices d'écoles	24 cantons suisses (n=1.383) %
«Une part fixe de notre budget est réservée à la promotion de la santé et à la prévention.»	31
«Nous avons recours à des ressources qui ne font pas partie de notre budget normal, mais qui sont mises à disposition p. ex. par Promotion Santé Suisse, par le canton, ou par la commune.»	23
«Nous mettons en place des ressources humaines, une certaine partie du temps de travail ou donnons une contrepartie pour l'engagement personnel supplémentaire.»	28
«Nous investissons dans des mesures de soutien, p.ex. une formation continue (interne ou externe) pour le corps enseignant, des conférences pour les parents.»	37
«Nous mettons d'autres ressources à disposition.»	13
«Non, nous ne proposons aucune ressource soutenant des mesures et activités dans le domaine de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids.»	27

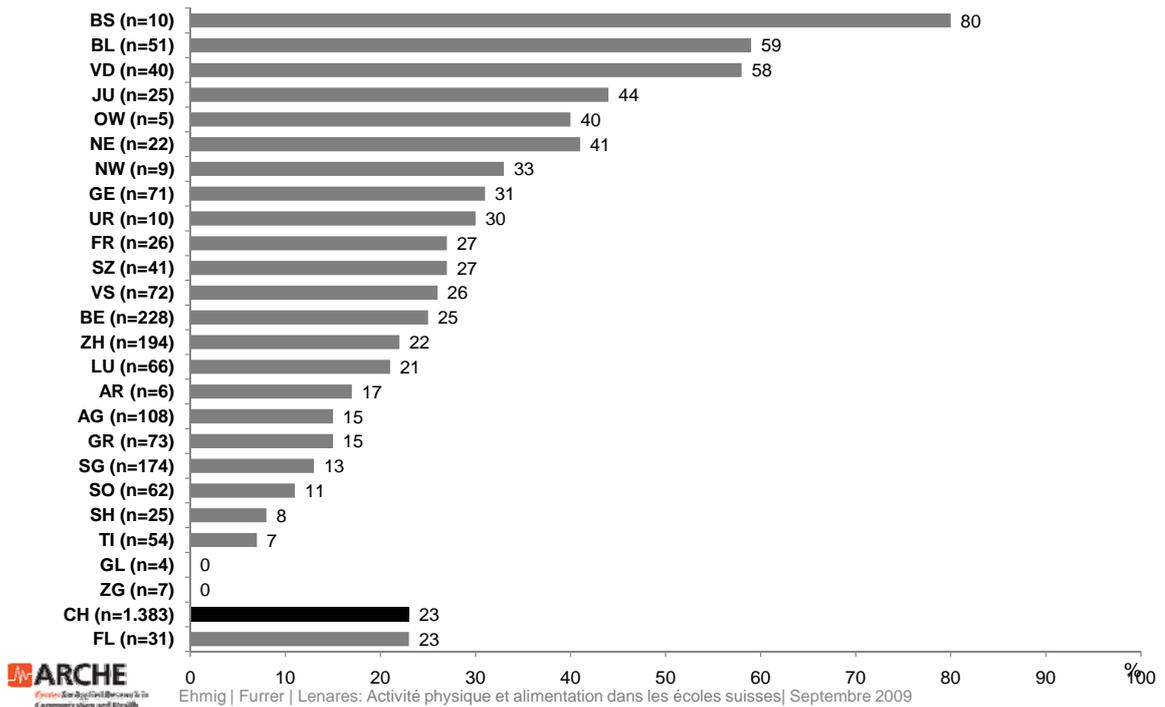
Graphique 8: Budget fixe réservé à la promotion de la santé et à la prévention

Question: «Dans votre école, mettez-vous à disposition des ressources financières, humaines ou d'autres types, destinées à soutenir des mesures concernant le domaine de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Une part fixe de notre budget est réservée à la promotion de la santé et à la prévention.» (Proportion des personnes se prononçant)



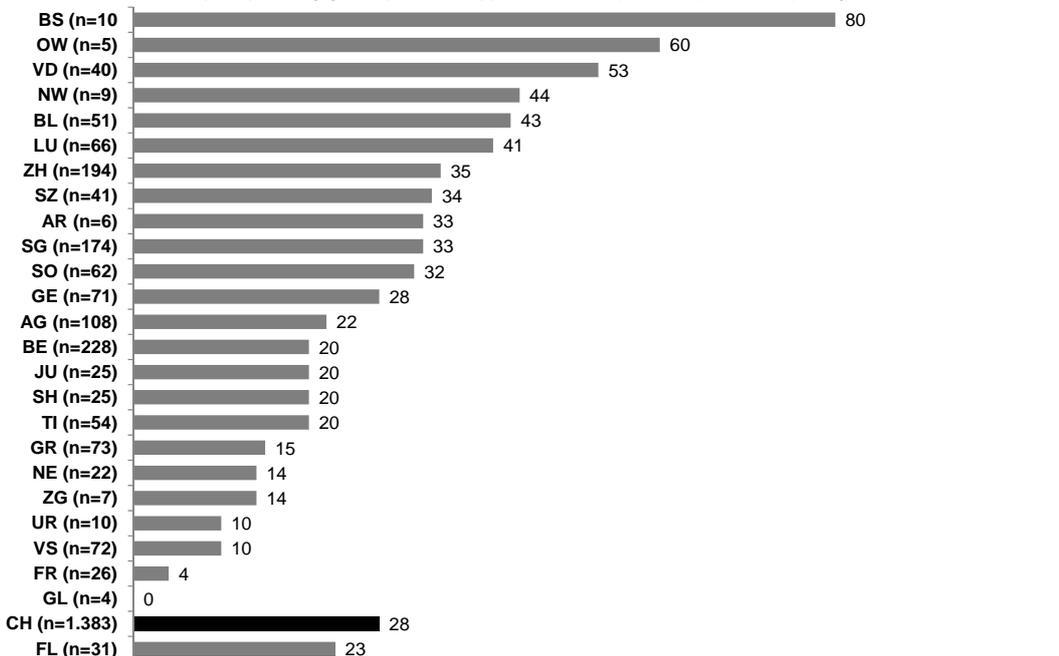
Graphique 9: Utilisation de ressources extérieures au budget pour la promotion de la santé et la prévention

Question: «Dans votre école, mettez-vous à disposition des ressources financières, humaines ou d'autres types, destinées à soutenir des mesures concernant le domaine de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?» Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Nous avons recours à des ressources qui ne font pas partie de notre budget normal, mais qui sont mises à disposition p. ex. par Promotion Santé Suisse, par le canton, ou par la commune.» (Proportion des personnes se prononçant)



Graphique 10: Ressources humaines pour la promotion de la santé et la prévention

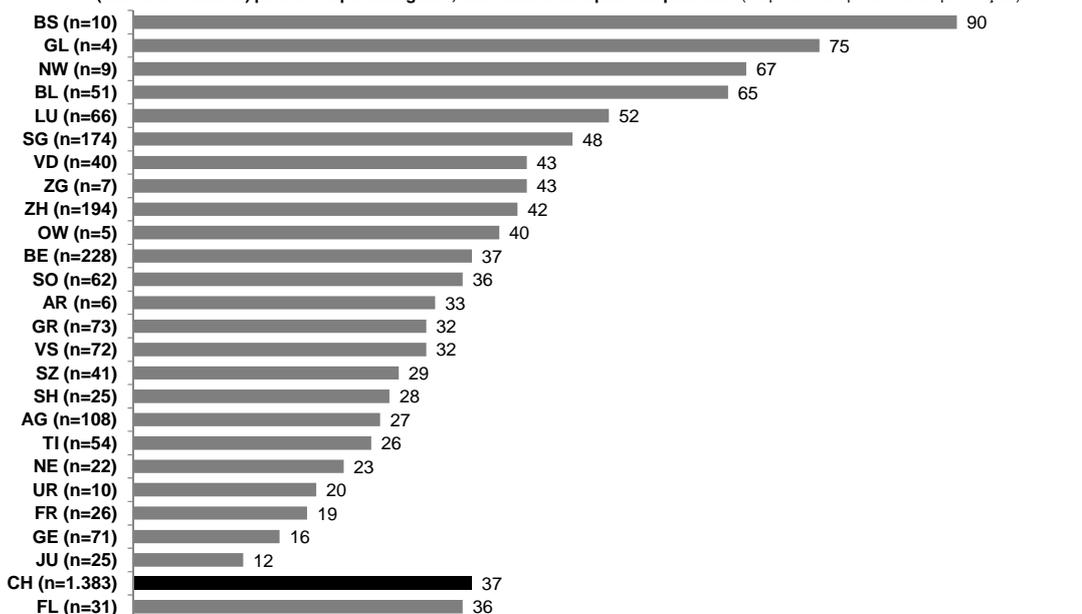
Question: «Dans votre école, mettez-vous à disposition des ressources financières, humaines ou d'autres types, destinées à soutenir des mesures concernant le domaine de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «**Nous mettons en place des ressources humaines, une certaine partie du temps de travail ou donnons une contrepartie pour l'engagement personnel supplémentaire.**» (Proportion des personnes se prononçant)



Ehmig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

Graphique 11: Investissement dans des mesures de promotion et de prévention de la santé

Question: «Dans votre école, mettez-vous à disposition des ressources financières, humaines ou d'autres types, destinées à soutenir des mesures concernant le domaine de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «**Nous investissons dans des mesures de soutien, p.ex. une formation continue (interne ou externe) pour le corps enseignant, des conférences pour les parents.**» (Proportion des personnes se prononçant)



Ehmig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

3.3.3 Alimentation, activité physique, poids corporel: thèmes abordés lors des réunions du corps enseignant

Les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids ont déjà été abordés lors des réunions du corps enseignant dans quatre établissements suisses sur cinq ayant participé au sondage. Dans 28 pour cent des écoles suisses, ils font partie des points discutés plusieurs fois dans l'année, et, dans les mêmes proportions, environ une fois par année lors des assemblées professorales. Dans 25 % des cas, ils ne font pas l'objet de discussion annuelle.

Les écoles situées en ville et en agglomération traitent plus souvent les sujets de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain plusieurs fois par année (35 % et 33 %) que leurs homologues en zone rurale (23 %). Ces thèmes semblent s'inscrire ici davantage dans un cadre institutionnalisé du fait du nombre important d'élèves scolarisés. Le corps enseignant des structures scolaires, accueillant une proportion moyenne ou forte d'enfants issus de l'immigration, débat également plus souvent plusieurs fois par année sur les questions liées à l'alimentation et à la santé (respectivement 32 %) que celui des établissements présentant peu d'immigration (25 %).

Les écoles discutant une ou plusieurs fois par année les thèmes relatifs à l'alimentation, à l'activité physique et au poids se situent essentiellement dans les cantons de Bâle-Ville, de Zoug, de Lucerne, de Nidwald et de Bâle-Campagne. Les cantons de Fribourg, du Jura, de Schaffhouse, du Valais, de Genève et d'Appenzell Rhodes-Extérieures n'abordent que très rarement ces sujets.

Les établissements implantés dans la principauté du Liechtenstein respectent également la moyenne relevée dans les 24 cantons suisses en admettant débattre, lors de réunions, une ou plusieurs fois par année des questions liées à l'alimentation et à la santé des élèves scolarisés.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 14 et graphique 12 / cf. détails tableaux 3.3.1 à 3.3.3 en annexe).

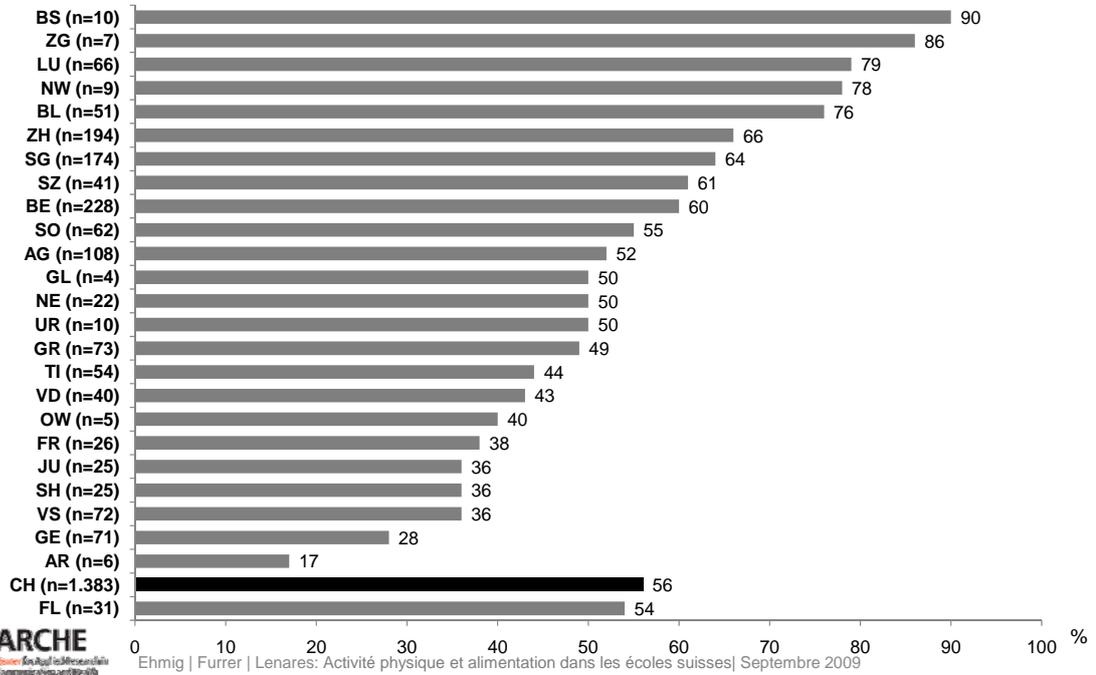
Tableau 14: Alimentation, activité physique, poids corporel: thèmes abordés lors des réunions du corps enseignant

Question: «Si vous pensez aux deux années scolaires précédentes et à l'année en cours: est-ce que, lors des réunions du corps enseignant de votre école, les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids sont à l'ordre du jour, indépendamment des activités telles que les journées sportives ou les camps de sport?»

	24 cantons suisses (n=1.383) %
Proportion des directeurs/trices d'écoles	
«Oui, ils font partie, plusieurs fois par année, des thèmes discutés lors des réunions.»	28
«Oui, ils font partie, environ une fois par année, des thèmes discutés lors des réunions.»	28
«Oui, ils sont discutés, mais pas chaque année.»	25
«Non, ils ne font pas partie de l'ordre du jour.»	15
Aucune indication	4
Total	100

Graphique 12: Thématisation de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain lors de réunions du corps enseignant

Question: «Si vous pensez aux deux années scolaires précédentes et à l'année en cours: est-ce que, lors des réunions du corps enseignant de votre école, les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids sont à l'ordre du jour, indépendamment des activités telles que les journées sportives ou les camps de sport?»
 Proportion des personnes se prononçant: «Oui, ils font partie, plusieurs fois par année» ou «environ une fois par année» des thèmes discutés



3.3.4 Importance des thèmes alimentation et activité physique

La très large majorité de chefs d'établissements ayant été interrogés considèrent que l'activité physique et l'alimentation doivent obtenir la même priorité, car elles sont aussi importantes l'une que l'autre. Ce point de vue est essentiellement partagé par les directrices d'écoles enfantines exclusivement (83 %), les écoles en ville (78 %) et par les structures d'enseignement accueillant 25 pour cent et plus d'enfants issus de l'immigration (80 %). Lorsque les interviewés accordèrent la préférence à l'un des deux thèmes, ils privilégièrent alors trois fois plus souvent l'activité physique au détriment de l'alimentation.

Peu de directeurs/trices évoquèrent d'autres problèmes rencontrés au sein des établissements jugés plus importants que l'activité physique et l'alimentation. Les responsables d'écoles secondaires exclusivement se prononcèrent particulièrement en ce sens (11 %).

Les structures d'enseignement des cantons de Neuchâtel, du Tessin, de Bâle-Ville, de Nidwald et de Genève accordèrent volontiers la même priorité aux thèmes de l'alimentation et de l'exercice physique, les réponses des cantons des Grisons, de Schaffhouse, de Vaud, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Obwald furent plus hétérogènes.

Obwald, Schaffhouse et Vaud, mais aussi Bâle-Campagne considérèrent une activité physique suffisante et adéquate comme prioritaire, cette tendance s'inverse pour les cantons de Fribourg, des Grisons, et d'Uri qui privilégièrent une alimentation saine au détriment de l'exercice.

Les directions d'écoles des cantons d'Argovie, de Glaris, de Vaud et d'Obwald évoquèrent, dans une proportion supérieure à la moyenne, l'existence de thèmes plus importants que ceux liés à l'alimentation et à l'activité physique.

Plus des trois quarts des chefs établissements, situés dans la principauté du Liechtenstein et ayant pris part au sondage, accordèrent la même priorité aux thèmes de l'alimentation et de l'exercice. Lorsque les interviewés privilégièrent l'un des deux thèmes, ils se prononcèrent très souvent en faveur d'une alimentation saine.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 15 et graphiques 13 à 16 / cf. détails tableaux 3.4.1 à 3.4.3 en annexe).

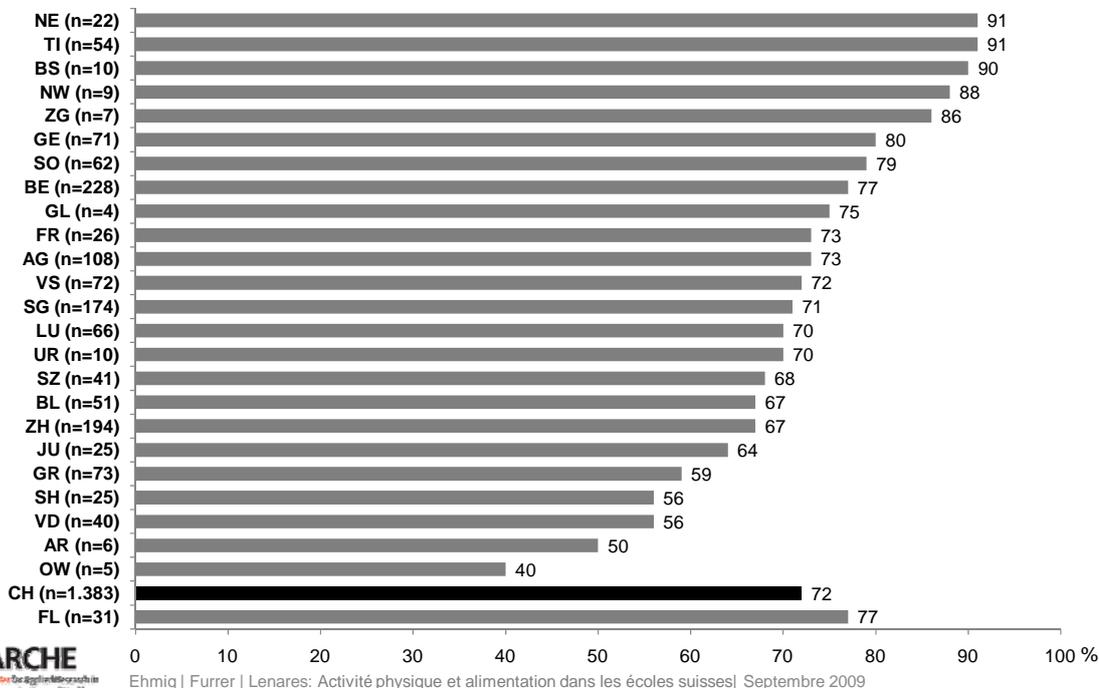
Tableau 15: Importance des thèmes alimentation et activité physique

Question: «Si vous pensez à vos élèves, qu'est-ce qui est le plus important à encourager dans votre école: une alimentation saine ou une activité physique suffisante et adéquate?»

Proportion des directeurs/trices d'écoles	24 cantons suisses (n=1.383) %
«L'activité physique et l'alimentation sont aussi importantes l'une que l'autre, et devraient obtenir la même priorité dans notre école.»	72
«Une activité physique suffisante et adéquate est prioritaire, notre attention doit se concentrer là-dessus.»	15
«Une alimentation saine est prioritaire, notre attention doit se concentrer là-dessus.»	5
«Il existe des thèmes et des problèmes plus importants que l'activité physique et l'alimentation.»	8
Aucune indication	1
Total	101

Graphique 13: Promotion égalitaire de l'activité physique et de l'alimentation

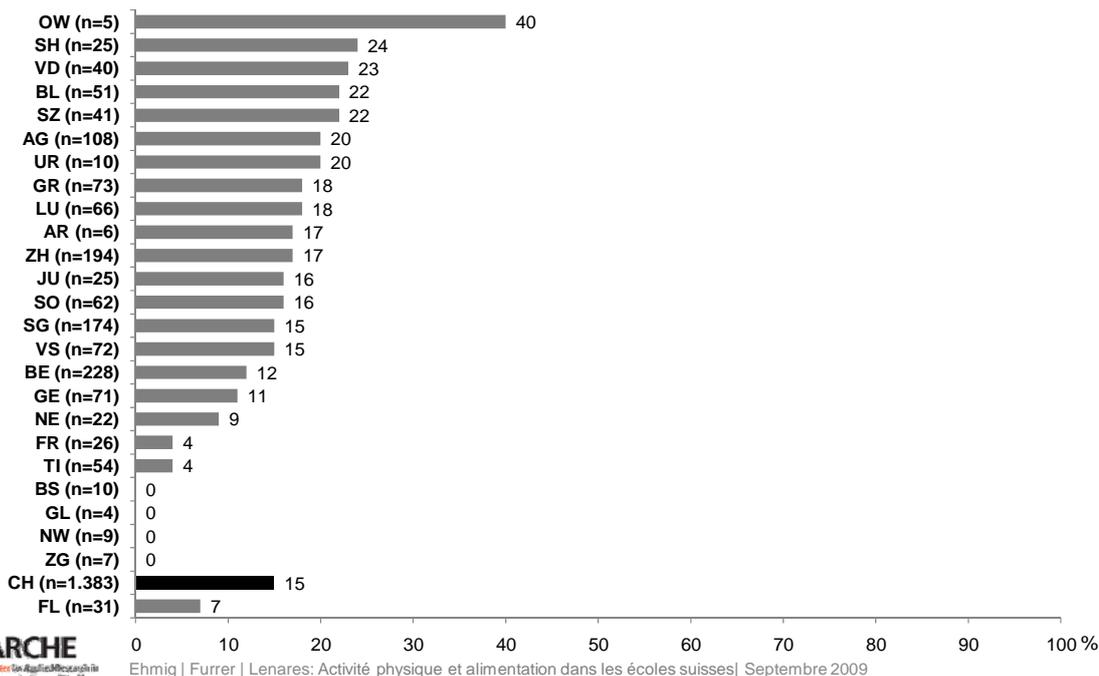
Question: «Si vous pensez à vos élèves, qu'est-ce qui est le plus important à encourager dans votre école: une alimentation saine ou une activité physique suffisante et adéquate?»
 Proportion des personnes se prononçant: «L'activité physique et l'alimentation sont aussi importantes l'une que l'autre, et devraient obtenir la même priorité dans notre école.»



Ehmig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

Graphique 14: Promotion de l'activité physique au détriment de l'alimentation

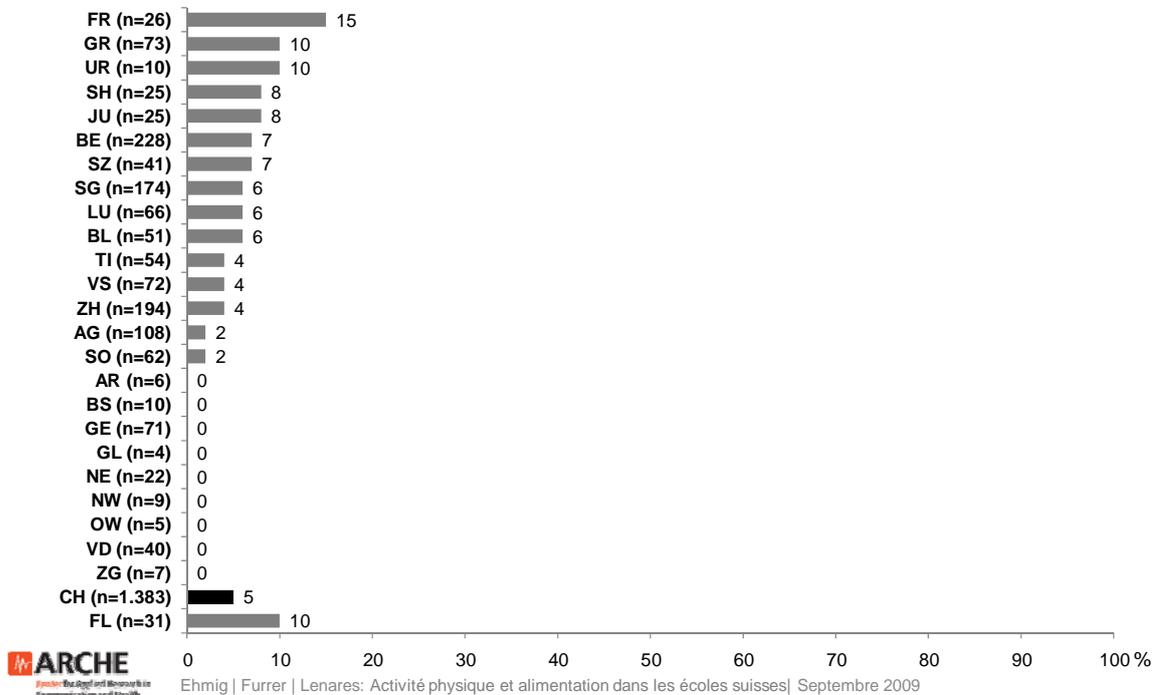
Question: «Si vous pensez à vos élèves, qu'est-ce qui est le plus important à encourager dans votre école: une alimentation saine ou une activité physique suffisante et adéquate?»
 Proportion des personnes se prononçant: «Une activité physique suffisante et adéquate est prioritaire, notre attention doit se concentrer là-dessus.»



Ehmig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

Graphique 15: Promotion de l'alimentation au détriment de l'activité physique

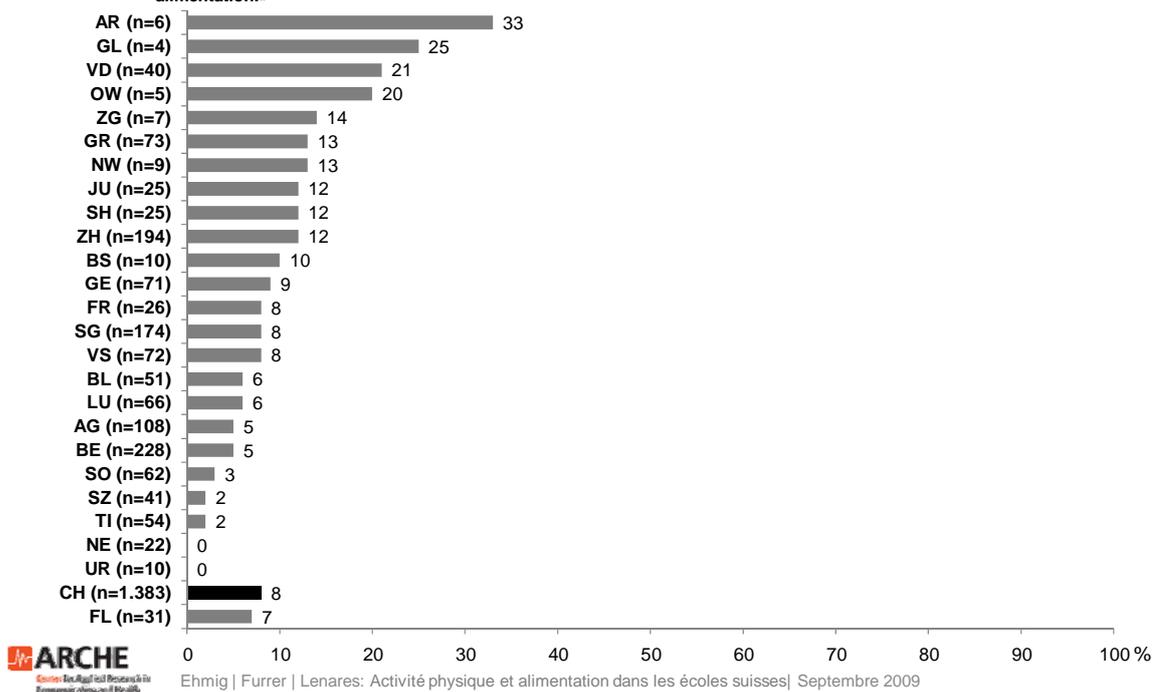
Question: «Si vous pensez à vos élèves, qu'est-ce qui est le plus important à encourager dans votre école: une alimentation saine ou une activité physique suffisante et adéquate?»
 Proportion des personnes se prononçant: «Une alimentation saine est prioritaire, notre attention doit se concentrer là-dessus.»



Ehmgig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

Graphique 16: Relativisation de la promotion de l'activité physique et de l'alimentation par l'existence d'autres thèmes

Question: «Si vous pensez à vos élèves, qu'est-ce qui est le plus important à encourager dans votre école: une alimentation saine ou une activité physique suffisante et adéquate?»
 Proportion des personnes se prononçant: «Il existe des thèmes et des problèmes plus importants que l'activité physique et l'alimentation.»



Ehmgig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

3.4. Alimentation dans les écoles

3.4.1 Possibilités de se procurer à boire et à manger pour les pauses

Dans plus de la moitié des écoles ayant répondu au questionnaire, les élèves ne peuvent pas se procurer à manger et à boire pendant les pauses. Il existe rarement dans les environs immédiats de l'établissement un magasin d'alimentation, où les enfants et les adolescents se rendent souvent. Une école sur quatre met elle-même un kiosque à disposition avec l'engagement des enseignants, des parents ou des élèves. Rares sont les cantines et les kiosques exploités par des personnes extérieures à l'établissement. Les écoles abritant une cantine se trouvent essentiellement en Suisse occidentale. Dans la moitié des cas, les cantines existantes portent le label «Fourchette verte». Peu d'établissements recensés dans les 24 cantons possèdent un distributeur automatique de boissons ou de snacks.

Les élèves des petites écoles ne peuvent pas, dans 75 % des cas, se procurer quelque chose à manger ou à boire. Même les kiosques tenus et mis à disposition par les écoles ou par des exploitants externes se retrouvent souvent dans des établissements de moyenne et grande taille ainsi, que dans de niveau secondaire exclusivement. Ces écoles possèdent rarement un distributeur automatique de boissons et de snacks (6 % resp. 7 %) mais se situent dans la moyenne supérieure, en comparaison avec d'autres structures. Les établissements en ville mettent plus souvent leur propre kiosque à disposition (32 %) que leurs homologues en agglomération (25 %) et en zone rurale (20 %). Cette tendance s'applique également aux cantines, ce qui, au regard des longs trajets parcourus par de nombreux élèves, ne surprend pas.

Des distributeurs automatiques de boissons et de snacks exploités par des personnes externes se trouvent en quantité notable dans les écoles du canton de Nidwald uniquement, bien que la base de calcul soit ici très faible. Les établissements de Neuchâtel, de Vaud et de Bâle-Campagne mettent plus souvent leur propre distributeur de boissons et de snacks à disposition des élèves que la moyenne relevée dans les écoles des 24 cantons suisses.

Des kiosques exploités par des tiers externes existent également en quantité notable dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Uri, de Neuchâtel, de St-Gall, de Soleure et de Vaud, bien que la base de calcul soit encore ici trop faible pour établir des généralités. Les écoles d'Obwald, Zoug, Appenzell Rhodes-Extérieures, Lucerne, Nidwald et de St-Gall mettent plus souvent leur propre kiosque à disposition des élèves que la moyenne relevée dans toutes les écoles interrogées. De telles possibilités restent rares dans les cantons du Valais, de Neuchâtel, du Jura, de Vaud, des Grisons, du Tessin, de Genève, de Fribourg et de Glaris.

De nombreux établissements dans les cantons de Vaud, de Genève et du Tessin abritent des cantines portant le label «Fourchette verte». Certaines d'entre elles se trouvent également dans le Jura, le Valais, en Argovie, à Neuchâtel ainsi qu'à Zurich.

Les cantines dépourvues du label «Fourchette verte» existent en quantité notable dans les cantons de Vaud et de Genève. Quelques écoles proposent de telles cantines dans Bâle-Ville, Uri, Neuchâtel, Fribourg, le Valais, le Tessin, Schwyz, et parfois dans les cantons de Lucerne, Soleure, Berne, d'Argovie et de Zurich.

Des distributeurs automatiques de boissons et de snacks, très souvent exploités par des personnes externes, sont mis à disposition des élèves dans un tiers des écoles de la principauté du Liechtenstein – donc dans une proportion plus importante que dans les établissements suisses. Cet état de fait s'applique aussi aux kiosques appartenant à des tiers extérieurs aux écoles. Des kiosques exploités par les établissements sont également proposés, des cantines sans le label «Fourchette verte» existent très souvent dans les écoles de la principauté.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 16 et graphiques 17 à 21 / cf. détails tableaux 4.1.1 à 4.1.3 en annexe).

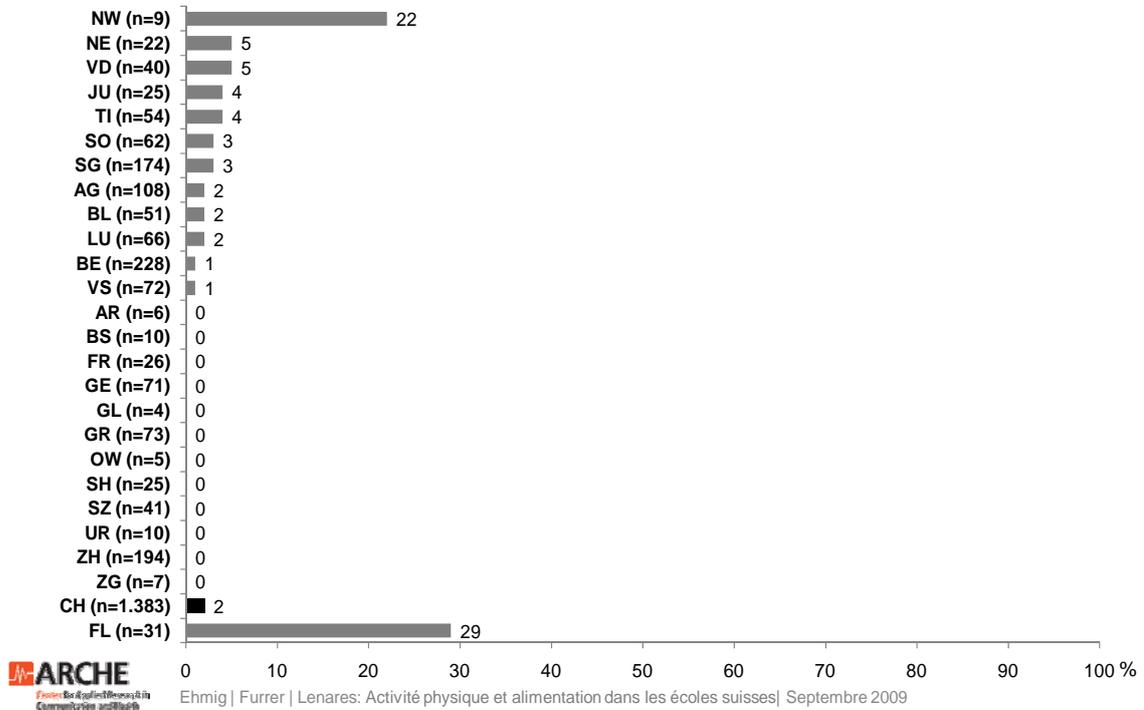
Tableau 16: Possibilités de se procurer à boire et à manger pour les pauses

Question: «Dans votre école, à quels endroits les élèves peuvent-ils se procurer quelque chose à manger ou à boire?» (Plusieurs réponses possibles)

Proportion des directeurs/trices d'écoles	24 cantons suisses (n=1.383) %
«Il y a des automates à boissons ou à casse-croûte/snack mis à disposition par des exploitants externes.»	2
«Nous mettons nous-mêmes à disposition des automates à boissons ou à casse-croûte/snack.»	2
«Il y a un kiosque mis à disposition par des exploitants externes.»	8
«Il y a un kiosque que nous mettons nous-mêmes (enseignants, parents, élèves) à disposition.»	24
«Il y a une cantine qui propose le label 'Fourchette verte'.»	5
«Il y a une cantine, mais qui ne propose pas le label 'Fourchette verte'.»	4
«On ne peut pas acheter à manger ou à boire dans notre école.»	59
«Il y a dans les environs immédiats de notre école un magasin d'alimentation, où les enfants se rendent souvent.»	13
«Rien de tout ça correspond exactement.»	8

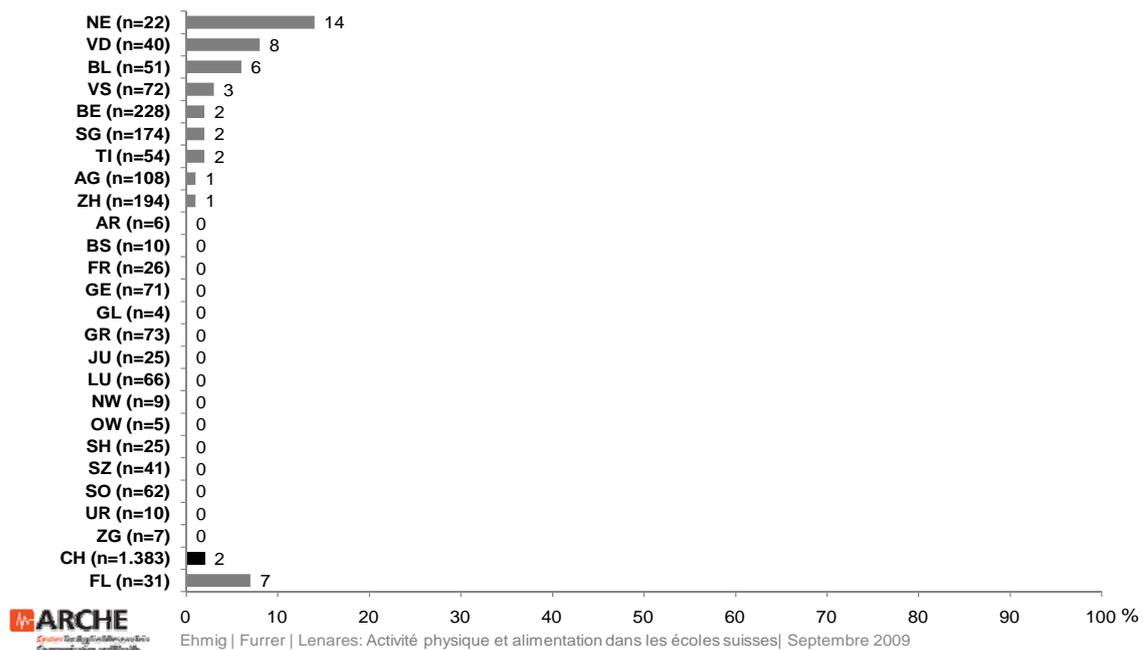
Graphique 17: Mise à disposition par des exploitants externes de distributeurs de boissons et de snacks

Question: „«Dans votre école, à quels endroits les élèves peuvent-ils se procurer quelque chose à manger ou à boire?»
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Il y a des automates à boissons ou à casse-croûte/snack mis à disposition par des exploitants externes.» Proportion de personnes se prononçant



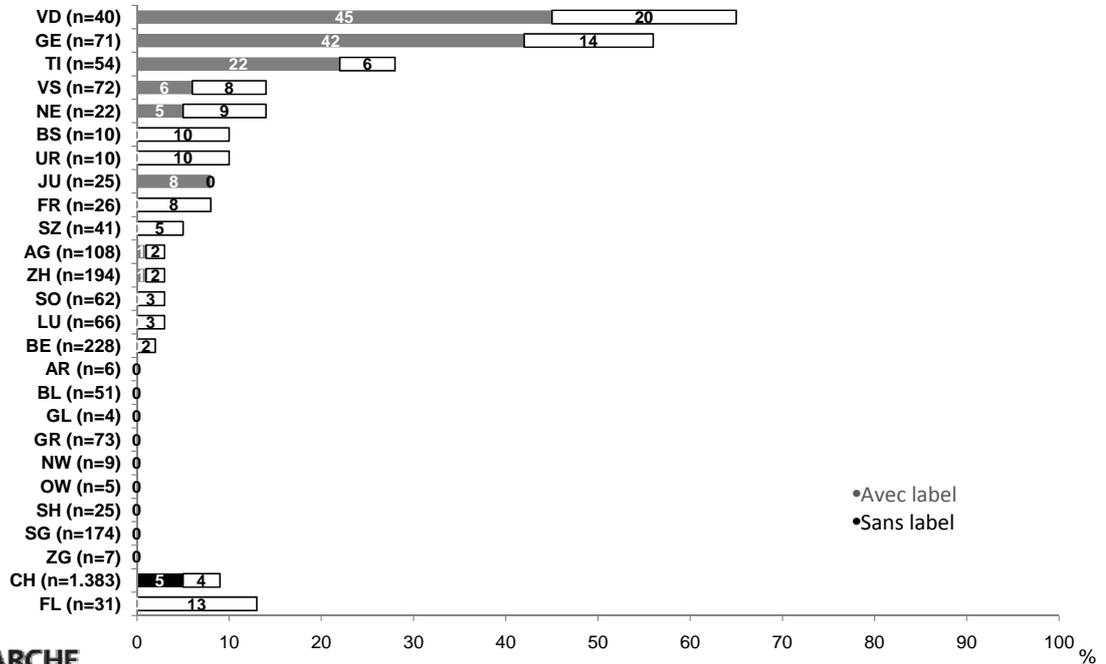
Graphique 18: Mise à disposition par les écoles de distributeurs de boissons et de snacks

Question: «Dans votre école, à quels endroits les élèves peuvent-ils se procurer quelque chose à manger ou à boire?»
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Nous mettons nous-mêmes à disposition des automates à boissons ou à casse-croûte/snack.» Proportion de personnes se prononçant



Graphique 21: Mise à disposition d'une cantine avec ou sans le label « Fourchette verte »

Question: « Dans votre école, à quels endroits les élèves peuvent-ils se procurer quelque chose à manger ou à boire? »
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: « Il y a une cantine qui propose le label 'Fourchette verte'. »
 et « Il y a une cantine, mais qui ne propose pas le label 'Fourchette verte'. »
 Proportion de personnes évoquant l'une des deux possibilités



3.4.2 Types de produits pour les pauses

Dans une école sur cinq ayant répondu au questionnaire les enfants et les adolescents peuvent se procurer des fruits et des légumes, ainsi que des boissons sans sucre dans un établissement sur six. Les écoles proposent très rarement, selon les assertions des directeurs, des friandises et des boissons sucrées, et exceptionnellement des snacks salés comme des chips et des biscuits salés. Il est impossible d'affirmer que la situation dans les établissements, n'ayant pas répondu au questionnaire, soit similaire à celle-ci. Toutefois, on peut supposer une légère absence de conditions idéales qui aurait favorisé un refus de participation au sondage. Ainsi, l'offre de sucreries et de boissons sucrées reste, selon toute vraisemblance, plus élevée que ne l'expriment les données disponibles. En revanche, la proportion de fruits et de boissons sans sucre consommés est inversement plus faible.

Les élèves ne peuvent pas acheter de produits dans 83 pour cent des petites écoles et dans les deux tiers des établissements de moyenne ou grande taille. Les écoles secondaires exclusivement tiennent plus souvent à disposition les produits au cœur du sondage que d'autres types d'établissements spécifiques accueillant de jeunes enfants. Les structures scolaires situées en ville (25 % resp. 23 %) offrent plus de fruits et de légumes que leurs homologues en agglomération (19 % resp. 15 %) et en zone rurale (18 % resp. 14 %). Les élèves des écoles implantées en agglomération (14 %) se procurent plus facilement des friandises que leurs camarades en zone rurale (8 %) et en ville (9 %). Plus la proportion d'enfants issus de l'immigration est élevée, plus l'offre de fruits, de légumes et de boissons sans sucre est importante.

Les enfants et les adolescents scolarisés dans les cantons d'Obwald, de Lucerne, de Nidwald, de Zoug, de Neuchâtel et d'Appenzell Rhodes-Extérieures achètent très souvent des fruits et des légumes, contrairement à leurs camarades du Tessin, de Genève, d'Uri, de Bâle-Campagne, de Fribourg, des Grisons et de Glaris qui ne disposent que rarement de cette possibilité dans leurs établissements.

Les cantons de Zoug, Obwald, Lucerne, Neuchâtel, Vaud, Appenzell Rhodes-Extérieures et Nidwald proposent volontiers à leurs élèves des boissons sans sucre, leurs homologues rarement dans les cantons de Schwyz, des Grisons et du Tessin et jamais dans le Glaris et dans l'Uri.

Les enfants et les adolescents scolarisés dans les cantons de Zoug, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Neuchâtel, de Schwyz, de Vaud, de Nidwald, du Jura et d'Uri se procurent facilement des friandises, leurs camarades, en revanche, achètent rarement de tels produits dans le Valais, les Grisons et St-Gall. Les établissements situés dans Bâle-Ville, Glaris, Obwald et le Tessin n'ont pas été interrogés.

Les cantons de Nidwald, de Schwyz et d'Obwald mettent volontiers à disposition des boissons sucrées à disposition de leurs élèves, le Jura, Schaffhouse, le Tessin et les Grisons rarement, Bâle-Ville, Glaris et Uri n'offrent jamais cette possibilité.

Ce n'est que dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Neuchâtel et Nidwald que les enfants et les adolescents peuvent acheter des snacks salés dans de nombreuses écoles. Seul le canton de Neuchâtel présente une base de données fiable.

Le choix des cantons, dans lesquels les écoles se différencient, de façon significative, dans au moins deux cas de produits proposés, de la moyenne relevée dans les 24 cantons, laisse apparaître cinq types précis:

1. Des cantons, dont les établissements scolaires mettent souvent à disposition des produits, qu'ils soient sains ou non. Il s'agit de Nidwald, de Neuchâtel et d'Appenzell Rhodes- Extérieures, et, dans une moindre mesure de Zoug et de Vaud. Les écoles vendent différents articles avec une fréquence supérieure à la moyenne, et sans considérer le caractère sain ou malsain des produits proposés. Ce type ne laisse envisager aucune «stratégie» d'alimentation saine ou non.
2. Des cantons, dont les écoles vendent divers produits sains ou non avec une fréquence nulle ou inférieure à la moyenne. Il s'agit de Glaris, des Grisons et du Tessin. Ce type ne laisse dégager également aucune tendance définie visant une offre d'alimentation saine ou non.
3. Des cantons, dont les établissements ne suggèrent pas encore une offre de produits consistante mais laissent présupposer un engagement positif de leur part. Il s'agit du canton de Lucerne, au sein duquel les écoles vendent très souvent des fruits, des légumes et des boissons sans sucre, mais également, avec une fréquence moyenne, des friandises, des boissons sucrées et des snacks salés. Le canton de Bâle-Ville s'inscrit dans ce cas de figure, car les établissements scolaires vendent des friandises, des boissons sucrées et des snacks salés à un rythme lent, tout en proposant des fruits, des légumes ainsi que des boissons sans sucre avec une fréquence égale à la moyenne.
4. Des cantons, dont les écoles affichent un comportement inconsistant. Trois sous-types se dégagent:
 - a) Des cantons, dont les établissements semblent poursuivre une stratégie d'alimentation saine tout en se détournant de celle-ci dans certains cas négatifs. Obwald serait un exemple. Les écoles vendent très souvent des fruits, des légumes et des boissons sans sucre, et très rarement des friandises. Les boissons sucrées restent malgré tout proposées plus souvent de la moyenne.
 - b) Des cantons, dont les écoles s'écartent de la moyenne pour les produits sains et malsains. Le Jura illustre ce cas de figure. Les établissements vendent beaucoup de friandises et très peu de snacks salés.
 - c) Des cantons, dont les écoles semblent poursuivre une stratégie d'alimentation malsaine tout en se détournant de celle-ci dans certains cas positifs. Uri serait un exemple. Les écoles vendent très peu de fruits, de légumes et de boissons

sans sucre, et très souvent des friandises. Les boissons sucrées restent malgré tout très rarement proposées.

5. Des cantons, dont les établissements vendent des produits malsains plus souvent que la moyenne et très rarement des articles sains. Le meilleur exemple constitue Schwyz, où l'on vend très souvent des friandises, des boissons sucrées et rarement des boissons sans sucre. Les fruits et les légumes sont sous-représentés.

Les écoles situées dans la principauté du Liechtenstein proposent plus souvent des fruits, des légumes et des boissons sans sucre que la moyenne relevée dans les 1.383 établissements suisses interrogés. Cette constatation s'applique également, et peut-être même dans des proportions plus marquées, à la vente de friandises, de boissons sucrées et de snacks salés. La principauté du Liechtenstein pourrait être ainsi répertoriée, comme Nidwald, Neuchâtel, AppenzellRhodes-Extérieures, Zoug et Vaud, dans le premier type de cantons défini, vendant divers produits avec une fréquence supérieure à la moyenne.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 17 et graphiques 22 à 26 / cf. détails tableaux 4.2.1 à 4.2.3 en annexe).

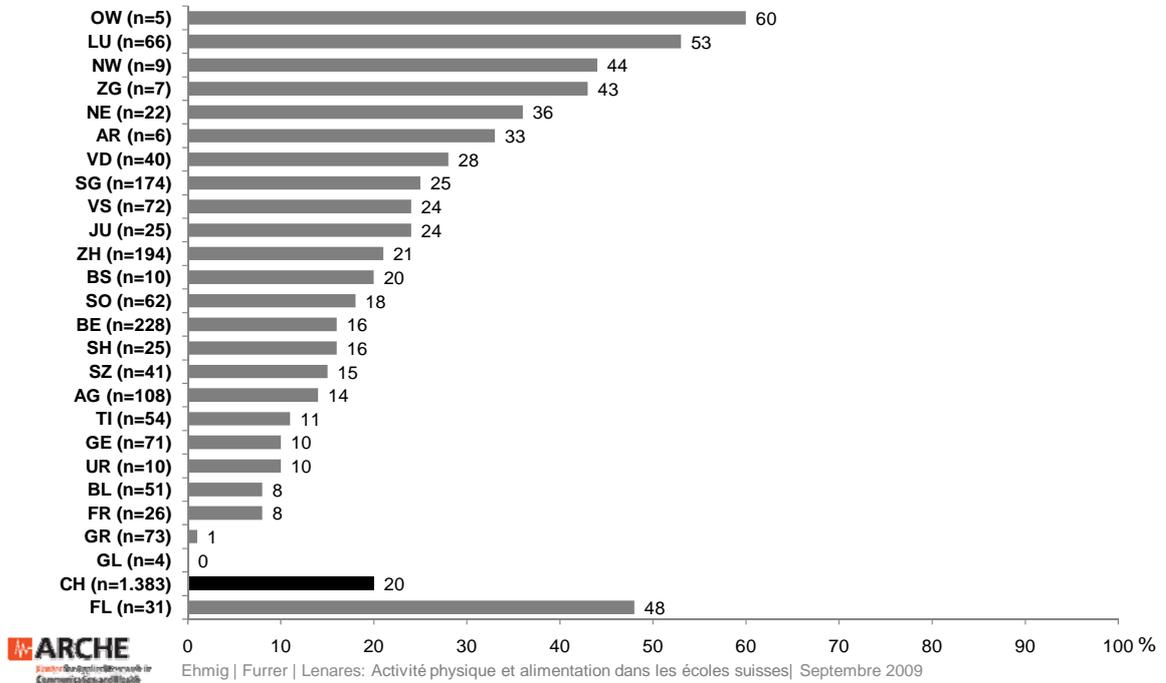
Tableau 17: Types de produits pour les pauses

Question: «Quels sont les produits que les élèves peuvent se procurer sur le site de votre école?» (Plusieurs réponses possibles)

Proportion des directeurs/trices d'écoles	24 cantons suisses (n=1.383) %
«Fruits, légumes»	20
«Boissons sans sucre (eau, thé sans sucre)»	16
«Friandises (barres de chocolat, gâteaux)»	10
«Boissons sucrées (Coca, limonade, jus de fruits)»	9
«Snacks salés (chips, biscuits salés)»	4
«Rien de tout ça»	70

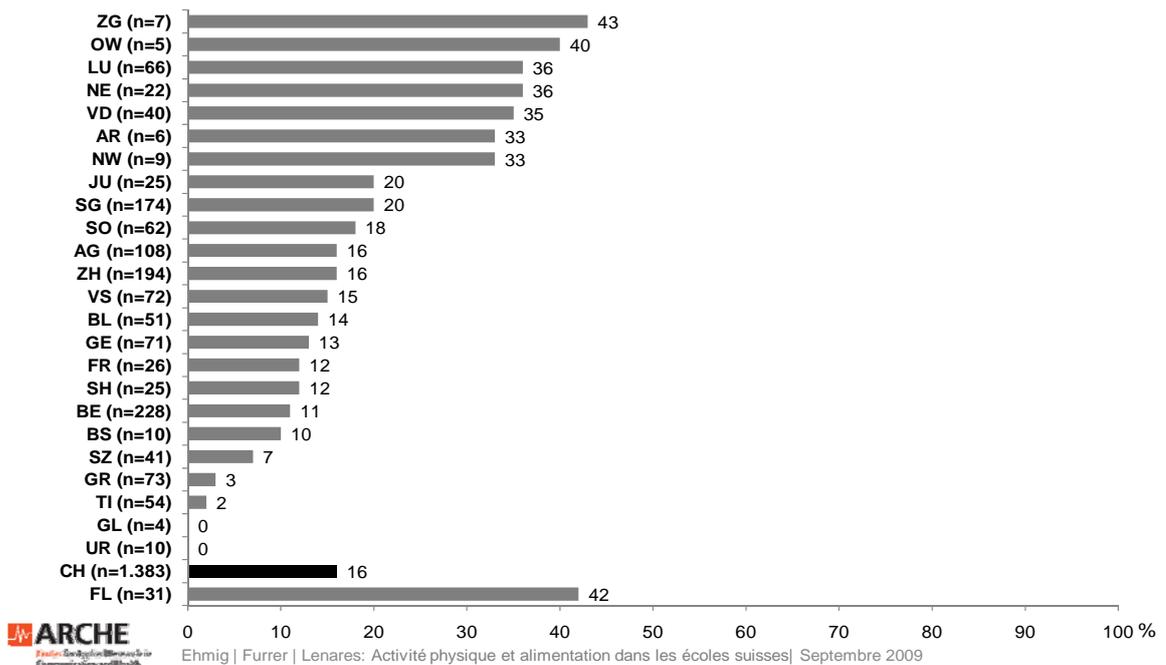
Graphique 22: Possibilité d'acheter des fruits et des légumes

Question: «Quels sont les produits que les élèves peuvent se procurer sur le site de votre école?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Fruits, légumes»
 Proportion des personnes se prononçant



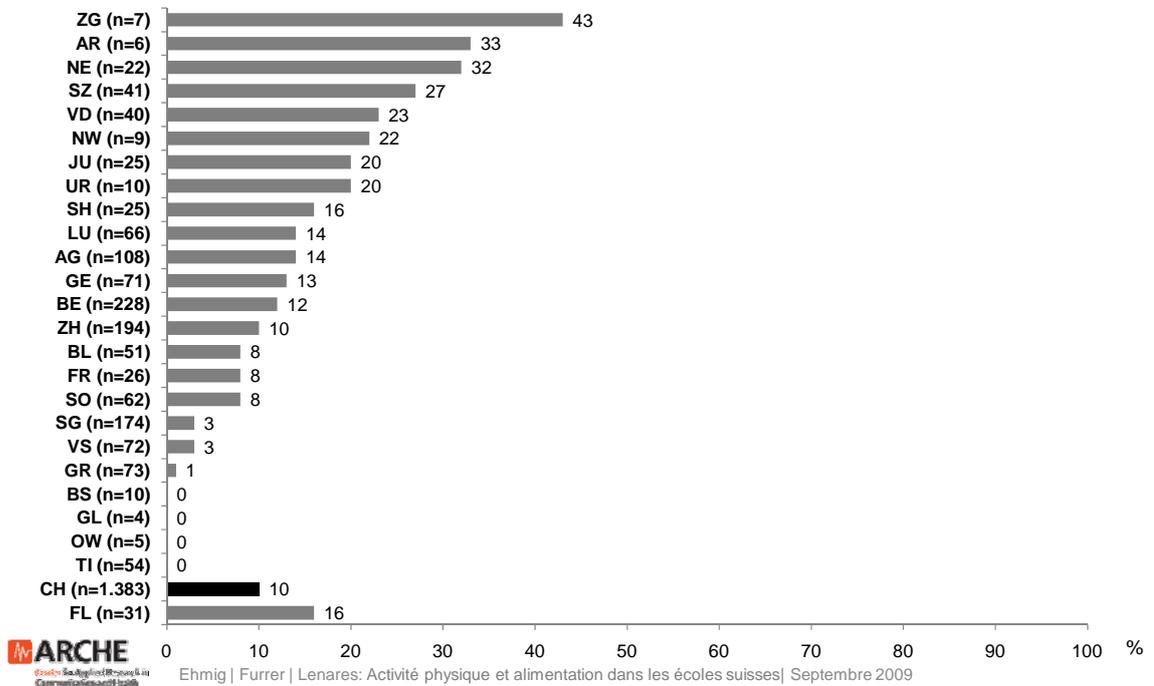
Graphique 23: Possibilité d'acheter des boissons sans sucre

Question: «Quels sont les produits que les élèves peuvent se procurer sur le site de votre école?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Boissons sans sucre (eau, thé sans sucre)»
 Proportion des personnes se prononçant



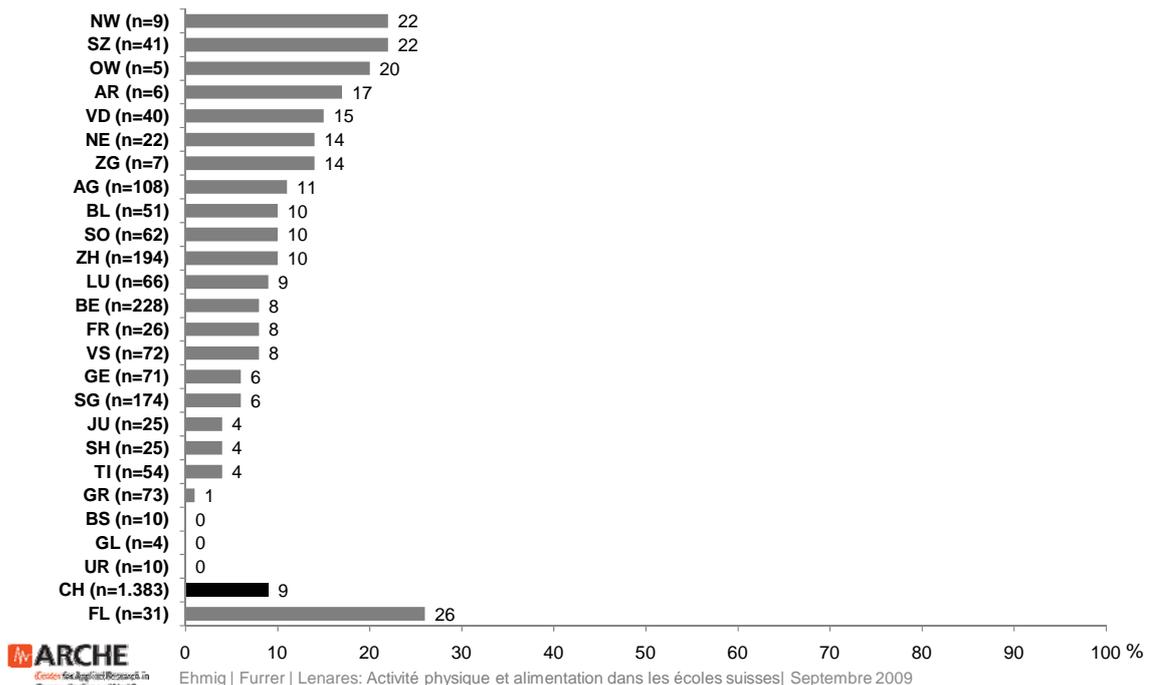
Graphique 24: Possibilité d'acheter des friandises

Question: «Quels sont les produits que les élèves peuvent se procurer sur le site de votre école?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «**Friandises (barres de chocolat, gâteaux)**»
 Proportion de personnes se prononçant



Graphique 25: Possibilité d'acheter des boissons sucrées

Question: «Quels sont les produits que les élèves peuvent se procurer sur le site de votre école?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «**Boissons sucrées (Coca, limonade, jus de fruits)**»
 Proportion de personnes se prononçant



Graphique 26: Possibilité d'acheter des snacks salés

Question: «Quels sont les produits que les élèves peuvent se procurer sur le site de votre école?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Snacks salés (chips, biscuits salés)»
 Proportion de personnes se prononçant



3.4.3 Recommandations et règles pour les pauses

Les directions de deux écoles sur trois affirment faire des recommandations aux élèves, tandis que plus de la moitié des établissements se tournent vers les parents des enfants pour encourager une collation saine. Un tiers des écoles demande aux enseignants de veiller à l'alimentation saine des élèves. Un cinquième des établissements organise la pause des enfants en commun.

Plus les élèves fréquentant les écoles enfantines et les structures scolaires sont jeunes, plus des recommandations sont faites aux écoliers, aux parents et aux enseignants, et plus les établissements organisent de collations en commun. De telles activités se déroulent rarement dans les écoles secondaires exclusivement. Les structures scolaires en ville procèdent plus volontiers à des recommandations aux écoliers, aux parents et aux enseignants, et, à la fixation de règles que leurs homologues en agglomération et en zone rurale. Elles organisent également plus de collations en commun. Les recommandations faites aux enfants et aux adolescents sont tout aussi présentes dans les écoles en zone rurale. Les établissements abritant une forte proportion d'élèves issus de l'immigration adressent plus souvent des conseils aux écoliers, aux parents et aux enseignants que les écoles à l'immigration faible ou moyenne. Ils organisent aussi plus de collations en commun.

Les structures scolaires préconisant essentiellement des recommandations aux élèves se trouvent surtout dans les cantons de Fribourg, de Zoug et du Jura, Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures et Uri dispensent très rarement de tels conseils.

Les établissements s'adressant particulièrement aux parents pour encourager la collation saine de leurs enfants sont principalement situés à Bâle-Ville, Glaris, Argovie, Bâle-Campagne, Zoug et Uri, et, très rarement dans les cantons de Schwyz, du Valais, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud.

Les enseignants sont souvent priés de veiller à l'alimentation saine des enfants dans les écoles de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, de Vaud, de Lucerne, de St-Gall et de Glaris, mais ils restent rarement sollicités dans les cantons du Jura, d'Obwald, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Schaffhouse, de Nidwald et d'Uri.

Les structures scolaires organisant des collations en commun se trouvent souvent dans les cantons d'Obwald, Bâle-Ville, Soleure, Nidwald, de Lucerne, de Neuchâtel et de St-Gall, mais rarement dans le Vaud, le Valais, Genève et Fribourg.

Les écoles implantées dans la principauté du Liechtenstein font également des recommandations aux parents pour encourager une collation saine, dans les mêmes proportions que la moyenne relevée dans les établissements des 24 cantons suisses. Elles font, en revanche, plus de recommandations à leurs élèves, mais motivent plus rarement leurs enseignants pour qu'ils sensibilisent les enfants et les adolescents à une alimentation saine durant les pauses. Elles organisent cependant trois fois plus de collations en commun que la moyenne suisse.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 18 et graphiques 27 à 30 / cf. détails tableaux 4.3.1 à 4.3.3 en annexe).

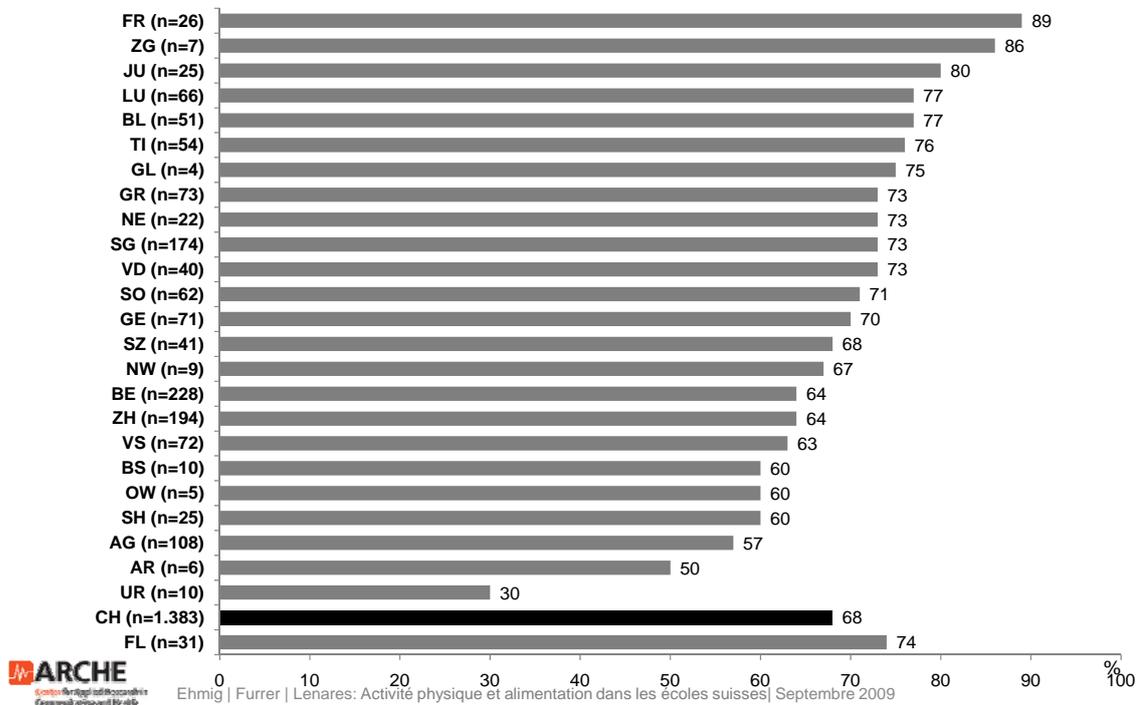
Tableau 18: Recommandations et règles pour les pauses dans les écoles

Question: «Y a-t-il dans votre école des recommandations ou des règles pour une collation saine à la pause du matin?» (Plusieurs réponses possibles)

Proportion des directeurs/trices d'écoles	24 cantons suisses (n=1.383) %
«Oui, nous faisons des recommandations aux élèves pour encourager une collation saine.»	68
«Oui, il y a des recommandations faites aux parents pour encourager une collation saine.»	59
«Oui, il y a des recommandations faites aux enseignants pour attirer l'attention des enfants sur l'importance d'une collation saine.»	36
«Oui, l'école organise une collation saine qui se fait en commun.»	22
«Non, il n'y a aucune recommandation ou règle encourageant une collation saine.»	13

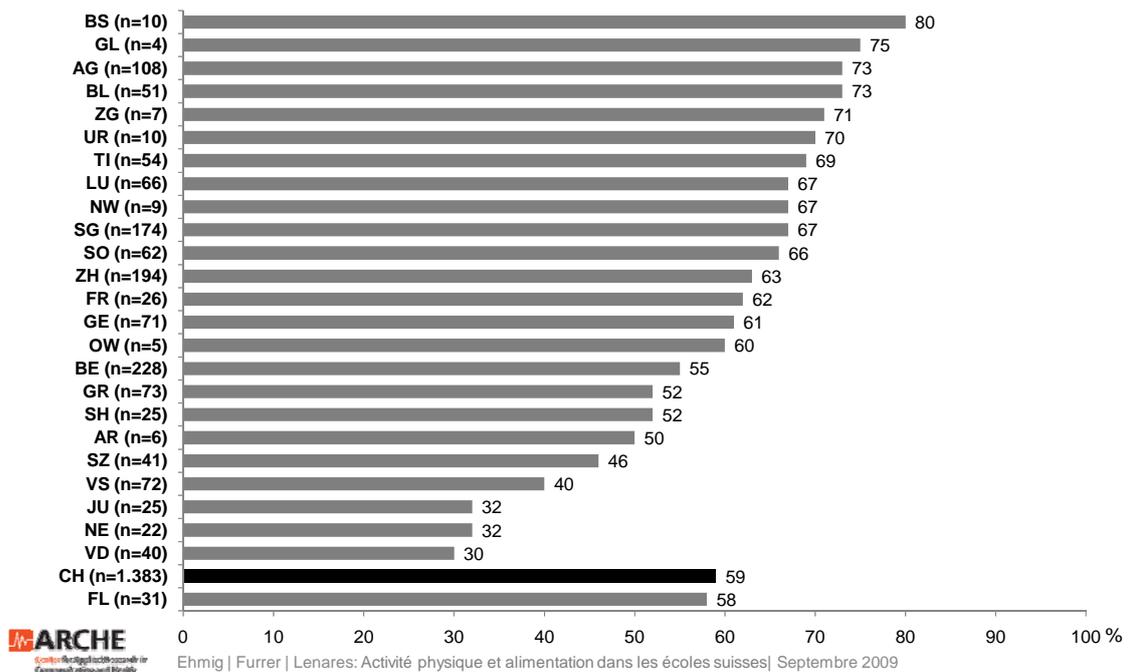
Graphique 27: Recommandations faites aux élèves pour les pauses

Question: «Y a-t-il dans votre école des recommandations ou des règles pour une collation saine à la pause du matin?»
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Oui, nous faisons des recommandations aux élèves pour encourager une collation saine.»



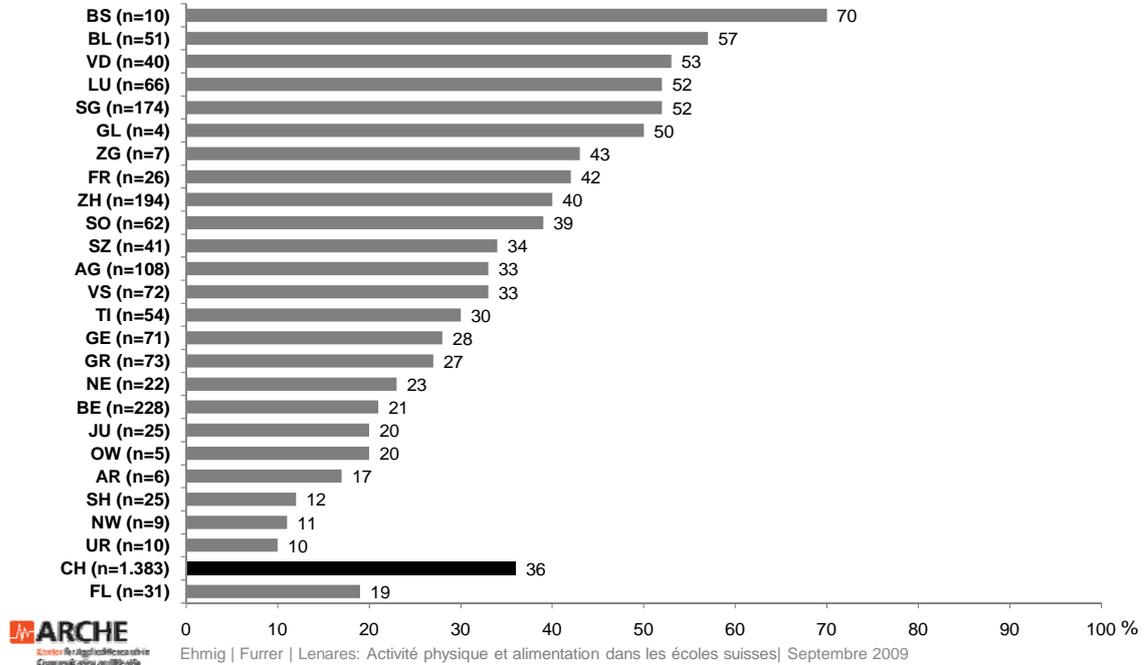
Graphique 28: Recommandations faites aux parents pour encourager une collation saine

Question: «Y a-t-il dans votre école des recommandations ou des règles pour une collation saine à la pause du matin?»
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Oui, il y a des recommandations faites aux parents pour encourager une collation saine.»
Proportion de personnes se prononçant



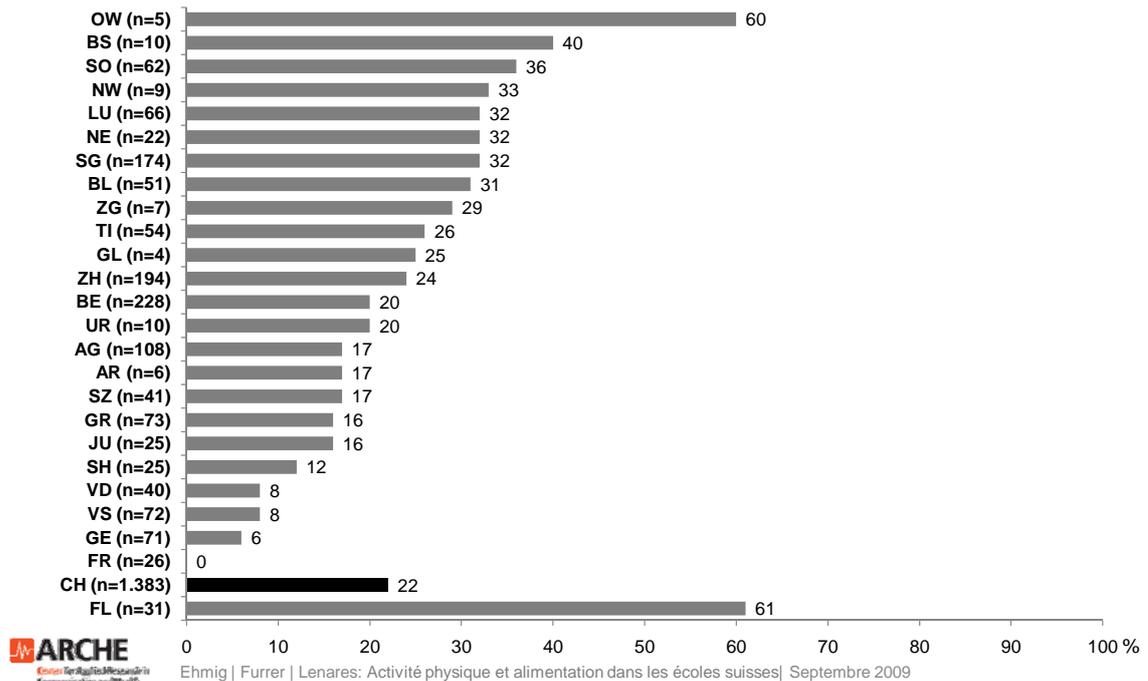
Graphique 29: Recommandations faites aux enseignants pour les pauses

Question: «Y a-t-il dans votre école des recommandations ou des règles pour une collation saine à la pause du matin?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «**Oui, il y a des recommandations faites aux enseignants pour attirer l'attention des enfants sur l'importance d'une collation saine .**»
 Proportion de personnes se prononçant



Graphique 30: Organisation d'une collation saine dans les écoles

Question: «Y a-t-il dans votre école des recommandations ou des règles pour une collation saine à la pause du matin?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «**Oui, l'école organise une collation saine qui se fait en commun.**»
 Proportion de personnes se prononçant



3.4.4 Mesures d'encouragement à boire de l'eau

Peu de directions d'écoles ayant participé au sondage encouragent à boire de l'eau en mettant gratuitement à disposition des gobelets ou des bouteilles d'eau, comme le font les écoles enfantines exclusivement (35 %) et les petites structures scolaires (20%). Pratiquement aucun établissement n'a installé de distributeur d'eau potable sur son site, de sorte que les élèves, dans les deux tiers des cas, ne peuvent se procurer de l'eau que dans la salle de classe et aux toilettes.

Les enfants scolarisés dans les cantons de Nidwald, Glaris, Bâle-Campagne, Berne et Lucerne ont accès sans difficulté à des gobelets et à des bouteilles d'eau. La base de données pour les deux premiers cas cités est particulièrement petite. Les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Obwald, d'Uri et de Zoug ne mettent pas de gobelets et de bouteilles d'eau à disposition des élèves.

Des distributeurs d'eau potable ont été installés dans de nombreux établissements des cantons du Jura, et de Vaud. De tels dispositifs n'existent pas dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Bâle-Ville, de Glaris, de Neuchâtel, de Nidwald, d'Obwald, d'Uri et de Zoug.

Les écoles situées dans la principauté du Liechtenstein encouragent davantage à boire de l'eau que la moyenne relevée dans les établissements des 24 cantons suisses. Les directions mettent gratuitement à disposition des gobelets et des bouteilles d'eau ou installent des distributeurs d'eau potable sur leur site.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 19 et graphiques 31 et 32 / cf. détails tableaux 4.4.1 à 4.4.3 en annexe).

Tableau 19: Mesures d'encouragement à boire de l'eau

Question: «Dans votre école, encouragez-vous spécialement à boire de l'eau?»
(Plusieurs réponses possibles)

24 cantons suisses
(n=1.383)

Proportion des directeurs/trices d'écoles

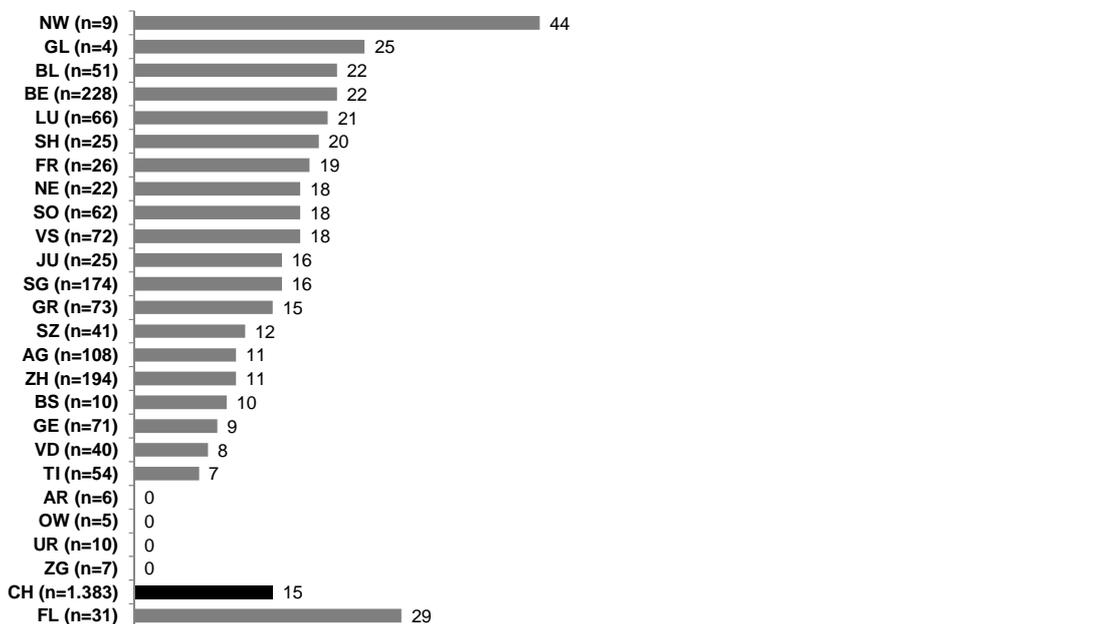
%

«Oui, nous mettons gratuitement à disposition des gobelets ou des bouteilles d'eau.»	15
«Oui, nous avons des distributeurs d'eau potable sur le site de l'école.»	5
«D'autres initiatives existent.»	12
«Non, il n'est possible d'avoir de l'eau potable que dans la salle de classe et aux toilettes.»	65

Graphique 31: Mise à disposition de gobelets ou de bouteilles d'eau

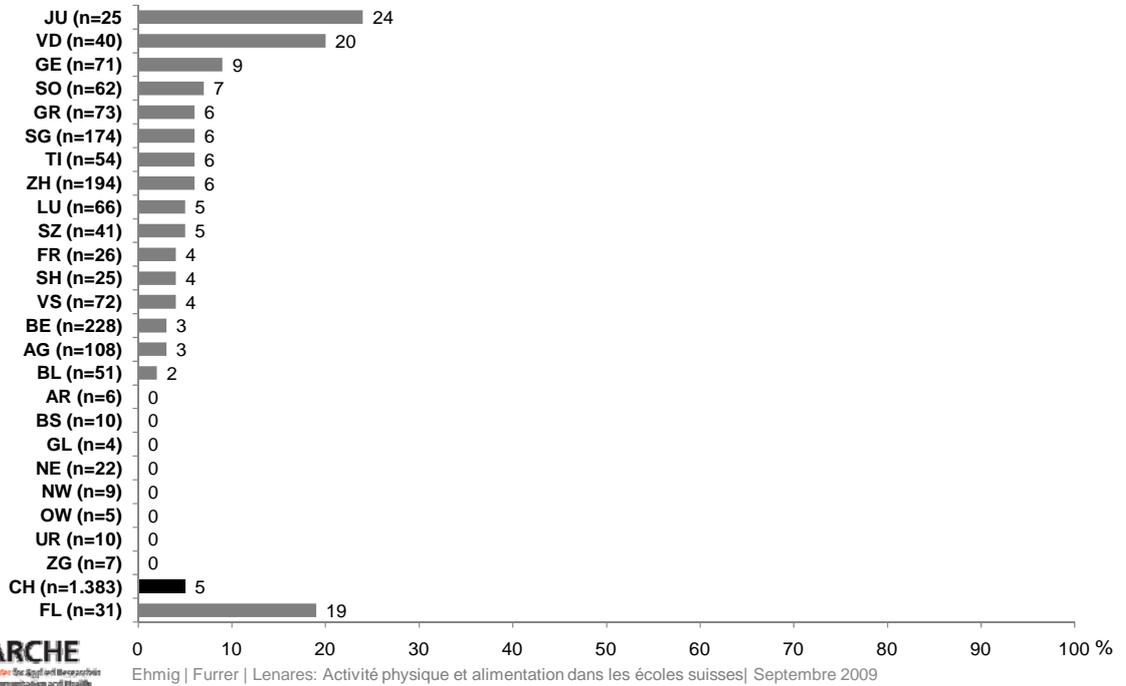
Question: «Dans votre école, encouragez-vous spécialement à boire de l'eau?»
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «**Oui, nous mettons gratuitement à disposition des gobelets ou des bouteilles d'eau.**»

Proportion de personnes se prononçant



Graphique 32: Mise à disposition de distributeurs d'eau potable

Question: «Dans votre école, encouragez-vous spécialement à boire de l'eau?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Oui, nous avons des distributeurs d'eau potable sur le site de l'école.»
 Proportion de personnes se prononçant



3.5 Activité physique dans les écoles

3.5.1 Heures de gymnastique obligatoires et effectives

L'ordonnance du Conseil fédéral relative à l'encouragement de la gymnastique et du sport prescrit trois leçons par semaine pour l'école obligatoire. Les heures supplémentaires et les activités sportives obligatoires pour les élèves peuvent compter pour moitié dans les trois leçons hebdomadaires.¹

Les directions d'écoles interrogées furent priées d'indiquer le nombre d'heures de gymnastique obligatoires prévues et effectivement dispensées par semaine pour un élève. Les réponses apportées comportèrent en partie des indications de temps numériques et des descriptions verbales. Les indications de temps sont principalement hétérogènes. Elles sont exprimées quelquefois en minutes ou en «heures», de sorte qu'il devient difficile de savoir s'il s'agit des horaires des leçons de sport ou de la durée des heures de gymnastique (par ex: 45 ou 50 ou 60 minutes). Ces données, ne s'inscrivant pas dans un ensemble homogène au sein des cantons et même des villes, ne constituent pas une base de calcul de valeurs globale ou moyenne. Les directeurs/trices d'écoles se réfèrent, de surcroît, au contenu des programmes d'enseignement d'heures de sport obligatoires, qui ne devraient pas, selon toute vraisemblance, varier pour un type d'établissement précis au sein d'un canton spécifique. Leurs assertions concernant les leçons de gymnastique réellement dispensées ne peuvent donc pas être exploitées, car elles s'appuient essentiellement sur les obligations stipulées. Il convient ainsi de mesurer la part effective des heures de sport délivrées pour savoir si les établissements se conforment strictement aux obligations, ou s'ils dispensent plus ou moins de leçons de sport que prévu. La présente analyse repose sur cette considération.

89 pour cent de toutes les directions d'écoles ayant répondu au questionnaire proposent toutes les heures de sport prévues par l'ordonnance. Les établissements ne respectant pas strictement les obligations dispensent ainsi moins que plus d'heures de gymnastique. Il s'agit essentiellement de structures scolaires, dont les capacités spatiales, temporelles et humaines ne permettent pas le déroulement serein de leçons de sport.

Les écoles accueillant exclusivement des enfants et des adolescents de niveau secondaire I (12 %) font, plus souvent que d'autres établissements, des déclarations laissant supposer qu'elles dispensent moins d'heures de gymnastique que ne le prévoit l'ordonnance. Cette constatation s'applique également aux écoles en ville (11 %).

Tous les établissements interrogés délivrent l'enseignement de sport obligatoire dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Glaris, de Nidwald, de Zoug et d'Uri. Obwald, Genève et Bâle-Ville ne respectent pas l'ordonnance du Conseil fédéral. Tandis que les écoles de Genève dispensent plus d'heures de sport que prévu, les

¹ Explication de la CDIP du 28 octobre 2005. Source:http://edudoc.ch/record/30016/files/Erklaerung_d.pdf. (21.9.2009)

établissements de Bâle-Ville en délivrent moins, comme les établissements situés dans le canton d'Obwald.

Les directions d'écoles dans les cantons de Lucerne, des Grisons, d'Argovie et de St-Gall indiquent très souvent qu'elles ne délivrent pas toutes les heures de sport obligatoires, contrairement à certains établissements proposant des leçons supplémentaires dans les cantons de Genève et de Bâle-Ville, de Neuchâtel et de Vaud.

81 pour cent des écoles interrogées dans la principauté du Liechtenstein dispensent les heures de gymnastique obligatoires. 10 pour cent des établissements délivrent respectivement moins et plus d'heures de sport.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 20 et graphiques 33 à 35 / cf. détails tableaux 5.1.1 à 5.1.3 en annexe).

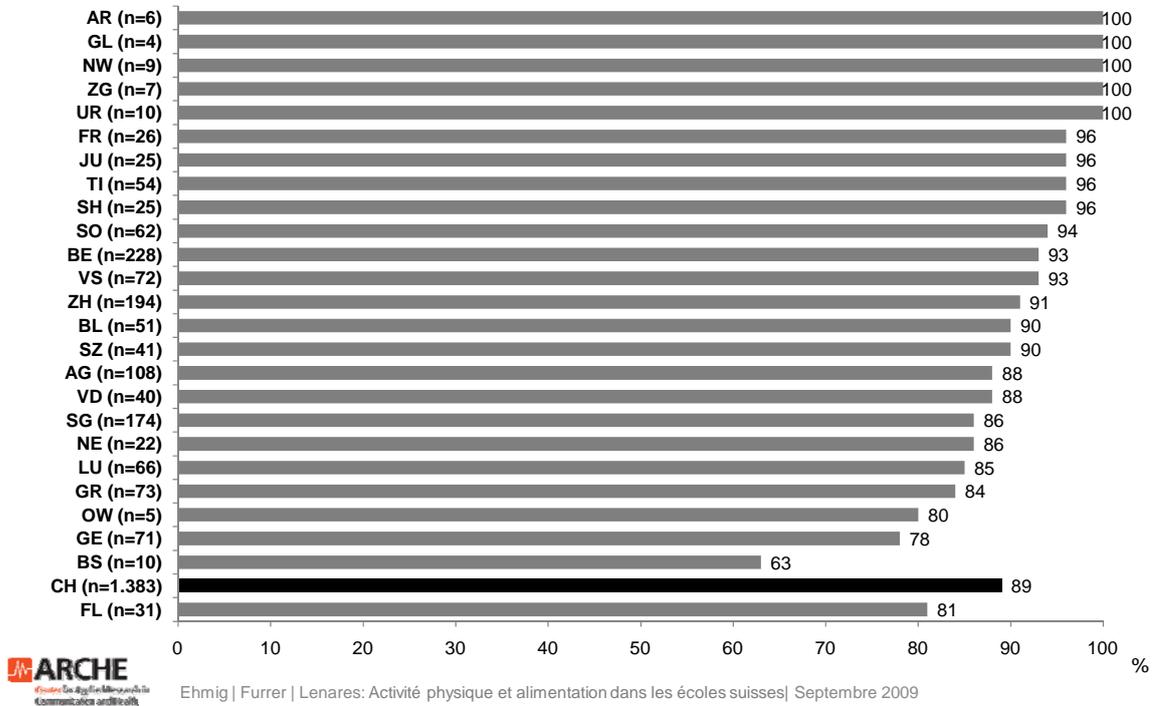
Tableau 20: Heures de gymnastique obligatoires et effectives

Question: «Dans votre école, combien d'heures de gymnastique obligatoires sont prévues par semaine pour un élève?»
«Dans votre école, combien d'heures de gymnastique sont effectivement dispensées par semaine pour un élève?»

	24 cantons suisses (n=1.383) %
Proportion des directeurs/trices d'écoles, qui ...	
Ne délivrent pas toutes les heures de gymnastique obligatoires	7
Délivrent toutes les heures de gymnastique obligatoires	89
Délivrent plus d'heures de gymnastiques obligatoires	3
Indications non définies (aucun chiffre)	1

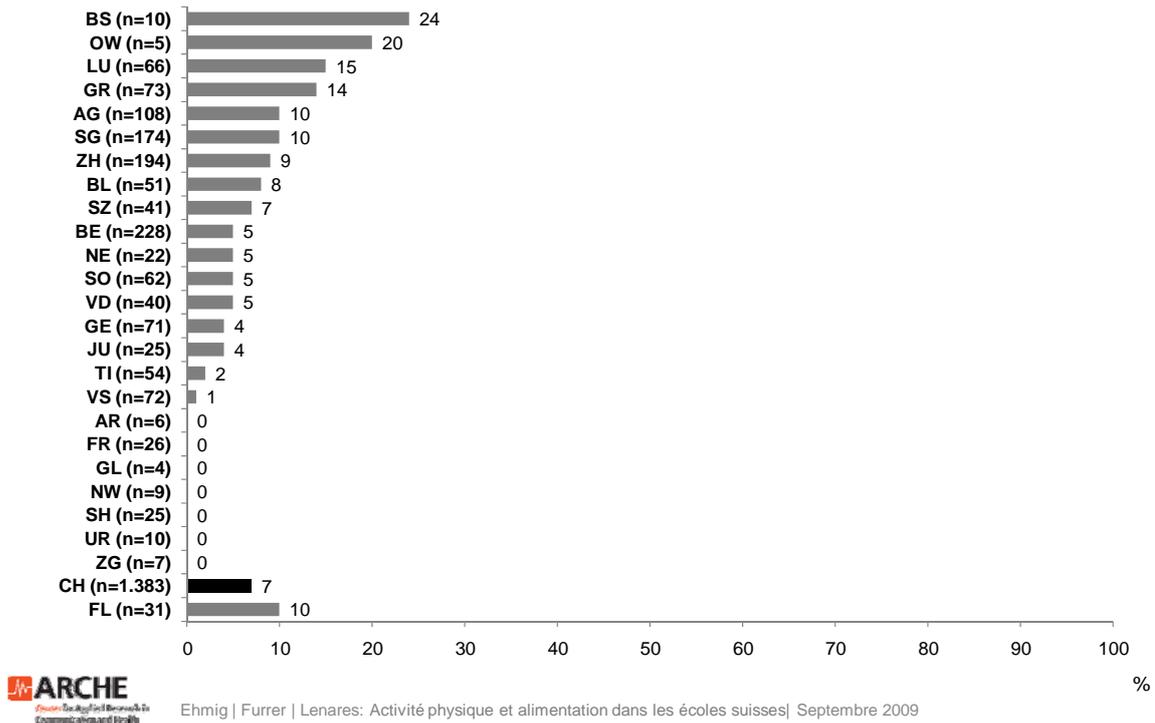
Graphique 33: Écoles délivrant toutes les heures de gymnastique obligatoires

Questions: «Dans votre école, combien d'heures de gymnastique obligatoires sont prévues par semaine pour un élève?»
 «Dans votre école, combien d'heures de gymnastique sont effectivement dispensées par semaine pour un élève?»
 Proportion de personnes dont les écoles délivrent toutes les heures de gymnastique obligatoires



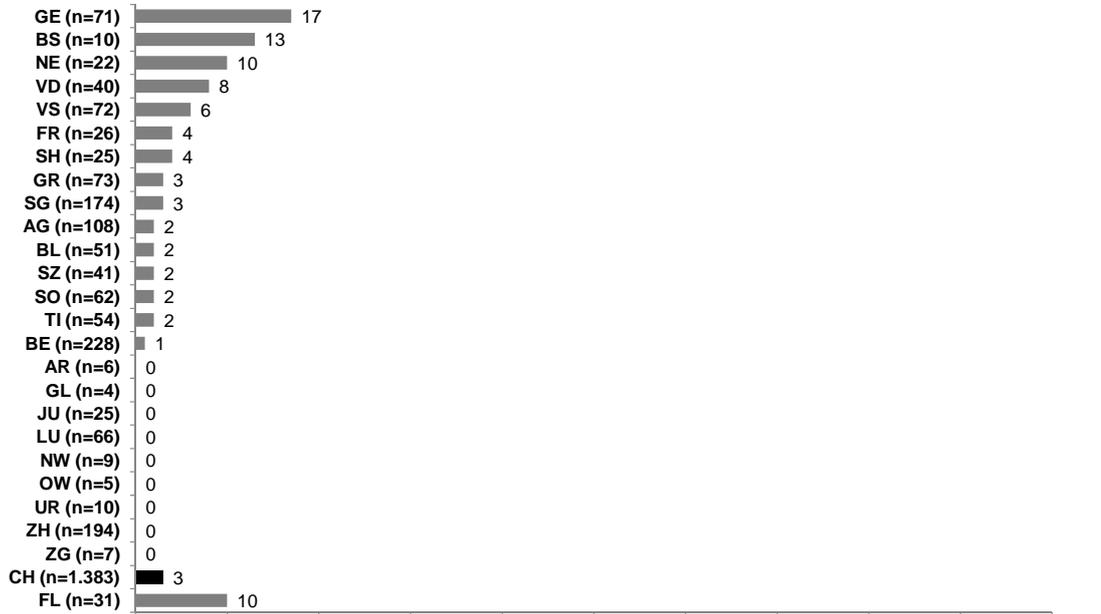
Graphique 34: Écoles ne délivrant pas toutes les heures de gymnastique obligatoires

Questions: „Dans votre école, combien d'heures de gymnastique obligatoires sont prévues par semaine pour un élève?“
 „Dans votre école, combien d'heures de gymnastique sont effectivement dispensées par semaine pour un élève?“
 Proportion de personnes dont les écoles ne délivrent pas toutes les heures de gymnastique obligatoires



Graphique 35: Écoles délivrant plus d'heures de gymnastique obligatoires

Questions: «Dans votre école, combien d'heures de gymnastique obligatoires sont prévues par semaine pour un élève?»
 «Dans votre école, combien d'heures de gymnastique sont effectivement dispensées par semaine pour un élève?»
 Proportion de personnes dont les écoles délivrent plus d'heures de gymnastique obligatoires



3.5.2 Mise en place des heures de sport obligatoires

Plus de la moitié des écoles interrogées proposent les heures de sport obligatoires sous forme de cours hebdomadaires. Une proportion d'établissements légèrement inférieure à la moitié remplace une partie des heures obligatoires par des journées sportives ou des camps. Cette constatation s'applique aux écoles situées en zone rurale, en agglomération et en ville.

Les écoles primaires exclusivement dispensent, plus souvent que d'autres types d'établissements, les leçons de sport obligatoires sous forme de cours hebdomadaires (60 %). Les écoles enfantines choisissent essentiellement des formes alternatives (52 %).

Les établissements scolaires situés dans les cantons de Glaris, du Tessin et d'Obwald proposent essentiellement des cours hebdomadaires, tandis que leurs homologues optent principalement pour des formes alternatives dans les cantons de Neuchâtel, de Genève, du Valais, de Zoug, de Bâle-Campagne et de Fribourg. Les deux tiers des directions d'écoles dans la principauté du Liechtenstein affirment (également) associer d'autres formes d'activités aux cours de sport hebdomadaires des enfants.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 21 et graphique 36 / cf. détails tableaux 5.2.1 à 5.2.3 en annexe).

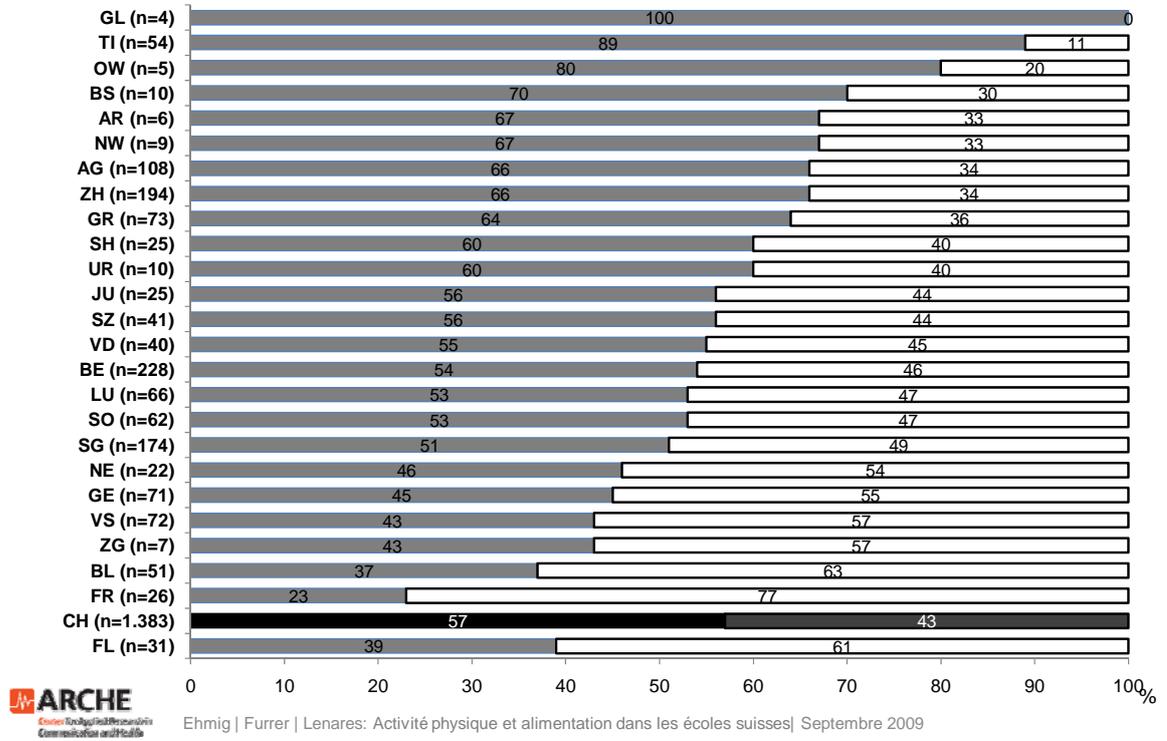
Tableau 21: Mise en place des heures de sport obligatoires

Question: «Votre école propose-t-elle les heures de sport obligatoires uniquement sous forme de cours hebdomadaires, ou bien une partie de ces heures sont-elles remplacées par d'autres formes d'activités sportives, p. ex. camps ou journées sportives?»

	24 cantons suisses (n=1.383) %
Proportion des directeurs/trices d'écoles	
«Nous proposons les heures de sport obligatoires uniquement sous forme d'heures hebdomadaires.»	57
«Nous remplaçons une partie des heures obligatoires par des camps ou des journées sportives, par exemple.»	44
Aucune indication	0
Total	101

Graphique 36: Mise en place des heures de sport obligatoires

Question «Votre école propose-t-elle les heures de sport obligatoires uniquement sous forme de cours hebdomadaires, ou bien une partie de ces heures sont-elles remplacées par d'autres formes d'activités sportives, p. ex. camps ou journées sportives?» Proportion de personnes se prononçant



Cours de sport hebdomadaire
 # Camp, journées sportives, etc

3.5.3 Mesures d'encouragement de l'activité physique

De nombreuses écoles interrogées proposent à leurs élèves, en dehors des cours de sport, diverses initiatives destinées à encourager l'exercice physique. Il s'agit le plus souvent d'actions menées pendant les pauses et de mesures prises favorisant le mouvement durant les heures de cours. Bon nombre de grands établissements (56 %) offrent la possibilité de s'adonner volontairement, régulièrement ou ponctuellement à différentes activités sportives telles le thème de la semaine, une marche mensuelle ou une journée en forêt.

Les structures scolaires accueillant des enfants et des adolescents de niveau secondaire offrent, plus souvent que les écoles enfantines et les établissements de niveau primaire, des activités sportives régulières (55 % et 75 % contre 22 % à 34 %). Les écoles enfantines exclusivement ou associées aux écoles primaires proposent essentiellement des offres ponctuelles comme des journées en forêt (57 % et 48 % contre 34 % à 38 %). Les établissements secondaires exclusivement privilégient rarement les activités sportives durant les pauses et les cours, contrairement aux écoles de jeunes enfants. Les écoles enfantines resp. les structures scolaires accueillant des élèves d'écoles enfantines encouragent, conformément aux espérances, l'activité physique sur le chemin de l'école (par ex: Pédibus).

Les établissements situés en ville (60 %) proposent davantage d'heures de sport facultatives que leurs homologues en agglomération (47 %) et en zone rurale (37 %). Les écoles présentant une forte proportion d'élèves issus de l'immigration offrent, plus souvent que les établissements affichant une faible part d'enfants d'immigrants, des possibilités de pratiquer volontairement des activités sportives ponctuelles ou régulières.

Les élèves profitent essentiellement d'heures de sport facultatives dans les écoles implantées dans les cantons de Zoug, de Vaud et de Glaris, mais rarement dans le Tessin, Uri, Lucerne, Genève et Appenzell Rhodes-Extérieures.

Les cantons de Bâle-Campagne, Glaris, du Tessin, du Jura, de Bâle-Ville et d'Uri proposent davantage que la moyenne des autres établissements des offres de sport ponctuelles, contrairement aux cantons de Schaffhouse, de Neuchâtel, de Genève et de Zoug.

Toutes les écoles interrogées dans les cantons d'Obwald et de Zoug (et peu nombreuses dans les deux cas) privilégient des actions menées pendant les pauses comme beaucoup de leurs homologues situées dans Bâle-Ville, Nidwald, le Jura, Bâle-Campagne, Glaris et l'Argovie. Ces initiatives restent très rares dans le Tessin, l'Uri, Genève, Vaud et Schwyz.

Les établissements dans les cantons de Glaris, Nidwald, Appenzell Rhodes-Extérieures, Obwald, Lucerne, Bâle-Campagne, d'Argovie et de Schaffhouse accordent beaucoup d'importance aux exercices physiques durant les cours, contrairement aux écoles dans le Valais, Fribourg, Uri, le Tessin, Vaud, Neuchâtel, le

Jura et Genève qui encouragent rarement l'activité physique des enfants pendant les heures d'enseignement en salle.

Les établissements des cantons du Tessin, Genève, Fribourg, Vaud, Neuchâtel promeuvent volontiers l'exercice physique sur le chemin de l'école, contrairement aux écoles implantées dans Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville, Glaris, Nidwald, Schaffhouse, Schwyz, Uri et Zoug, qui n'évoquent aucune initiative de ce genre.

Les réponses données par les établissements de la principauté du Liechtenstein et relatives aux mesures d'encouragement de l'activité physique présentent de grandes similitudes avec celles de la moyenne relevée dans les écoles des 24 cantons suisses.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 22 et graphiques 37 à 41 / cf. détails tableaux 5.3.1 à 5.3.3 en annexe).

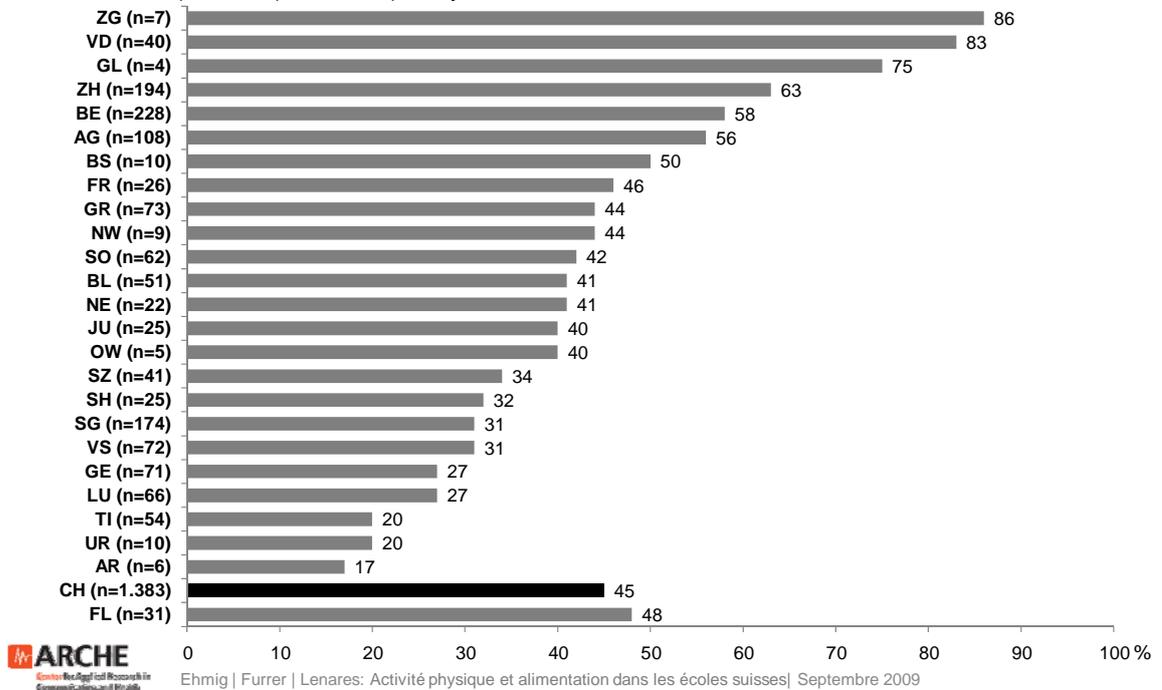
Tableau 22: Mesures d'encouragement de l'activité physique

Question: «Faites-vous durant les cours, les pauses ou sur le chemin de l'école des offres/actions pour encourager les élèves à bouger?» (Plusieurs réponses possibles)

	24 cantons suisses (n=1.383) %
Proportion des directeurs/trices d'écoles	
«En plus des cours obligatoires de sport, il y a régulièrement des heures de sport facultatif.»	45
«En plus des cours obligatoires de sport, il y a des offres ponctuelles supplémentaires, comme p. ex. journées en forêt, marche mensuelle.»	45
«Il y a des possibilités de faire du sport pendant les pauses, p.ex. des jeux ou des appareils de sport.»	61
«Il y a des mesures prises durant les cours, p. ex. exercices physiques pendant les heures.»	55
«Il y a des offres pour promouvoir l'activité physique sur le chemin de l'école, p. ex. Pédibus.»	10
«D'autres offres existent.»	15
«Il n'y a dans notre école aucune offre, en plus des heures de sport, qui encourage le mouvement.»	6

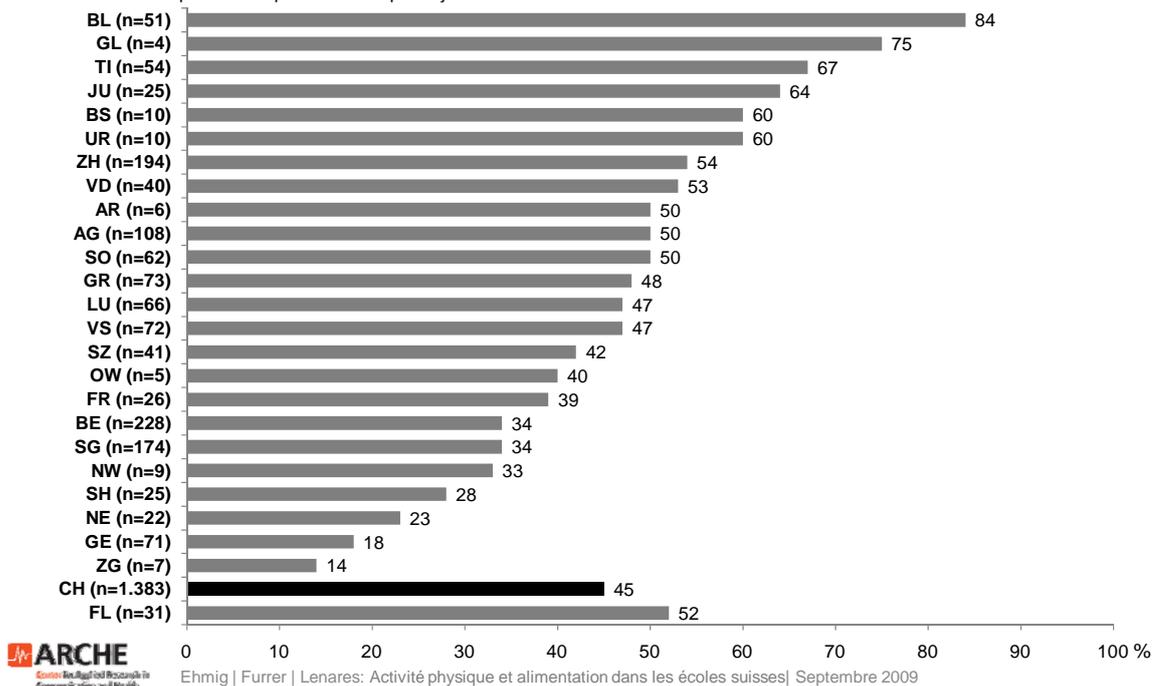
Graphique 37: Offres régulières d'heures de sport facultatif

Question: «Faites-vous durant les cours, les pauses ou sur le chemin de l'école des offres/actions pour encourager les élèves à bouger?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «En plus des cours obligatoires de sport, il y a régulièrement des heures de sport facultatif.»
 Proportion des personnes se prononçant



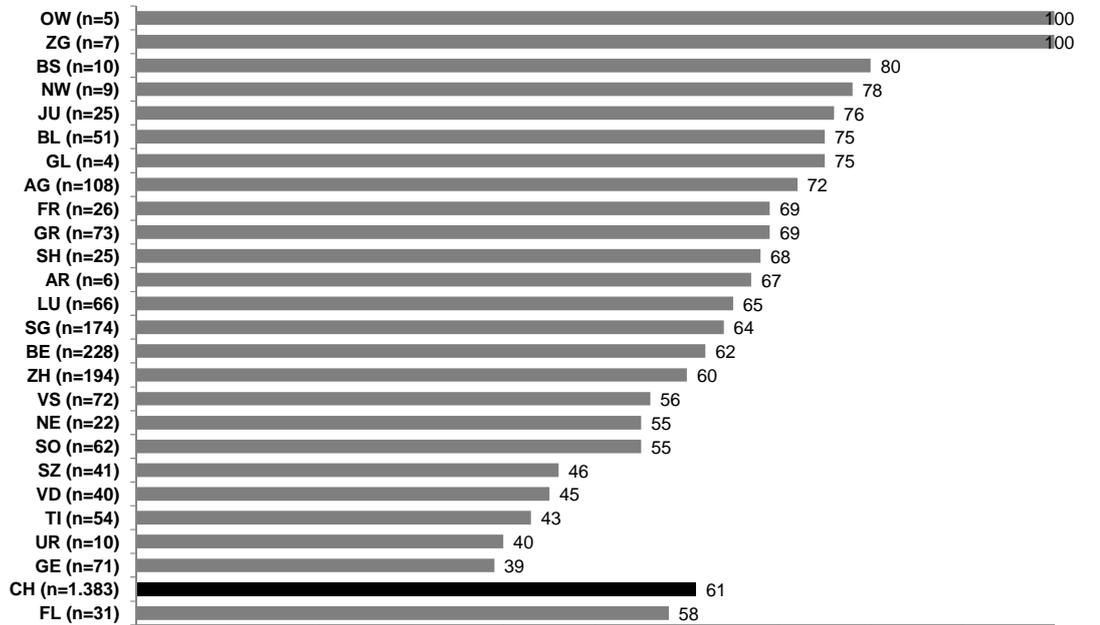
Graphique 38: Offres de sport ponctuelles

Question: «Faites-vous durant les cours, les pauses ou sur le chemin de l'école des offres/actions pour encourager les élèves à bouger?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «En plus des cours obligatoires de sport, il y a des offres ponctuelles supplémentaires, comme p. ex. journées en forêt, marche mensuelle.»
 Proportion des personnes se prononçant



Graphique 39: Possibilités d'activité physique pendant les pauses

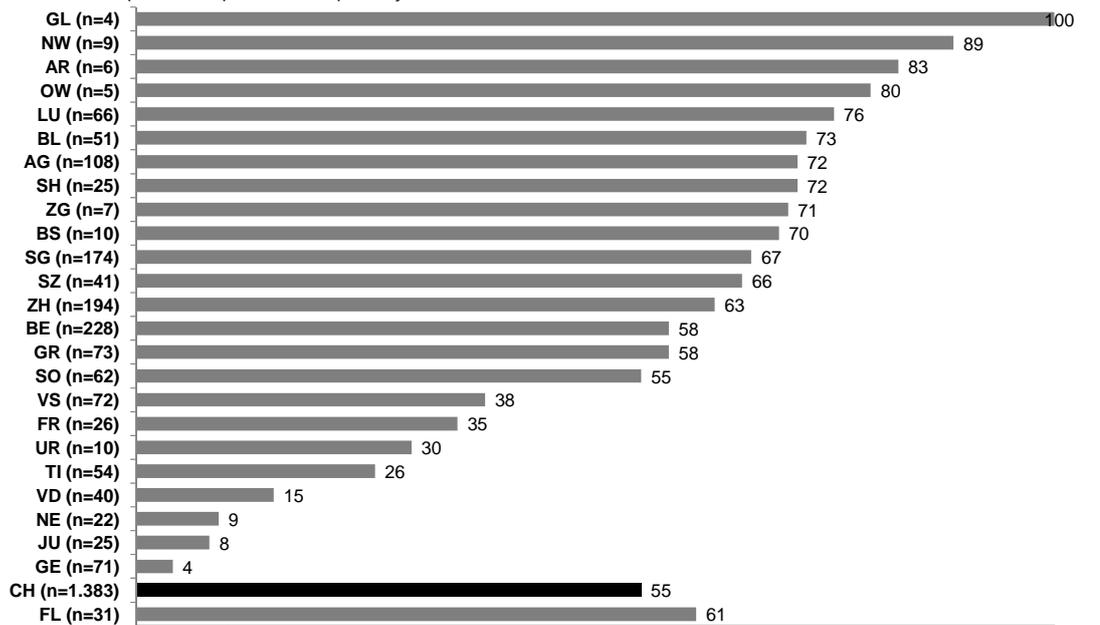
Question: «Faites-vous durant les cours, les pauses ou sur le chemin de l'école des offres/actions pour encourager les élèves à bouger?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Il y a des possibilités de faire du sport pendant les pauses, p.ex. des jeux ou des appareils de sport.»
 Proportion des personnes se prononçant



Ehmig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

Graphique 40: Possibilités d'activité physique pendant les cours

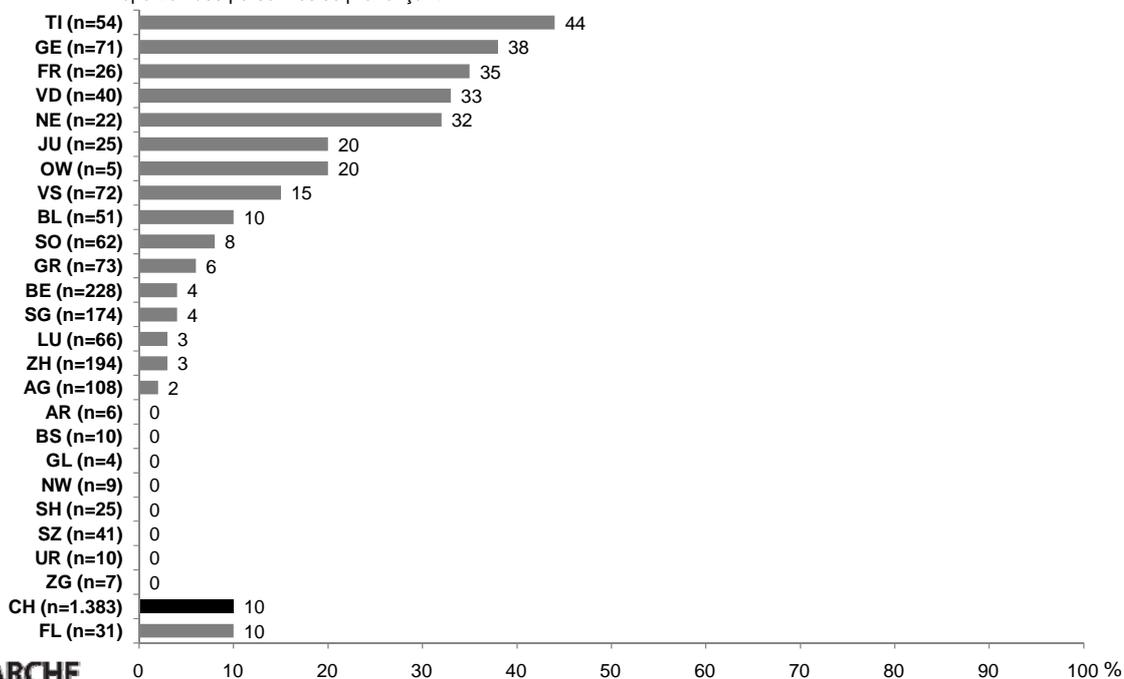
Question: «Faites-vous durant les cours, les pauses ou sur le chemin de l'école des offres/actions pour encourager les élèves à bouger?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Il y a des mesures prises durant les cours, p. ex. exercices physiques pendant les heures.»
 Proportion des personnes se prononçant



Ehmig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

Graphique 41: Possibilités d'activité physique sur le chemin de l'école

Question: «Faites-vous durant les cours, les pauses ou sur le chemin de l'école des offres/actions pour encourager les élèves à bouger?»
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: «Il y a des offres pour promouvoir l'activité physique sur le chemin de l'école, p. ex. Pédibus.»
 Proportion des personnes se prononçant



3.6 Contacts et réseaux

3.6.1 Prise de contact avec les parents

Si les écoles des 24 cantons suisses prennent contact avec les parents de leurs élèves pour aborder les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids, - ce qui fut le cas au moins une fois pour les trois quarts d'entre elles - elles inscrivent leur démarche dans le cadre des soirées des parents. Les établissements adressent rarement un courrier aux parents et organisent encore plus rarement des réunions ou des soirées d'information sur ces thèmes pour les parents.

Les établissements, dans lesquels sont scolarisés de jeunes enfants (écoles enfantines ou primaires), contactent davantage les parents pour traiter les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids que les écoles accueillant des enfants plus âgés et des adolescents (niveau et école secondaires). Ceci vaut également pour les soirées des parents, les lettres d'information et les réunions thématiques spécifiques. Les établissements situés en ville informent les parents plus souvent sur les sujets liés à l'alimentation, l'activité physique et le poids, que leurs homologues en agglomération ou en zone rurale. Cette constatation s'applique à toutes les formes de prise de contact. Les disparités révélées dans les réponses s'expliquent en partie par la facilité, dans les zones rurales, à établir plus rapidement qu'en agglomération ou en ville un contact personnel et informel entre l'enseignant et les parents. Les écoles présentant une forte proportion d'élèves issus de l'immigration n'hésitent pas à s'adresser souvent aux parents, grâce à des lettres d'information, aux réunions thématiques ou aux soirées des parents, contrairement aux établissements affichant une faible part d'enfants d'immigrants.

Les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids ont été fréquemment abordés lors des soirées des parents par les établissements situés dans les cantons de Bâle-Ville, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris et de Bâle-Campagne. Ces aspects ont rarement été repris dans ces mêmes soirées par les écoles des cantons de Fribourg, du Valais, du Jura et d'Uri.

Les écoles des cantons de Bâle-Ville, d'Obwald, du Jura et de Zoug adressèrent aux parents de leurs élèves de nombreuses lettres d'information sur l'alimentation, l'activité physique et le poids, contrairement à leurs homologues implantés dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Schaffhouse, du Valais, des Grisons et de Genève ou d'Uri, qui n'envoya aucun courrier.

Des soirées spécifiques d'information sur l'alimentation, l'activité physique et le poids furent fréquemment organisées dans les cantons de Nidwald, Bâle-Ville de Bâle-Campagne. En revanche, aucune école interrogée n'évoqua des réunions de ce genre dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, du Jura, d'Obwald et d'Uri.

Les établissements de la principauté du Liechtenstein s'adressèrent plus souvent, aux parents de leurs élèves, par le biais de courriers d'information sur l'alimentation, l'activité physique et le maintien d'un poids corporel sain, que la moyenne des écoles

suisses. Ils thématisent moins que leurs homologues suisses les aspects abordés lors des soirées des parents et organisent plus rarement des réunions d'information.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 23 et graphiques 42 à 44 / cf. détails tableaux 6.1.1 à 6.1.3 en annexe).

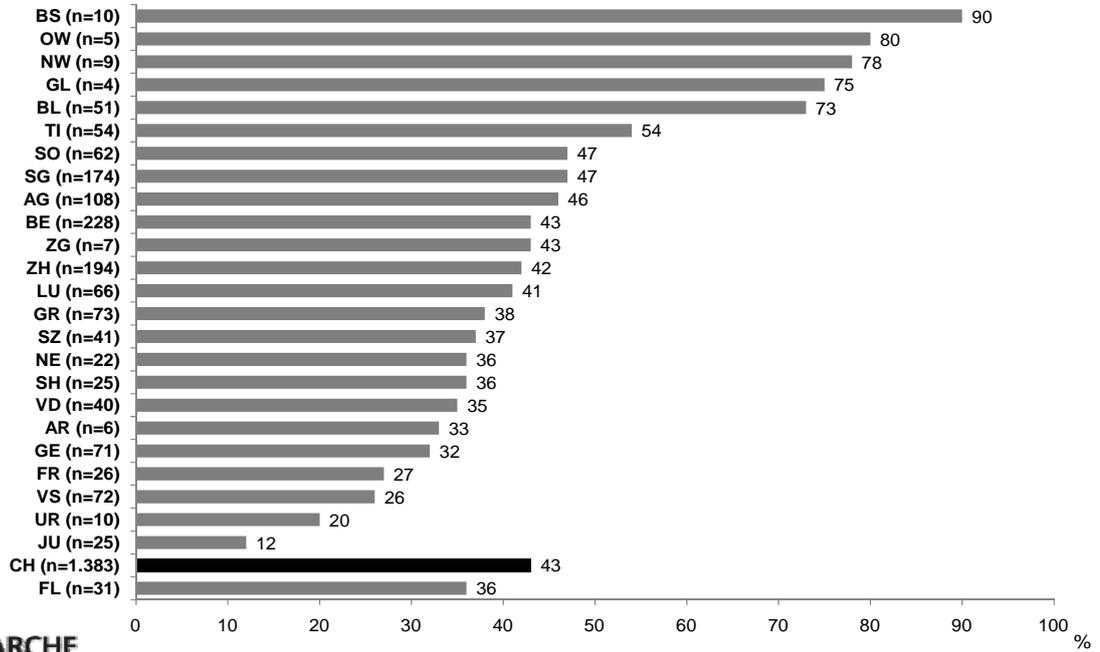
Tableau 23: Prise de contact avec les parents

Question: «Durant les deux années scolaires précédentes, ou durant l'année scolaire actuelle, avez-vous pris une fois contact avec les parents de vos élèves pour aborder les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?» (Plusieurs réponses possibles)

Proportion des directeurs/trices d'écoles	24 cantons suisses (n=1.383) %
«Oui, nous avons abordé ces thèmes une ou plusieurs fois durant les soirées des parents.»	43
«Oui, nous avons envoyé aux parents une ou plusieurs informations écrites.»	30
«Oui, nous avons organisé pour les parents des réunions sur ces thèmes, p. ex. des soirées d'information.»	18
«Nous avons fait à ce sujet d'autres propositions aux parents.»	9
«Non, notre école ne s'est pas adressée aux parents à ce sujet.»	24
Aucune indication	7

Graphique 42: Thématisation de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel lors des soirées des parents

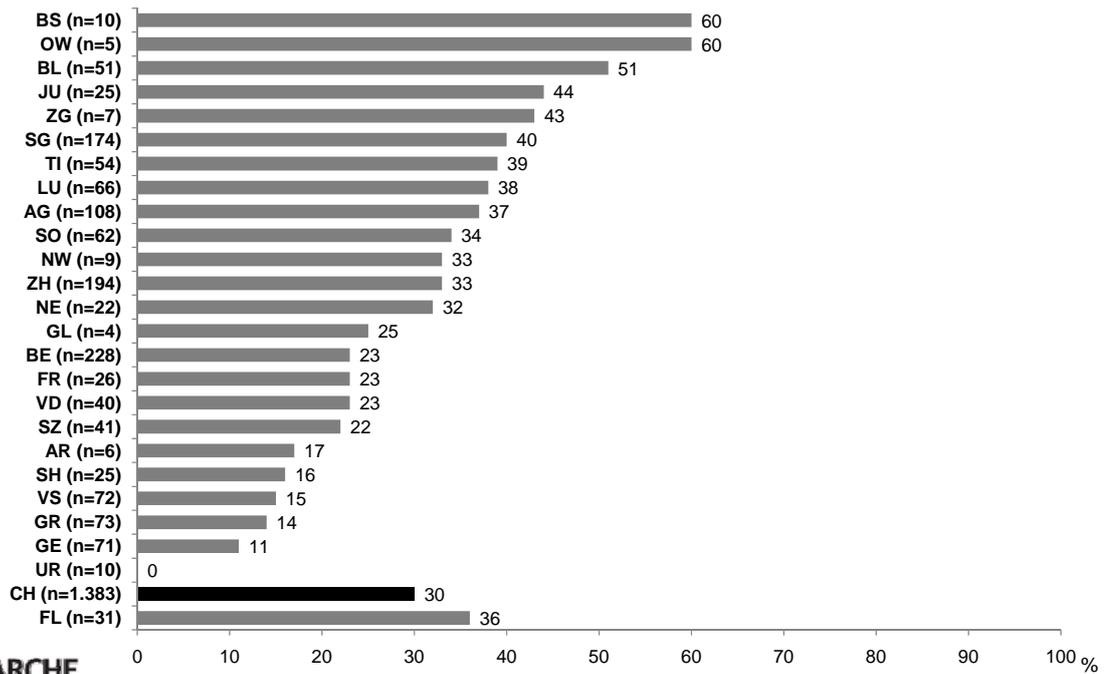
Question: „ Durant les deux années scolaires précédentes, ou durant l'année scolaire actuelle, avez-vous pris une fois contact avec les parents de vos élèves pour aborder les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?"
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: „Oui, nous avons abordé ces thèmes une ou plusieurs fois durant les soirées des parents.“
Proportion des personnes se prononçant



Ehmig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

Graphique 43: Courrier d'information des parents sur l'alimentation, l'activité physique et le poids corporel

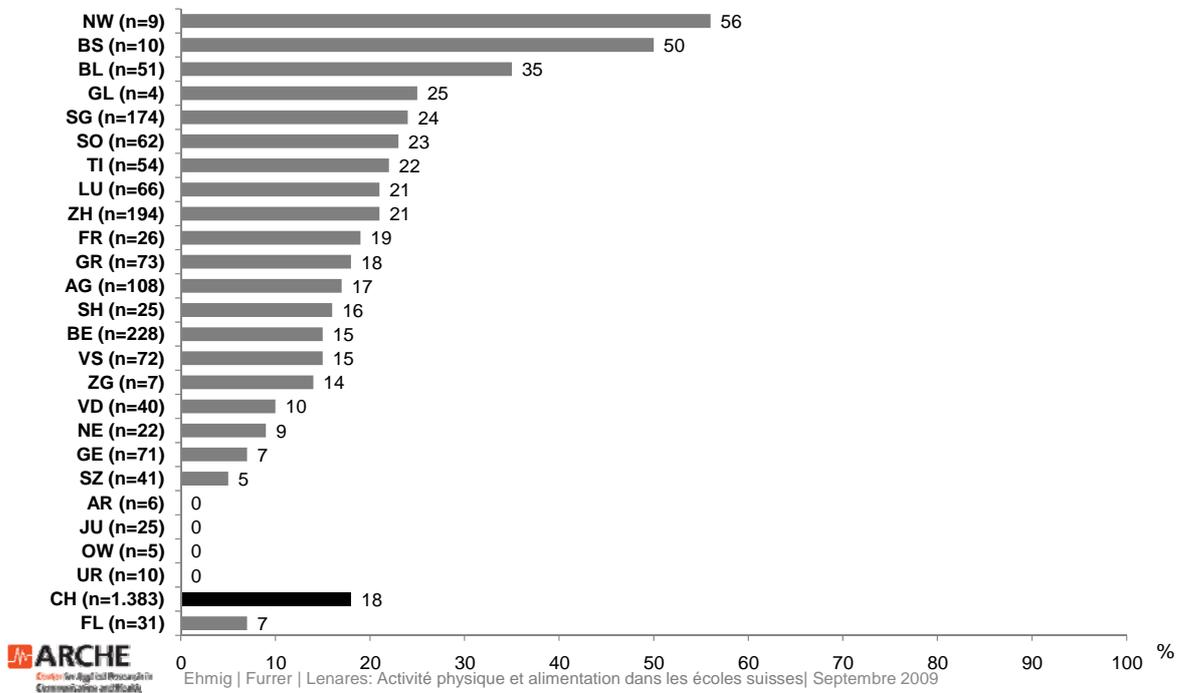
Question: „ Durant les deux années scolaires précédentes, ou durant l'année scolaire actuelle, avez-vous pris une fois contact avec les parents de vos élèves pour aborder les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?"
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: „Oui, nous avons envoyé aux parents une ou plusieurs informations écrites.“
Proportion des personnes se prononçant



Ehmig | Furrer | Lenares: Activité physique et alimentation dans les écoles suisses | Septembre 2009

Graphique 44: Organisation de réunions d'information des parents sur l'alimentation, l'activité physique et le poids corporel

Question: Durant les deux années scolaires précédentes, ou durant l'année scolaire actuelle, avez-vous pris une fois contact avec les parents de vos élèves pour aborder les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?"
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: „Oui, nous avons organisé pour les parents des réunions sur ces thèmes, p. ex. Des soirées d'information.“
 Proportion des personnes se prononçant



3.6.2 Contacts avec les institutions

Un bon tiers des directeurs/trices d'écoles ayant participé au sondage est en contact avec les autorités cantonales concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain. Cet état de fait s'applique aux établissements de grande (46 %) et de moyenne tailles (32 %). Il s'agirait, selon toute vraisemblance, des écoles prenant part à des projets à modules ou à des activités de promotion et d'encadrement décidées par les institutions. Un bon quart des établissements interrogés est en contact régulier avec des instituts, par ex: dans les domaines de l'alimentation et du conseil pour les jeunes ou de la prévention. Mais peu d'entre eux échangent avec d'autres écoles ou sont en réseau avec les administrations. Un tiers des directions d'écoles affirme ne pas être mis en réseau ou avoir des contacts satisfaisants relatifs aux thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain.

Les écoles enfantines exclusivement établissent d'intensifs contacts avec les autorités cantonales (48 %), contrairement aux établissements primaires exclusivement, qui n'ont que de rares relations avec les administrations (22 %). Les établissements situés en ville évoquent plus souvent leurs contacts fréquents avec des autorités cantonales et des instituts (46 % et 38 %) que les écoles en agglomération (36 % et 30 %) et en zone rurale (29 % et 22 %). Cette constatation s'applique également tant aux relations entretenues avec d'autres bureaux qu'à l'objet de la demande. Les réponses expriment les disparités tenant aux infrastructures et à la disponibilité des interlocuteurs. Les écoles présentant une forte proportion d'élèves issus de l'immigration ont plus de relations avec les autorités et des bureaux spécifiques que les établissements à faible part d'enfants d'immigrants.

Les écoles situées dans les cantons de Bâle-Ville, d'Obwald, de Zoug, de Vaud, de Bâle-Campagne, de Genève, de Neuchâtel, d'Uri, du Jura et de Nidwald établissent de fréquents contacts avec les autorités cantonales, contrairement aux établissements implantés dans les Grisons, en Argovie et dans Schaffhouse.

De nombreuses écoles des cantons de Nidwald, Obwald, Zoug et Bâle-Ville disposent d'un bon réseau de relations, qui restent rares dans le Tessin, le Jura, Uri, Neuchâtel, Fribourg, Genève et Glaris.

Beaucoup d'établissements de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Nidwald et Vaud participent à des échanges. Cette proportion est faible dans les cantons de Genève, des Grisons et de Schaffhouse, et inexistante en Appenzell Rhodes-Extérieures, Fribourg, Glaris et dans le Jura.

Les écoles interrogées dans la principauté du Liechtenstein entretiennent des contacts plus fréquents avec les autorités que la moyenne des établissements des 24 cantons suisses, elles échangent également plus souvent des informations sur les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 24 et graphiques 45 à 47 / cf. détails tableaux 6.2.1 à 6.2.3 en annexe).

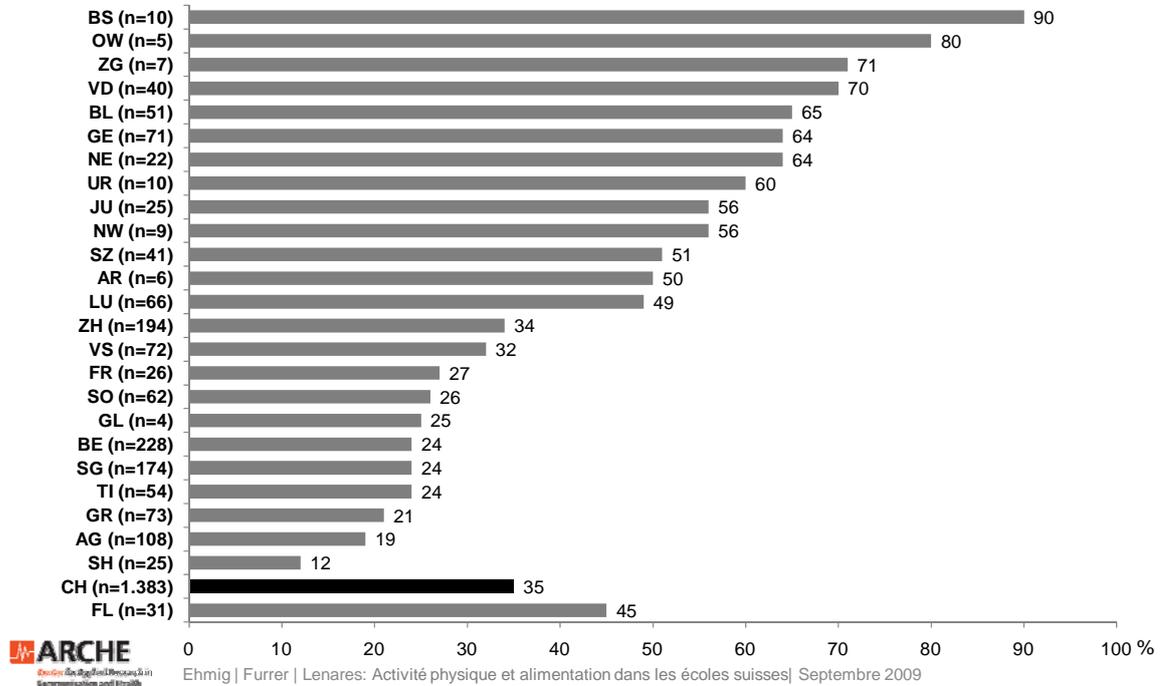
Tableau 24: Contacts avec les institutions

Question: «Etes-vous en contact régulier, de manière formelle ou informelle, avec des institutions cantonales ou locales, sur le thème de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?» (Plusieurs réponses possibles)

Proportion des directeurs/trices d'écoles	24 cantons suisses (n=1.383) %
«Oui, nous sommes en contact avec les autorités ou l'administration cantonale à ce sujet (groupes de promotion de la santé, Direction de l'instruction publique).»	35
«Oui, nous sommes en contact avec des instituts (conseiller diététique, conseil pour les jeunes, groupes de prévention, Hautes Écoles Pédagogiques).»	28
«Oui, nous sommes en contact et partageons nos expériences avec d'autres écoles.»	18
«Nous sommes en contact avec d'autres groupes.»	15
«Non, nous n'entretenons aucun réseau lié aux thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids.»	37

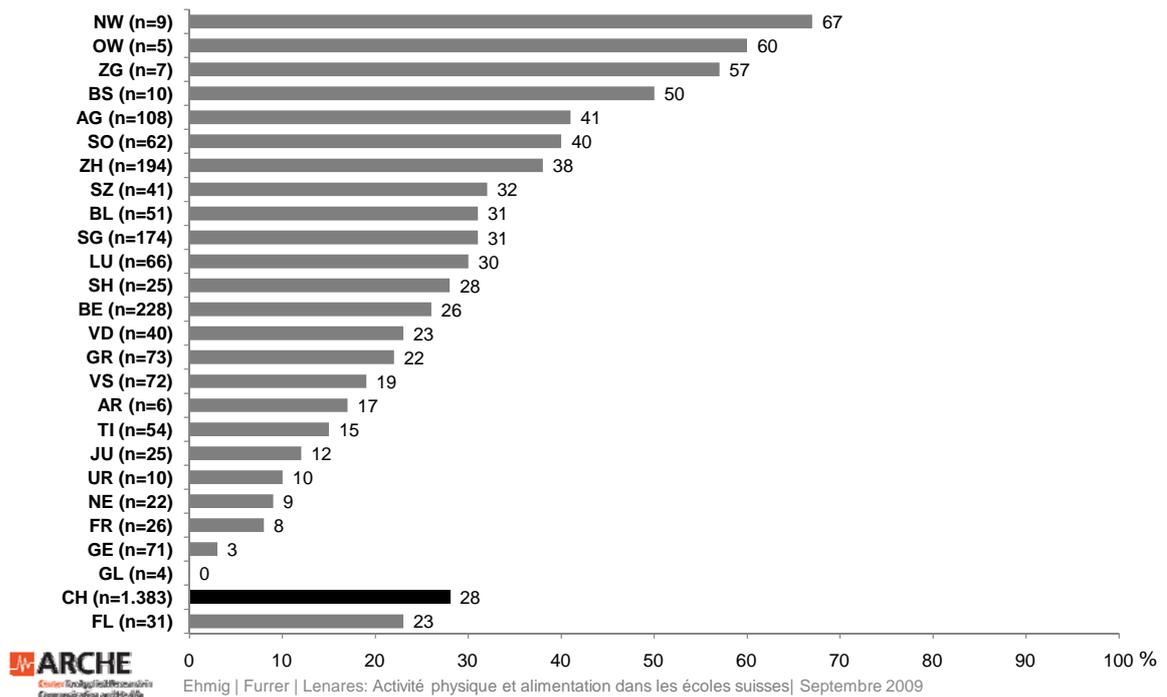
Graphique 45: Contact avec des institutions cantonales

Question: Etes-vous en contact régulier, de manière formelle ou informelle, avec des institutions cantonales ou locales, sur le thème de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles, „Oui, nous sommes en contact avec les autorités ou l'administration cantonale à ce sujet (groupes de promotion de la santé, Direction de l'instruction publique).“
 Proportion des personnes se prononçant



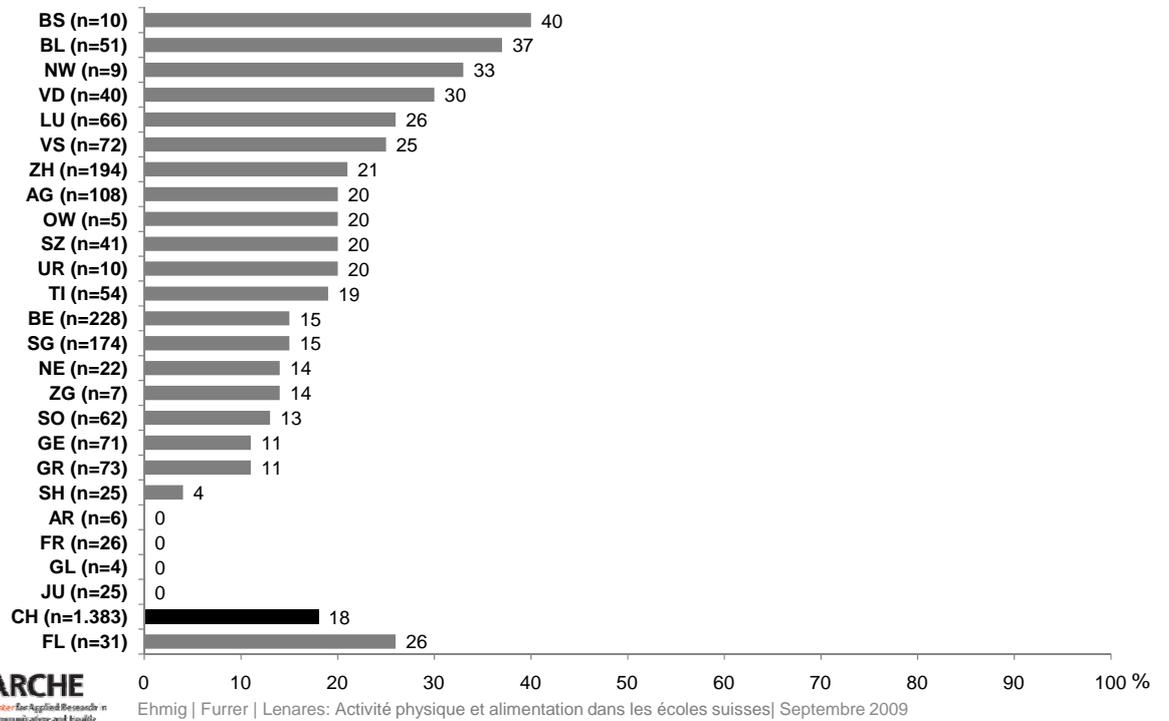
Graphique 46: Contact avec des instituts

Question: „Etes-vous en contact régulier, de manière formelle ou informelle, avec des institutions cantonales ou locales, sur le thème de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?“
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles, „Oui, nous sommes en contact avec des instituts (conseiller diététique, conseil pour les jeunes, groupes de prévention, Hautes Ecoles Pédagogiques).“
 Proportion des personnes se prononçant



Graphique 47: Échange avec d'autres écoles

Question: „Etes-vous en contact régulier, de manière formelle ou informelle, avec des institutions cantonales ou locales, sur le thème de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?“
 Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: „Oui, nous sommes en contact et partageons nos expériences avec d'autres écoles.“
 Proportion des personnes se prononçant



3.6.3 Adhésion à des réseaux

Quatre écoles interrogées sur cinq affirment ne pas appartenir à un réseau. Quelques unes préparent leur adhésion à un réseau mais la plupart ne l'envisagent pas. Les établissements appartenant à un réseau s'inscrivent souvent dans l'organisation cantonale d'Écoles en Santé (RSES). 9 pour cent sont membres du Réseau Suisse d'Écoles en Santé (RSES).

Les établissements scolaires en ville sont plus souvent membres d'un réseau RSES que leurs homologues en agglomération et en zone rurale. Les écoles à forte proportion d'enfants issus de l'immigration ont essentiellement adhéré au RSES, en comparaison avec les établissements à faible part d'immigration. Les écoles accueillant de nombreux élèves d'immigrants tendent généralement à intégrer un réseau.

Beaucoup d'écoles implantées dans les cantons de Bâle-Ville, Obwald, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures et du Jura sont membres du RSES. Aucune direction d'écoles n'a adhéré à ce réseau dans les cantons de Glaris, Tessin, Uri et Zoug.

De nombreux établissements dans les cantons de Bâle-Ville, Lucerne, Bâle-Campagne et de Vaud sont membres du réseau cantonal RSES. Aucune école n'adhère à un réseau cantonal dans Appenzell Rhodes-Extérieures, Glaris, Nidwald et Schaffhouse.

Des écoles de Schwyz, Lucerne et Zoug projettent leur future adhésion à un réseau RSES, contrairement aux cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Glaris, Soleure, d'Obwald et Schaffhouse, où aucune direction d'établissement n'envisage de devenir membre.

7 pour cent des écoles interrogées dans la principauté du Liechtenstein affirment appartenir au Réseau Suisse d'Écoles en Santé. Dans des proportions moindres, les établissements sont membres de réseaux qui correspondent aux relations cantonales en Suisse. Comme les écoles suisses, elles caressent l'idée d'adhérer à un réseau.

Toute comparaison entre les cantons doit également considérer la base de certaines valeurs constituée en partie par un faible nombre de cas (tableau 25 et graphiques 48 à 50 / cf. détails tableaux 6.3.1 à 6.3.3 en annexe).

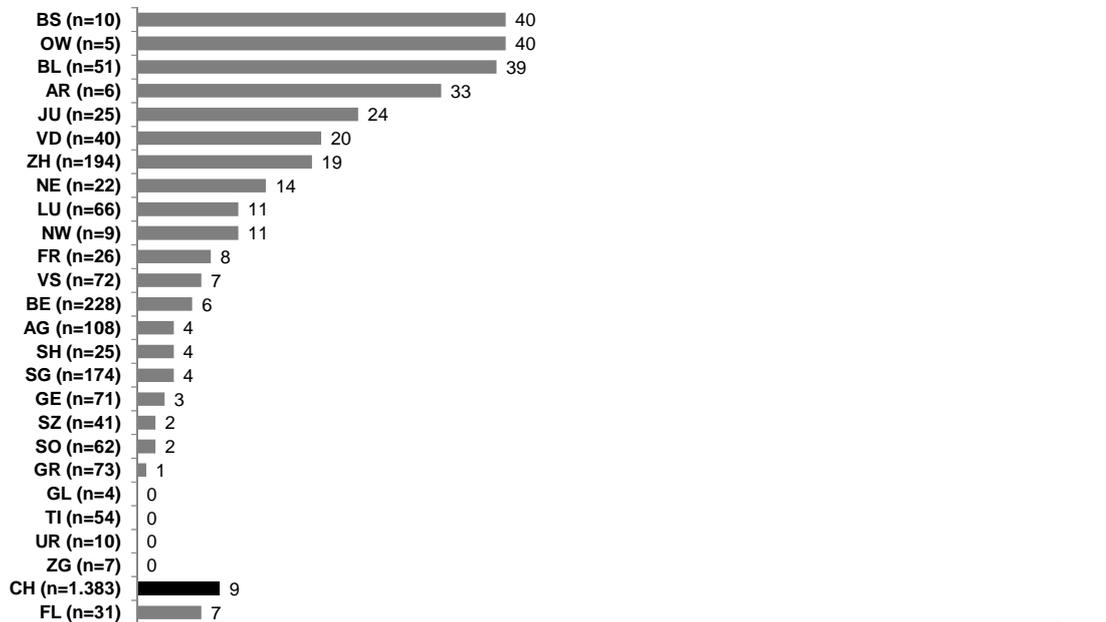
Tableau 24: Adhésion à des réseaux

Question: «Votre école est-elle membre du Réseau Suisse d'Écoles en Santé (RSES), respectivement d'un réseau cantonal?» (Plusieurs réponses possibles)

Proportion des directeurs/trices d'écoles	24 cantons suisses (n=1.383) %
«Oui, notre école est membre du RSES.»	9
«Oui, notre école est membre d'un réseau cantonal.»	13
«Non, nous ne faisons partie d'aucun réseau, mais notre adhésion est en projet.»	8
«Non, nous ne faisons partie d'aucun réseau, et aucune adhésion n'est prévue pour le moment.»	73

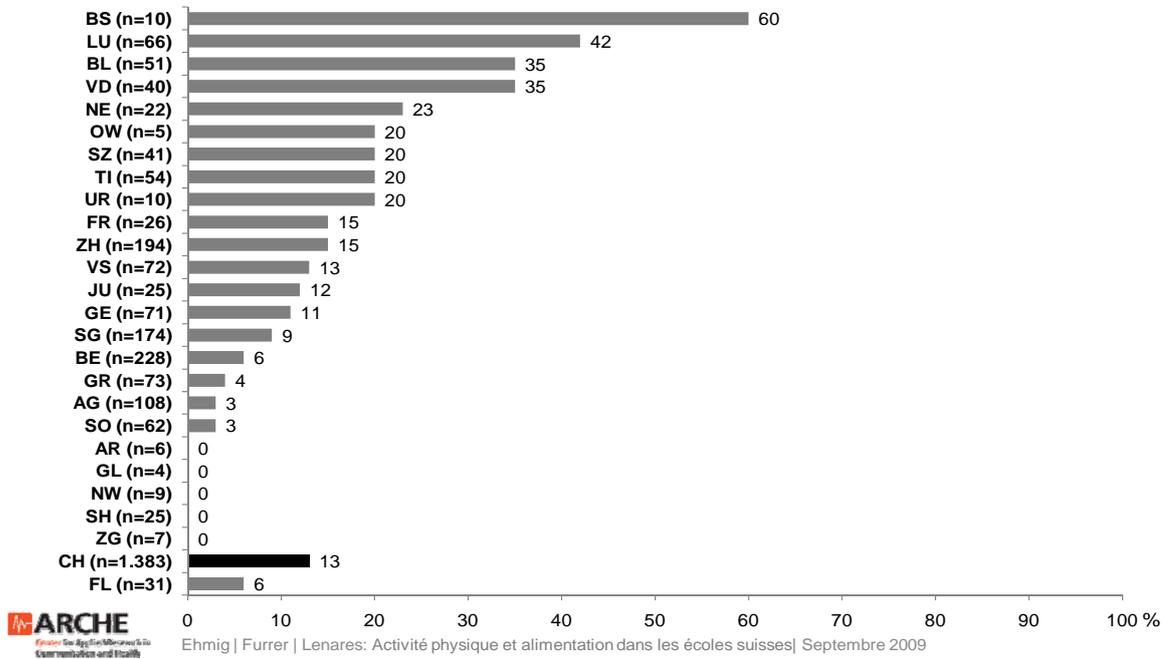
Graphique 48: Adhésion au Réseau Suisse d'Écoles en Santé

Question: „Votre école est-elle membre du Réseau Suisse d'Écoles en Santé (RSES), respectivement d'un réseau cantonal?“
Plusieurs réponses sont possibles parmi lesquelles, „Oui, notre école est membre du RSES.“
Proportion des personnes se prononçant



Graphique 49: Appartenance à un réseau cantonal

Question: Votre école est-elle membre du Réseau Suisse d'Écoles en Santé (RSES), respectivement d'un réseau cantonal?
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles „Oui, notre école est membre d'un réseau cantonal.“
Proportion des personnes se prononçant



Graphique 50: Adhésion à un réseau en projet

Question: „Votre école est-elle membre du Réseau Suisse d'Écoles en Santé (RSES), respectivement d'un réseau cantonal?“
Plusieurs réponses possibles parmi lesquelles: **Non, nous ne faisons partie d'aucun réseau, mais notre adhésion est en projet.**
Proportion des personnes se prononçant

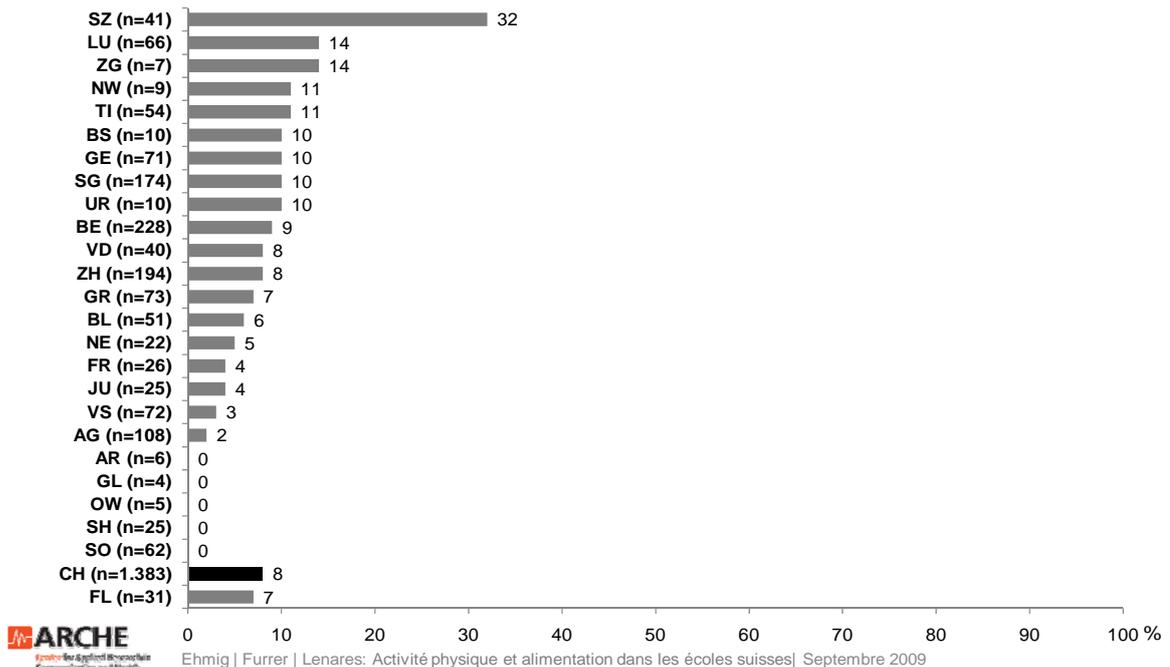


Tableau 26: Introduction dans les écoles des thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain, avec ou sans appartenance à un réseau

Extrait de réponses à diverses questions.

Proportion des directeurs/trices d'écoles	Membre du RSES (n=127) %	Membre d'un réseau cantonal (n=183) %	Adhésion à un réseau en projet (n=109) %	Aucune adhésion en projet (n=1007) %
«Oui, le corps enseignant a certaines recommandations pour le quotidien, p.ex. faire les pauses à l'extérieur/à l'air libre, ou alors préparer des repas sains lors des camps scolaires.»	72	70	57	57
«Oui, il y a des règles dans notre école concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids, p. ex. les distributeurs automatiques de boissons sucrées sont interdits.»	64	52	50	42
«Oui, un ou plusieurs de ces thèmes sont pris comme objectifs et inclus dans les programmes.»	61	57	52	35
«Une part fixe de notre budget est réservée à la promotion de la santé et à la prévention.»	60	48	42	24
«Nous avons recours à des ressources qui ne font pas partie de notre budget normal, mais qui sont mises à disposition p. ex. par Promotion Santé Suisse, par le canton, ou par la commune.»	50	45	24	18
«Nous mettons en place des ressources humaines, une certaine partie du temps de travail ou donnons une contrepartie pour l'engagement personnel supplémentaire.»	57	43	44	21
«Nous investissons dans des mesures de soutien, p.ex. une formation continue (interne ou externe) pour le corps enseignant, des conférences pour les parents.»	64	53	51	32
«Oui, ils font partie, plusieurs fois par année, des thèmes discutés lors des réunions.»	47	42	39	23

Tableau 27: Mise en place concrète de mesures dans les écoles avec ou sans appartenance à un réseau

Extrait de réponses à diverses questions.

Proportion des directeurs/trices d'écoles	Membre du RSES (n=127) %	Membre d'un réseau cantonal (n=183) %	Adhésion à un réseau en projet (n=109) %	Aucune adhésion en projet (n=1007) %
«Il y a un kiosque que nous mettons nous-mêmes (enseignants, parents, élèves) à disposition.»	74	30	30	20
« Oui, il y a des recommandations faites aux parents pour encourager une collation saine.»	55	62	60	60
«Des boissons sans sucre (eau, thé sans sucre) sont vendues»	26	23	19	13
«Des fruits, légumes sont vendus	34	26	33	16
«Des boissons sucrées sont vendues (Coca, limonade, jus de fruits)»	15	12	11	7
«Des Friandises (barres de chocolat, gâteaux) sont vendues»	21	12	17	8
«Des snacks salés (chips, biscuits salés) sont vendus»	13	7	5	3
Proportion des écoles ne délivrant pas toutes les heures de gymnastiques obligatoires	10	5	8	8
«En plus des cours obligatoires de sport, il y a régulièrement des heures de sport facultatif.»	68	48	51	42
«En plus des cours obligatoires de sport, il y a des offres ponctuelles supplémentaires, comme p. ex. journées en forêt, marche mensuelle.»	66	55	59	41
«Il y a des possibilités de faire du sport pendant les pauses, p.ex. des jeux ou des appareils de sport.»	67	69	55	60

4. Résumé des principaux résultats

L'actuelle représentation se base sur les résultats d'un sondage réalisé au printemps 2009, sur mandat de Promotion Santé Suisse, auprès des directions d'écoles obligatoires de 24 cantons suisses et de la principauté du Liechtenstein. Cette enquête avait pour objectif d'avoir une conception précise des comportements relatifs à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain dans les écoles suisses. Reconduit tous les quatre ans, ce sondage permettra de suivre l'évolution de ces comportements.

Une étude préliminaire démontra, dans un premier temps, l'existence d'une multitude de données et d'informations spécifiques aux activités menées et aux projets développés dans les écoles suisses mais révéla, dans un second temps, l'impossibilité de systématiser toutes ces informations et ces données pour obtenir un aperçu général de la situation de l'alimentation, de l'activité physique et du maintien d'un poids corporel sain dans les écoles suisses. La collecte quantitative a pour but, grâce au sondage des directions d'établissements, d'établir une certaine transparence et de relever des données comparables pour tous les cantons ayant pris part à cette enquête.

L'analyse s'apparente à un sondage en ligne réalisé auprès de 1.383 directions d'écoles réparties dans 24 cantons (2 cantons ne souhaitèrent pas participer à l'enquête) et de 71 directions d'écoles dans la principauté du Liechtenstein. Un procédé en plusieurs étapes avait permis auparavant l'autorisation de l'enquête et du questionnaire, rédigé dans la langue officielle des cantons concernés. Ceux-ci ayant délivré des adresses sous différentes formes, les directions d'écoles furent contactées par voie électronique dans 18 cantons, par voie postale dans 5 cantons et de ces deux manières pour un canton. Les personnes, qui avaient reçu un courriel, avaient accès au questionnaire grâce à un lien individualisé. Les écoles contactées par courrier, utilisaient un URL et un mot de passe personnalisé.

Les cantons disposaient d'une documentation d'adresses relatives aux directions d'écoles variée et variant d'un endroit à l'autre. 34 pour cent des établissements contactés à la bonne adresse remplirent le questionnaire; le taux de réponse par courriel atteint 52 pour cent et 20 pour cent par courrier. Ces chiffres sont à considérer lors de l'interprétation des résultats.

Les assertions des directeurs/trices d'écoles sur les comportements décrits au sein de leur établissement et relatifs à l'alimentation, à l'activité physique et au poids corporel sain se laissent résumer sur la base de 14 points.

1. Introduction des thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids:

60 pour cent de toutes les directions d'écoles suisses ayant répondu au formulaire d'enquête recommandent certains comportements à leurs enseignants, par ex: faire des pauses à l'air libre ou préparer des repas sains lors des camps scolaires. Mais ils sont moins nombreux à fixer des règles strictes dans les établissements concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain – en interdisant les distributeurs automatiques de boissons sucrées. Peu d'entre eux ont pris ces thèmes comme objectifs et les ont inscrits dans leurs programmes (pluri)annuels.

2. Mesure de promotion:

Entre un quart et un tiers des directions d'écoles ayant répondu au questionnaire met à disposition des ressources financières, humaines ou d'autres types destinées à promouvoir des actions relatives à l'alimentation, à l'activité physique et au maintien d'un poids corporel sain. Un bon tiers investit dans des mesures de soutien, par ex: une formation continue interne ou externe pour le corps enseignant, tandis que d'autres, dans les mêmes proportions, ont réservé une part fixe de leur budget à la promotion de la santé et à la prévention. Les chefs d'établissements sont moins nombreux à recourir à des moyens mis à leur disposition mais qui ne s'inscrivent pas dans leur budget, alors que d'autres encore privilégient des ressources humaines en organisant une certaine partie du temps de travail ou en accordant une contrepartie pour l'engagement personnel supplémentaire.

3. Alimentation, activité physique, poids corporel : thèmes abordés lors des réunions du corps enseignant :

Les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids ont déjà été abordés lors des réunions du corps enseignant dans quatre établissements suisses sur cinq ayant participé au sondage. Dans 28 pour cent des écoles suisses, ils font partie des points discutés plusieurs fois dans l'année, et, dans les mêmes proportions, environ une fois par année lors des assemblées professorales. Dans 25 % des cas, ils ne font pas l'objet de discussion annuelle.

4. Importance des thèmes alimentation et activité physique:

La très large majorité de chefs d'établissements ayant été interrogés considèrent que l'activité physique et l'alimentation doivent obtenir la même priorité, car elles sont aussi importantes l'une que l'autre.

5. Possibilités de se procurer à boire et à manger pour les pauses:

Dans plus de la moitié des écoles ayant répondu au questionnaire, les élèves ne peuvent pas se procurer à manger et à boire pendant les pauses. Il existe rarement dans les environs immédiats de l'établissement un magasin d'alimentation, où les enfants et les adolescents se rendent souvent. Une école sur quatre met elle-même un kiosque à disposition avec l'engagement des

enseignants, des parents ou des élèves. Rares sont les cantines et les kiosques exploités par des personnes extérieures à l'établissement. Les écoles abritant une cantine se trouvent essentiellement en Suisse occidentale. Dans la moitié des cas, les cantines existantes portent le label «Fourchette verte». Peu d'établissements recensés dans les 24 cantons possèdent un distributeur automatique de boissons ou de snacks.

6. Types de produits pour les pauses:

Dans une école sur cinq ayant répondu au questionnaire les enfants et les adolescents peuvent se procurer des fruits et des légumes, ainsi que des boissons sans sucre dans un établissement sur six. Les écoles proposent très rarement, selon les assertions des directeurs, des friandises et des boissons sucrées, et exceptionnellement des snacks salés comme des chips et des biscuits salés. Il est impossible d'affirmer que la situation dans les établissements, n'ayant pas répondu au questionnaire, soit similaire à celle-ci. Toutefois, on peut supposer une légère absence de conditions idéales qui aurait favorisé un refus de participation au sondage. Ainsi, l'offre de sucreries et de boissons sucrées reste, selon toute vraisemblance, plus élevée que ne l'expriment les données disponibles. En revanche, la proportion de fruits et de sans sucre consommés est inversement plus faible.

7. Recommandations et règles pour les pauses:

Les directions de deux écoles sur trois affirment faire des recommandations aux élèves, tandis que plus de la moitié des établissements se tournent vers les parents des enfants pour encourager une collation saine. Un tiers des écoles demande aux enseignants de veiller à l'alimentation saine des élèves. Un cinquième des établissements organise la pause des enfants en commun. Plus les élèves fréquentant les écoles enfantines et les structures scolaires sont jeunes, plus de recommandations sont faites aux écoliers, aux parents et aux enseignants, et plus les établissements organisent de collations en commun. De telles activités se déroulent rarement dans les écoles secondaires exclusivement.

8. Mesures d'encouragement à boire de l'eau:

Peu de directions d'écoles ayant participé au sondage encouragent à boire de l'eau en mettant gratuitement à disposition des gobelets ou des bouteilles d'eau, comme le font les écoles enfantines exclusivement (35 %) et les petites structures scolaires (20%). Pratiquement aucun établissement n'a installé de distributeur d'eau potable sur son site, de sorte que les élèves dans les deux tiers des cas ne peuvent se procurer de l'eau que dans la salle de classe et aux toilettes

9. Heures de gymnastique obligatoires et effectives:

Les écoles accueillant exclusivement des enfants et des adolescents de niveau secondaire I (12 %) font, plus souvent que d'autres établissements, des déclarations laissant supposer qu'elles dispensent moins d'heures de gymnastique que ne le prévoit l'ordonnance. Cette constatation s'applique

également aux écoles en ville (11 %). 89 pour cent de toutes les directions d'écoles ayant répondu au questionnaire proposent toutes les heures de sport prévues par l'ordonnance. Les établissements ne respectant pas strictement les obligations dispensent ainsi moins que plus d'heures de gymnastique.

10. Mise en place des heures de sport obligatoires:

Plus de la moitié des écoles interrogées proposent les heures de sport obligatoires sous forme de cours hebdomadaires. Une proportion d'établissements légèrement inférieure à la moitié remplace une partie des heures obligatoires par des journées sportives ou des camps.

11. Mesures d'encouragement de l'activité physique:

De nombreuses écoles interrogées proposent à leurs élèves, en dehors des cours de sport, diverses initiatives destinées à encourager l'exercice physique. Il s'agit le plus souvent d'actions menées pendant les pauses et de mesures prises favorisant le mouvement durant les heures de cours. Bon nombre de grands établissements (56 %) offrent la possibilité de s'adonner volontairement, régulièrement ou ponctuellement à différentes activités sportives telles le thème de la semaine, une marche mensuelle ou une journée en forêt.

12. Prise de contact avec les parents:

Si les écoles des 24 cantons suisses prennent contact avec les parents de leurs élèves pour aborder les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids, - ce qui fut le cas au moins une fois pour les trois quarts d'entre elles - elles inscrivent leur démarche dans le cadre des soirées des parents. Les établissements adressent rarement un courrier aux parents et organisent encore plus rarement des réunions ou des soirées d'information sur ces thèmes pour les parents.

13. Contact avec les institutions:

Un bon tiers des directeurs/trices d'écoles ayant participé au sondage est en contact avec les autorités cantonales concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain. Cet état de fait s'applique aux établissements de grande (46 %) et de moyenne tailles (32 %). Il s'agirait, selon toute vraisemblance, des écoles prenant part à des projets à modules ou à des activités de promotion et d'encadrement décidées par les institutions. Un bon quart des établissements interrogés est en contact régulier avec des instituts, par ex: dans les domaines de l'alimentation et du conseil pour les jeunes ou de la prévention. Mais peu d'entre eux échangent avec d'autres écoles ou sont en réseau avec les administrations. Un tiers des directions d'écoles affirme ne pas être mis en réseau ou avoir des contacts satisfaisants relatifs aux thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain.

14. Adhésion à des réseaux:

Quatre écoles interrogées sur cinq affirment ne pas appartenir à un réseau. Quelques unes préparent leur adhésion à un réseau mais la plupart ne l'envisagent pas. Les établissements appartenant à un réseau s'inscrivent souvent dans l'organisation cantonale d'Écoles en Santé (RSES). 9 pour cent sont membres du Réseau Suisse d'Écoles en Santé (RSES). L'adhésion à un réseau s'accompagne de la considération conceptuelle de l'alimentation, de l'activité physique et du poids corporel sain. L'image résultant de l'application des concepts n'est pas unitaire. Les écoles en réseau ne se «portent» pas systématiquement mieux que les établissements n'appartenant à aucun.

5. Questionnaire

« Madame, Monsieur,

En accord avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et les départements cantonaux de l'instruction publique, Promotion Santé Suisse, en collaboration avec l'Università della Svizzera italiana Lugano, réalise auprès des écoles suisses, un sondage en ligne portant sur les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du maintien d'un poids corporel sain. Le questionnaire, simple et court peut être rempli entre 10 et 20 minutes. Il s'agit principalement d'étudier l'évolution des thèmes dans les écoles suisses au cours des prochaines années. Ce sondage doit être reconduit dans quatre ans. En tant que directeur ou directrice, vous connaissez sans aucun doute les facteurs et les activités caractéristiques de votre établissement. Les questions suivantes abordent les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du maintien d'un poids corporel sain. Nous aimerions obtenir quelques informations sur le rôle joué par cette thématique dans votre école, sur les conditions et les initiatives existantes.

Veuillez cliquer sur toutes les réponses concernant votre établissement. Vos réponses seront traitées avec confidentialité. Les résultats ne dévoilent pas votre nom ou votre école. Poursuivez le sondage, si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas répondre à une question.

Les résultats du sondage seront publiés dès la clôture de l'enquête sur le site internet de Promotion Santé Suisse (www.gesundheitsfoerderung.ch). Vous y trouverez un aperçu des réponses faites par toutes les écoles ayant participé, qui vous permettra de consulter les résultats des établissements dans des cantons spécifiques ou de comparer votre école avec d'autres. Une banque de données, constituée peu à peu grâce à l'actuel et aux futurs sondages, renseigne(ra), sur les conditions et les actions menées pour promouvoir l'alimentation, l'activité physique et le maintien d'un poids corporel sain, et vous servira à puiser des exemples pour votre propre planification.

Vous contribuez par vos réponses au succès de cette enquête. Nous vous invitons donc à participer et à remplir ce questionnaire. Si vous avez des questions ou des remarques, vous trouverez en fin de formulaire des coordonnées pour nous contacter..

Dr. Simone Ehmgig

Institut pour la communication dans le domaine de la santé

Università della Svizzera italiana, Lugano»

« Veuillez répondre à toutes les questions, pour l'ensemble de l'école, dont vous êtes le/la directeur/trice, indépendamment des bâtiments et des degrés d'enseignement existants. Ne cochez les réponses que si elles concernent un niveau ou un bâtiment de l'école.

Exemple: un distributeur d'eau a été mis à disposition dans l'un de vos deux bâtiments, et non dans l'autre. Cochez la case correspondante «Nous avons installé des distributeurs d'eau potable sur le site de l'école» à la question 7, même si elle ne concerne pas les deux bâtiments. »

Question 1:

«Les heures de gymnastique sont obligatoires dans les écoles primaires et secondaires I. Souvent on enseigne également les branches telles que l'économie familiale et la cuisine. En dehors de ces branches, avez-vous introduit dans votre école les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids, de quelque manière que ce soit?»

Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école, même si un seul de ces trois thèmes est concerné.

«Oui, le corps enseignant a certaines recommandations pour le quotidien, p.ex. faire les pauses à l'extérieur/à l'air libre, ou alors préparer des repas sains lors des camps scolaires.»

«Oui, il y a des règles dans notre école concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids, p. ex. les distributeurs automatiques de boissons sucrées sont interdits.»

«Oui, un ou plusieurs de ces thèmes sont pris comme objectifs et inclus dans les programmes.»

« Un, ou plusieurs de ces thèmes, est/sont présents dans notre école, mais d'une autre manière.»

«Non, il n'y a aucune règle ou recommandation dans notre école concernant ces thèmes.»

Aucune réponse

Question 2:

«Dans votre école, mettez-vous à disposition des ressources financières, humaines ou d'autres types, destinées à soutenir des mesures concernant le domaine de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?»

Veillez cocher toutes les réponses qui valent pour votre école, pour l'année scolaire en cours ou pour les deux années scolaires précédentes.

«Une part fixe de notre budget est réservée à la promotion de la santé et à la prévention.»

«Nous avons recours à des ressources qui ne font pas partie de notre budget normal, mais qui sont mises à disposition p. ex. par Promotion Santé Suisse, par le canton, ou par la commune.»

«Nous mettons en place des ressources humaines, une certaine partie du temps de travail ou donnons une contrepartie pour l'engagement personnel supplémentaire.»

«Nous investissons dans des mesures de soutien, p.ex. une formation continue (interne ou externe) pour le corps enseignant, des conférences pour les parents.»

«Nous mettons d'autres ressources à disposition, qui sont:» _____

«Non, nous ne proposons aucune ressource soutenant des mesures et activités dans le domaine de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids.»

Aucune réponse

Question 3:

«Si vous pensez aux deux années scolaires précédentes et à l'année en cours: est-ce que, lors des réunions du corps enseignant de votre école, les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids sont à l'ordre du jour, indépendamment des activités telles que les journées sportives ou les camps de sport?»

Ne cochez qu'une seule réponse s'il vous plaît.

«Oui, ils font partie, plusieurs fois par année, des thèmes discutés lors des réunions.»

«Oui, ils font partie, environ une fois par année, des thèmes discutés lors des réunions.»

«Oui, ils sont discutés, mais pas chaque année.»

«Non, ils ne font pas partie de l'ordre du jour.»

Aucune réponse

Question 4:

«Dans votre école, à quels endroits les élèves peuvent-ils se procurer quelque chose à manger ou à boire?»

Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école.

«Il y a des automates à boissons ou à casse-croûte/snack mis à disposition par des exploitants externes.»

«Nous mettons nous-mêmes à disposition des automates à boissons ou à casse-croûte/snack.»

«Il y a un kiosque mis à disposition par des exploitants externes.»

«Il y a un kiosque que nous mettons nous-mêmes (enseignants, parents, élèves) à disposition.»

«Il y a une cantine qui propose le label ‚Fourchette verte‘.»

«Il y a une cantine, mais qui ne propose pas le label ‚Fourchette verte‘.»

«On ne peut pas acheter à manger ou à boire dans notre école.»

«Il y a dans les environs immédiats de notre école un magasin d'alimentation, où les enfants se rendent souvent.»

Aucune réponse

Question 5:

Quels sont les produits que les élèves peuvent se procurer sur le site de votre école?

Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école“

«Boissons sucrées (Coca, limonade, jus de fruits)»

«Boissons sans sucre (eau, thé sans sucre)»

«Fruits, légumes»

«Friandises (barres de chocolat, gâteaux)»

«Snacks salés (chips, biscuits salés)»

«Rien de tout ça»

Aucune réponse

Question 6:

«Y a-t-il dans votre école des recommandations ou des règles pour une collation saine à la pause du matin?»

Veillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école.

«Oui, l'école organise une collation saine qui se fait en commun.»

«Oui, il y a des recommandations faites aux parents pour encourager une collation saine.»

«Oui, il y a des recommandations faites aux enseignants pour attirer l'attention des enfants sur l'importance d'une collation saine.»

«Oui, nous faisons des recommandations aux élèves pour encourager une collation saine.»

«Non, il n'y a aucune recommandation ou règle encourageant une collation saine.»

Aucune réponse

Question 7:

«Dans votre école, encouragez-vous spécialement à boire de l'eau?»

Veillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école.

«Oui, nous mettons gratuitement à disposition des gobelets ou des bouteilles d'eau.»

«Oui, nous avons des distributeurs d'eau potable sur le site de l'école.»

«Non, il n'est possible d'avoir de l'eau potable que dans la salle de classe et aux toilettes.»

Aucune réponse

Question 8:

«Dans votre école, combien d'heures de gymnastique obligatoires sont prévues par semaine pour un élève?»

_____ heures

Question 9:

«Dans votre école, combien d'heures de gymnastique sont effectivement dispensées par semaine pour un élève?»

_____ heures

Question 10:

«Votre école propose-t-elle les heures de sport obligatoires uniquement sous forme de cours hebdomadaires, ou bien une partie de ces heures sont-elles remplacées par d'autres formes d'activités sportives, p. ex. camps ou journées sportives?»

Ne cochez qu'une seule réponse s'il vous plaît.

«Nous proposons les heures de sport obligatoires uniquement sous forme d'heures hebdomadaires.»

«Nous remplaçons une partie des heures obligatoires par des camps ou des journées sportives, par exemple.»

Aucune réponse

Question 11:

«Faites-vous durant les cours, les pauses ou sur le chemin de l'école des offres/actions pour encourager les élèves à bouger? Veuillez cocher toutes les réponses correspondant à ce que vous avez proposé durant l'année scolaire en cours, ou durant les deux années scolaires précédentes.»

«En plus des cours obligatoires de sport, il y a régulièrement des heures de sport facultatif.»

«En plus des cours obligatoires de sport, il y a des offres ponctuelles supplémentaires, comme p. ex. journées en forêt, marche mensuelle.»

«Il y a des possibilités de faire du sport pendant les pauses, p.ex. des jeux ou des appareils de sport.»

«Il y a des mesures prises durant les cours, p. ex. exercices physiques pendant les heures.»

«Il y a des offres pour promouvoir l'activité physique sur le chemin de l'école, p. ex. Pédibus.»

«Il n'y a dans notre école aucune offre, en plus des heures de sport, qui encourage le mouvement.»

Aucune réponse

Question 12:

«Etes-vous en contact régulier, de manière formelle ou informelle, avec des institutions cantonales ou locales, sur le thème de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?»

Veillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école.

«Oui, nous sommes en contact avec les autorités ou l'administration cantonale à ce sujet (groupes de promotion de la santé, Direction de l'instruction publique).»

«Oui, nous sommes en contact avec des instituts (conseiller diététique, conseil pour les jeunes, groupes de prévention, Hautes Écoles Pédagogiques).»

«Oui, nous sommes en contact et partageons nos expériences avec d'autres écoles.»

«Nous sommes en contact avec d'autres groupes, qui sont:»
_____

«Non, nous n'entretenons aucun réseau lié aux thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids.»

Aucune réponse

Question 13:

«Durant les deux années scolaires précédentes, ou durant l'année scolaire actuelle, avez-vous pris une fois contact avec les parents de vos élèves pour aborder les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique ou du poids?»

Veillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école.

«Oui, nous avons envoyé aux parents une ou plusieurs informations écrites.»

«Oui, nous avons abordé ces thèmes une ou plusieurs fois durant les soirées des parents.»

«Oui, nous avons organisé pour les parents des réunions sur ces thèmes, p. ex. des soirées d'information»

«Nous avons fait à ce sujet d'autres propositions aux parents, qui sont les suivantes:» _____

«Non, notre école ne s'est pas adressée aux parents à ce sujet»

Aucune réponse

Question 14:

«Combien y a-t-il d'élèves dans votre école cette année?»

_____ élèves (filles et garçons)

Question 15:

«Quels degrés sont enseignés dans votre école?»

«Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école.»

«Nous enseignons aux élèves de l'école enfantine.»

«Nous enseignons aux élèves de l'école primaire.»

«Nous enseignons aux élèves de l'école secondaire I.»

Aucune réponse

Question 16:

«Votre école est-elle une école publique, privée ou semi-privée?»

«Ne cochez qu'une seule réponse s'il vous plaît.»

«Nous sommes une école publique.»

«Nous sommes une école privée.»

«Nous sommes une école en partie privée, en partie financée par l'État.»

Aucune réponse

Question 17:

«Votre école est-elle membre du Réseau Suisse d'Écoles en Santé (RSES), respectivement d'un réseau cantonal?»

Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre école.

«Oui, notre école est membre du RSES.»

«Oui, notre école est membre d'un réseau cantonal.»

«Non, nous ne faisons partie d'aucun réseau, mais notre adhésion est en projet.»

«Non, nous ne faisons partie d'aucun réseau, et aucune adhésion n'est prévue pour le moment.»

Question 18:

«Quels sont les projets qui vont être mis en place dans votre école durant l'année scolaire en cours, concernant les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique et du poids?» Nommez s'il vous plaît tous les projets, et cela indépendamment de qui les a initiés ou financés.

Question 19:

«Indiquez s'il vous plaît le code postal de votre école.»

Question 20a:

«À combien estimez-vous la proportion de vos élèves venant de familles de statut socio-économique plutôt bas (en pourcentage)?»

_____ pour cent

Question 20b:

«À combien estimez-vous la proportion de vos élèves issus de l'immigration, dont les deux parents ne sont pas d'origine suisse (en pourcentage)?»

_____ pour cent

Question 20c:

«À combien estimez-vous la proportion de vos élèves dont la langue maternelle n'est pas une de celles de votre canton (en pourcentage)?»

_____ pour cent

Question 21:

«D'où viennent la plupart des enfants issus de l'immigration? Ne cochez qu'une seule réponse s'il vous plaît.»

«D'Europe de l'Est, du sud de l'Europe» | |

«D'autres régions d'Europe» | |

«D'autres pays, qui sont:» _____ | |

«Je ne sais pas» | |

Question 22:

«Une dernière question: Si vous pensez à vos élèves, qu'est-ce qui est le plus important à encourager dans votre école: une alimentation saine ou une activité physique suffisante et adéquate?» Ne cochez qu'une seule réponse s'il vous plaît.

«Une activité physique suffisante et adéquate est prioritaire, notre attention doit se concentrer là-dessus.»

«Une alimentation saine est prioritaire, notre attention doit se concentrer là-dessus.»

«L'activité physique et l'alimentation sont aussi importantes l'une que l'autre, et devraient obtenir la même priorité dans notre école.»

«Il existe des thèmes et des problèmes plus importants que l'activité physique et l'alimentation»

Aucune réponse

«Je vous remercie pour votre collaboration»

« Si vous avez des questions ou des remarques sur cette enquête, veuillez vous adresser à notre collaboratrice scientifique Cristina Furrer (courriel: cristina.furrer@lu.unisi.ch). »